

Conseil d'administration du 14 mars 2024  
Membres en exercice : 54  
Nombre de membres présents : 40  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de voix : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2024-08  
**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 29 février 2024, s'est tenu le 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331- 3 et R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2024-03-00040 du 12 mars 2024 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu les articles 202, 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;  
Considérant les tableaux GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, du compte de résultat, du bilan et les annexes annexées à la présente délibération ;  
Vu l'analyse du contrôleur budgétaire ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

**Article 1 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 36,13 ETPT, dont 32,52 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 3,61 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 4 007 089,55 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 2 238 276,30 € personnel
  - 1 134 960 ,88 € fonctionnement
  - 341 622,32 € intervention
  - 292 230,05 € investissement

- 4 793 094,21 € de crédits de paiement dont :
  - 2 236 904,94 € personnel
  - 1 098 983,11 € fonctionnement
  - 295 349,09 € intervention
  - 1 161 857,07 € investissement
- 4 959 406,10 € de recettes
- + 166 311,89 € de solde budgétaire

**Article 2 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- + 165 128 € de variation de trésorerie
- - 242 538,50 € de résultat patrimonial
- 90 560 € de capacité d'autofinancement
- + 339 294 € de variation de fonds de roulement
- + 2 434 884 € de niveau final de trésorerie

**Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de - 242 538,50 € en report à nouveau.

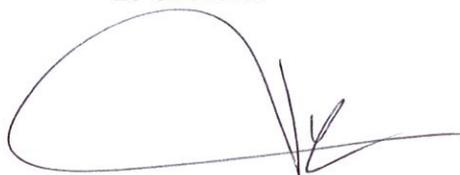
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**Article 4 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 14 mars 2024

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT



**TABLEAU 1**  
**Autorisations d'emplois**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT (prévision)	32,52	3,61	36,13
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT (exécution)	32,52	3,61	36,13
Rappel du plafond d'emploi notifié par le responsable de programme (ETPT)	32,5		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME				TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME	
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		ETPT	Dépenses de personnel (*)
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)		
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	32,52	2 069 766,89	3,61	75 649,05	36,13	2 236 904,94
<b>1 - TITULAIRES</b>	11,9	975 431,85	0	0,00	11,9	975 431,85
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	20,62	1 094 335,04	1,08	45 703,63	21,7	1 140 038,67
* Contractuels de droit public	17,05	951 918,55	0	0,00	17,05	951 918,55
. Contractuels quasi-statut :	17,05	951 918,55	0	0,00	17,05	951 918,55
δCDI	2,97	197 517,86			2,97	197 517,86
δCDD	14,08	754 400,69			14,08	754 400,69
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)					0	0,00
Autres contractuels de droit public :	3,57	142 416,49	1,08	45 703,63	4,65	188 120,12
δCDI					0	0,00
δCDD	3,57	142 416,49	1,08	45 703,63	4,65	188 120,12
<b>3 a) - CONTRATS AIDES</b>					0	0,00
<b>3 b) – APPRENTIS</b>			2,53	29 945,42	2,53	29 945,42
<b>3 c) - VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE (VSC)</b>					0	0,00
<b>4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL</b>		91 489,00		0		91 489,00
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacances et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, allocations retraites à la charge de l'établissement)		23 613,00				23 613,00
Action sociale et prestations sociale et médecine du travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine du travail, capital décès)		59 161,00				59 161,00
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (IKV, rachats de jours CET, CSG, versements transport, indemnité président CA)		8 715,00				8 715,00
Ligne d'ajustement (commentaires obligatoires)						0,00

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (MAD SORTANTES)		
	0	0
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	0	0
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	0	0

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS ( 4 + 5 )	ETPT	Dépenses de fonctionnement (*)
	0	0
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	0	0
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	0	0

**TABLEAU 2**  
Autorisations budgétaires

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

DEPENSES											RECETTES					
	Montants										Montants					
	AE					CP					CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023	
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023						
<b>Personnel</b>	<b>1 851 708,90 €</b>	<b>2 275 000,00</b>	<b>2 242 000,00</b>	-3 723,70	<b>2 238 276,30</b>	<b>1 851 708,90</b>	<b>2 275 000,00</b>	<b>2 242 000,00</b>	-5 095,06	<b>2 236 904,94</b>	<b>3 514 268,37</b>	<b>3 501 300,00</b>	<b>3 533 977,00</b>	-1 768,44	<b>3 532 208,56</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	192 982,35 €	235 000,00	215 000,00	2 406,77	217 406,77	192 982,35		215 000,00	2 406,77	217 406,77	3 489 673,00	<b>3 489 000,00</b>	<b>3 479 397,00</b>	-0,50	<b>3 479 396,50</b>	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 037 889,24 €</b>	<b>1 127 690,00</b>	<b>1 238 252,00</b>	-103 291,12	<b>1 134 960,88</b>	<b>839 055,96</b>	<b>1 425 736,00</b>	<b>1 204 925,00</b>	-105 941,89	<b>1 098 983,11</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	Autres financements de l'Etat
											0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	Fiscalité affectée
											0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	Autres financements publics
<b>Intervention</b>	<b>386 347,88 €</b>	<b>478 625,00</b>	<b>415 678,00</b>	-74 055,68	<b>341 622,32</b>	<b>524 182,60</b>	584 791,00	<b>337 526,00</b>	-42 176,91	<b>295 349,09</b>	24 595,37	12 300,00	54 580,00	-1 767,94	52 812,06	Recettes propres
<b>Investissement</b>	<b>1 604 537,17 €</b>	<b>582 000,00</b>	<b>295 232,00</b>	-3 001,95	<b>292 230,05</b>	<b>1 125 831,63</b>	<b>1 031 156,00</b>	<b>1 218 826,00</b>	-56 968,93	<b>1 161 857,07</b>	<b>1 311 513,78</b>	<b>1 007 377,00</b>	<b>1 485 401,00</b>	-58 203,46	<b>1 427 197,54</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
											1 201 575,38	<b>775 754,00</b>	<b>1 106 049,00</b>	58 896,34	<b>1 164 945,34</b>	Financements de l'Etat fléchés
											21 800,00	<b>145 623,00</b>	<b>271 352,00</b>	-97 799,80	<b>173 552,20</b>	Autres financements publics fléchés
											88 138,40	<b>86 000,00</b>	<b>108 000,00</b>	-19 300,00	<b>88 700,00</b>	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>4 880 483,19</b>	<b>4 463 315,00</b>	<b>4 191 162,00</b>	<b>-184 072,45</b>	<b>4 007 089,55</b>	<b>4 340 779,09</b>	<b>5 316 683,00</b>	<b>5 003 277,00</b>	<b>-210 182,79</b>	<b>4 793 094,21</b>	<b>4 825 782,15</b>	<b>4 508 677,00</b>	<b>5 019 378,00</b>	<b>-59 971,90</b>	<b>4 959 406,10</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>						<b>485 003,06</b>	<b>0,00</b>	<b>16 101,00</b>	150 210,89	<b>166 311,89</b>	<b>0,00</b>	<b>808 006,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Les cases contenant des tirets sont complétées automatiquement par des formules.  
Ce tableau est alimenté automatiquement par les différentes lignes du tableau 3 "destination\_origine" et tableau 8 "recettes\_fléchées" qui sont donc à renseigner en premier lieu lors de l'élaboration du budget.

CF 2022 - Tableau complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (n°2)

	Niveau des restes à payer au 31/12/2022 (CF 2022) (1)	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2022 à solder (2)	Niveau des restes à payer au 31/12/2022 après annulation d'AE (3) = (1) - (2)	AE 2023 (4)	CP 2023 sur AE antérieures à 2023 (5)	CP 2023 sur AE 2023 (6)	Total CP 2023 (7) = (5) + (6)	Niveau des restes à payer au 31/12/2023 (8) = (3) + (4) - (7)
<b>Fonctionnement hors personnel</b>	563 047	31 308	531 739	1 134 961	884 984	213 999	1 098 983	567 717
<b>Intervention</b>	223 261	29 618	193 643	341 622	150 526	144 823	295 349	239 916
<b>Investissement</b>	1 093 849	68 184	1 025 665	292 230	1 000 347	161 510	1 161 857	156 038
<b>Total</b>	1 880 157	129 110	1 751 047	1 768 813	2 035 857	520 332	2 556 189	963 671

A minima remplir les colonnes en jaune.

Tableau complémentaire au tableau des dépenses par destination (n°3) - Compléments commentaires fonctions support et marchés mutualisés

**Pour simplifier les commentaires des principaux postes de dépenses de fonctionnement et d'investissement support (en AE et CP), trois tableaux sont à renseigner ci-dessous :**

**Fonctionnement support**

	2022		2023		Commentaires des évolutions significatives (évolutions de +/- 3%)
	AE	CP	AE	CP	
Bureautique/courrier/fourniture	39 313	33 117	33 938	24 752	Quelques acquisitions en petit mobilier pour équiper les bureaux nouvellement créés. Néanmoins, 2023 a été majoritairement une année de stabilisation après 3 ans de montée en puissance de l'établissement.
Frais de mission / déplacements	25 098	25 098	25345	25345	
Véhicules (maintenance, assurances, carburants, autres frais)	53 892	46 308	111 475	94 118	Dont 59 384€ (AE) pour la signature de 3 contrats nouveaux contrats de location longue durée sur un véhicule électrique et 2 hybrides. 40 000€ (CP) sont lié aux montants des loyers des véhicules en LLD (60% de la flotte de véhicules). 17 000€ de carburant (+20% par rapport à 2022). Plusieurs réparations sont à dénombrer dont la plupart ont été pris en charge pas l'assurance (recettes propres globalisées)
Dépenses liées à l'informatique et téléphonie (maintenance, entretien,...)	82 804	117 724	104 577	99 825	Photocopieur, imprimantes, traceur : 20 300 € (+17% par rapport à 2022) Maintenance informatique : 4 500 € (divisé par 6 avec l'arrivée de l'informaticien) petit équipement informatique : 14 500€ (multiplié par 5 avec les acquisitions de fin d'année en prévision des 10 ETP à venir en 2024) Abonnement Orange Business: 20 200€ (+40% avec des augmentations de forfait et de nouvelles lignes. Nous attendons la notification du marché interministériel avec impatience. Téléphone fixe : 6 000€

	2022		2023		Commentaires
<b>Nombre de marchés mutualisés de tout type (en interparcs, avec l'OFB, le ministère, les préfetures, la DAE, etc.) / nombre d'achats mutualisés dans l'année</b>	1		5		4 marchés interministériels via la DAE (papier impression, agence de voyage, carte achat, téléphonie mobile) et 1 marché avec l'OFB et les ER sur l'habillement

**Investissement support**

	2022		2023		Commentaires des évolutions significatives (évolutions de +/- 3%)
	AE	CP	AE	CP	
Informatique (serveur, matériel)	3 396	76 858	22 950	19 381	Acquisition de PC portables en prévision de 2024 et d'un système de conférence sans fil pour faciliter les échanges notamment lors des conseils d'administration dont une partie des administrateurs trouve en visio.
Véhicules	22 970	22 970	0	0	Pas d'acquisition de véhicule en 2023 car notre demande n'a pas recue une suite favorable de la part du SGAR (Fonds Vert) malgré les besoins identifiés.

**TABLEAU 3**  
**Dépenses par destination - Recettes par origine**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
<b>1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire</b>	<b>178 186,46 €</b>	<b>178 186,46 €</b>	<b>53 470,00 €</b>	<b>87 452,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 704,00 €</b>	<b>6 344,00 €</b>	<b>235 360,46 €</b>	<b>273 982,46 €</b>
1-1 Acquisition de connaissances	159 681,83 €	159 681,83 €	51 779,00 €	85 761,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 704,00 €	6 344,00 €	215 164,83 €	253 786,83 €
1-2 Administration et diffusion des connaissances	15 214,42 €	15 214,42 €							15 214,42 €	15 214,42 €
1-3 Contribution à des programmes de recherche	3 290,21 €	3 290,21 €	1 691,00 €	1 691,00 €					4 981,21 €	4 981,21 €
<b>2 Proléger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel</b>	<b>142 789,41 €</b>	<b>142 789,41 €</b>	<b>24 263,00 €</b>	<b>23 342,00 €</b>	<b>34 937,00 €</b>	<b>137 198,00 €</b>	<b>20 640,00 €</b>	<b>217 114,00 €</b>	<b>222 629,41 €</b>	<b>520 443,41 €</b>
2-1 Surveillance du territoire et des usages	76 027,69 €	76 027,69 €	20 719,00 €	20 245,00 €			20 640,00 €	215 485,00 €	117 386,69 €	311 757,69 €
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	65 727,89 €	65 727,89 €	3 544,00 €	3 097,00 €	34 937,00 €	137 198,00 €		1 629,00 €	104 208,89 €	207 651,89 €
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturels et paysagers	1 033,83 €	1 033,83 €							1 033,83 €	1 033,83 €
<b>3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable</b>	<b>550 761,37 €</b>	<b>550 761,37 €</b>	<b>259 891,00 €</b>	<b>163 710,00 €</b>	<b>276 867,00 €</b>	<b>113 002,00 €</b>	<b>161 380,00 €</b>	<b>233 807,00 €</b>	<b>1 248 899,37 €</b>	<b>1 051 280,37 €</b>
3-1 Agriculture	102 512,06 €	102 512,06 €	24 114,00 €	8 617,00 €	26 268,00 €	6 228,00 €		108 259,00 €	152 894,06 €	225 616,06 €
3-2 Sylviculture	117 699,92 €	117 699,92 €			2 826,00 €	0,00 €			120 525,92 €	117 699,92 €
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	109 070,94 €	109 070,94 €	173 336,00 €	91 434,00 €	25 944,00 €	7 500,00 €	159 324,00 €	121 692,00 €	467 674,94 €	329 696,94 €
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	89 687,85 €	89 687,85 €	26 665,00 €	28 052,00 €	72 478,00 €	72 478,00 €	2 056,00 €	2 056,00 €	190 886,85 €	192 273,85 €
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	9 074,87 €	9 074,87 €	520,00 €	520,00 €	9 662,00 €	10 000,00 €		1 800,00 €	19 256,87 €	21 394,87 €
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux	99 723,74 €	99 723,74 €	12 909,00 €	16 084,00 €	139 689,00 €	16 796,00 €			252 321,74 €	132 603,74 €
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin	0,00 €	0,00 €							0,00 €	0,00 €
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	5 406,93 €	5 406,93 €							5 406,93 €	5 406,93 €
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	15 095,69 €	15 095,69 €	11 106,00 €	9 003,00 €					26 201,69 €	24 098,69 €
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	2 489,37 €	2 489,37 €	11 241,00 €						13 730,37 €	2 489,37 €
<b>4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs</b>	<b>251 617,67 €</b>	<b>251 617,67 €</b>	<b>271 428,00 €</b>	<b>321 365,00 €</b>	<b>27 818,32 €</b>	<b>26 709,09 €</b>	<b>11 775,00 €</b>	<b>508 973,00 €</b>	<b>562 638,99 €</b>	<b>1 108 664,76 €</b>
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	32 856,55 €	32 856,55 €	27 997,00 €	25 655,00 €			1 260,00 €	1 260,00 €	62 113,55 €	59 771,55 €
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	116 814,46 €	116 814,46 €	17 927,00 €	18 000,00 €	19 318,00 €	11 832,00 €			154 059,46 €	146 646,46 €
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	24 638,61 €	24 638,61 €	15 154,00 €	67 409,00 €	8 500,32 €	13 877,09 €	2 880,00 €	500 078,00 €	51 172,93 €	606 002,70 €
4-4 Outils de communication de l'EPPN	77 308,05 €	77 308,05 €	210 350,00 €	210 301,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	7 635,00 €		295 293,05 €	296 244,05 €
<b>5 Piloter la politique du Parc national</b>	<b>57 100,99 €</b>	<b>57 100,99 €</b>	<b>10 271,00 €</b>	<b>13 077,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67 371,99 €</b>	<b>70 177,99 €</b>
5-1 Animation et évaluation de la charte	42 514,54 €	42 514,54 €	9 855,00 €	12 661,00 €					52 369,54 €	55 175,54 €
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	3 242,85 €	3 242,85 €	416,00 €	416,00 €					3 658,85 €	3 658,85 €
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales	11 343,60 €	11 343,60 €							11 343,60 €	11 343,60 €
<b>6 Gérer l'établissement public</b>	<b>1 057 820,40 €</b>	<b>1 056 449,04 €</b>	<b>515 637,88 €</b>	<b>500 037,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 440,00 €</b>	<b>96 731,05 €</b>	<b>195 619,07 €</b>	<b>1 670 189,33 €</b>	<b>1 768 545,22 €</b>
6-1 Management général	692 028,85 €	692 028,85 €	35 088,00 €	29 252,00 €					727 116,85 €	721 280,85 €
6-2 Gestion financière	84 807,83 €	84 807,83 €	951,00 €	951,00 €		16 440,00 €			85 758,83 €	102 198,83 €
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	205 100,67 €	205 100,67 €	265 435,00 €	242 331,00 €			54 143,00 €	60 383,00 €	524 678,67 €	507 814,67 €
6-4 Gestion des ressources humaines	71 764,12 €	70 392,76 €	76 640,00 €	72 198,00 €					148 404,12 €	142 590,76 €
6-5 Immobilier / logistique	4 118,93 €	4 118,93 €	137 523,88 €	155 305,11 €			42 588,05 €	135 236,07 €	184 230,86 €	294 660,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 238 276,30 €</b>	<b>2 236 904,94 €</b>	<b>1 134 960,88 €</b>	<b>1 098 983,11 €</b>	<b>341 622,32 €</b>	<b>295 349,09 €</b>	<b>292 230,05 €</b>	<b>1 161 857,07 €</b>	<b>4 007 089,55 €</b>	<b>4 793 094,21 €</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B**      166 312

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

**Il est demandé de n'inscrire qu'un seul chiffre par ligne correspondant à une même recette par origine. Cela permet d'éviter qu'une même origine s'impute sur deux colonnes de recettes, ce qui rend la lecture du tableau plus complexe.**

Budget	RECETTES								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
<b>Etat - Crédit sur P 113 pour investissement</b>						345 040,00			<b>345 040,00</b>
BOUTIQUE - Recettes générées par la boutique					6 715,00				<b>6 715,00</b>
CEREMA_SENTIER - Appel à projet du CEREMA pour le projet de GR de Pays							143 152,00		<b>143 152,00</b>
CHATEAUVILLAIN - Subvention versée par la commune de Chateaufvillain pour la Belle Balade							500,00		<b>500,00</b>
COLMIERHAUT - Subvention versée par la commune de Colmier le Haut pour l'Atlas de Biodiversité Communale							2 000,00		<b>2 000,00</b>
DSP_REGUL - Redevance versée par les délégataires pour la régulation en Réserve Intégrale								84 000,00	<b>84 000,00</b>
EPN - Recettes liées à la marque EPN					3 250,00				<b>3 250,00</b>
FCE_RELANCE - Denier versement du plan France Relance						575 755,00			<b>575 755,00</b>
GMF - Mécenat GMF							7 500,00	700,00	<b>8 200,00</b>
LOYERS - Recettes perçues liées à des loyers					2 375,00				<b>2 375,00</b>
MASA_CONCERTATIONIER - AMI pour le projet de Concertation sur la filière bois						58 993,00			<b>58 993,00</b>
MTE_FDVERT_EQUESTRE - Subvention du fond vert pour le projet de tour équestre						92 730,00			<b>92 730,00</b>
MTE_FDVERT_PORTES - Subvention du fond vert pour les portes de cœur						92 528,00			<b>92 528,00</b>
OFB_ABC - Subvention versée par l'OFB pour la mise en place des ABC							18 400,00		<b>18 400,00</b>
ASSO_NUITSDESFORETS - Subvention versée par l'association nuit des forêts								2 000,00	<b>2 000,00</b>
OFB_DOTATION - Dotation versée par l'OFB	3 479 396,50								<b>3 479 396,50</b>
OT3F - Subvention versée par l'OT3F pour la Belle Balade								2 000,00	<b>2 000,00</b>
PERSONNEL - Remboursement divers reçu par le Parc national de forêts sur des dépenses de personnel					6 917,00				<b>6 917,00</b>
PRESTAEEDD - Recettes perçues sur les ventes de prestations EEDD					12 550,00				<b>12 550,00</b>
REMBOURSEMENT - Remboursement divers perçus par le Parc national de forêt					21 005,00				<b>21 005,00</b>
VALDESTILLES - Subvention versée par la commune de Val des Tillers pour les ABC							2 000,00		<b>2 000,00</b>
									<b>0,00</b>
									<b>0,00</b>
									<b>0,00</b>
									<b>0,00</b>
									<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 479 396,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 812,00</b>	<b>1 164 946,00</b>	<b>173 552,00</b>	<b>88 700,00</b>	<b>4 959 406,50</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C**      -

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS						FINANCEMENTS						COMPTES
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023		CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	808 006,00	0,00	0,00	0,00		485 003,06	0,00	16 101,00	150 210,89	166 311,89	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>				<i>0,00</i>						<i>0,00</i>		<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles)</i>				<i>0,00</i>						<i>0,00</i>		<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles)</i>
Remboursements d'emprunts (capital) (b1) ;				0,00						0,00		Nouveaux emprunts (capital) (b2) ;
Nouveaux prêts (capital) (b1) ;				0,00						0,00		Remboursements de prêts (capital) (b2) ;
Dépôts et cautionnements (b1)				0,00						0,00		Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	6154,68			9 251,77	9 251,77		7 999,36			8 068,08	8 068,08	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>6 154,68</b>	<b>808 006,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 251,77</b>	<b>9 251,77</b>		<b>493 002,42</b>	<b>0,00</b>	<b>16 101,00</b>	<b>158 278,97</b>	<b>174 379,97</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>	<b>486 847,74</b>	<b>0,00</b>	<b>16 101,00</b>	<b>149 027,20</b>	<b>165 128,20</b>		<b>0,00</b>	<b>808 006,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>135156,58</i>			<i>187 432,07</i>	<i>187 432,07</i>			<i>55 192,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>351691,16</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>752 814,00</i>	<i>88 791,50</i>	<i>-66 487,63</i>	<i>22 303,87</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>493 002,42</b>	<b>808 006,00</b>	<b>16 101,00</b>	<b>158 278,97</b>	<b>174 379,97</b>		<b>493 002,42</b>	<b>808 006,00</b>	<b>16 101,00</b>	<b>158 278,97</b>	<b>174 379,97</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

164 "Emprunts auprès des établissements de crédit  
167 "Emprunts et dettes assortis de conditions particulières"  
168 "Autres emprunts et dettes assimilées"  
274 "prêts" (hors 2741 et 2742)  
423 "prêts consentis au personnel"

165 « dépôts et cautionnements reçus »

445 « Etat – taxes sur le chiffre d'affaires »

Cela correspond en grande partie aux demandes de versement non rapprochées d'un titre de recettes ou aux titres de recettes non émargés lorsque l'encaissement est antérieur à l'emargement

**POINT D'ATTENTION :** Dans cette maquette, sont indiqués les comptes de comptabilité générale qui sont toujours movimentés via une demande de versement et qui auront donc toujours un impact au TEF. Ne sont pas indiqués les comptes dits « mixtes » qui peuvent être movimentés par une demande de versement ou tout autre objet de gestion dont l'impact au TEF n'est donc pas systématique. Cette maquette constitue une aide au renseignement du TEF mais elle ne peut servir de base pour déduire le caractère budgétaire ou non de tel compte, cette notion étant désormais caduque. Les comptes indiqués ici sont ceux du plan de comptes commun des organismes publics dépendant de l'Etat applicable au 1er janvier 2016 hors comptes « en violet » spécifiques à certaines catégories d'organismes ou aux fondations universitaires (même si ceux-ci pourront, dans certains cas, être movimentés par une demande de versement et donc avoir un impact au TEF).

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1) CF 2022	Débit (c1) BI 2023	Débit (c1) dernier Budget rectificatif 2023	Débit (c1) CF 2023	Crédit (c2) CF 2022	Crédit (c2) BI 2023	Crédit (c2) dernier Budget rectificatif 2023	Crédit (c2) CF 2023
Opération 1	C 4...									
Opération 2	C 4...									
	C 4...									
Opération 3	C 4...									
	C 4...									
Opération ...	C 4...									
	C 4...									
<b>TOTAL</b>			-	-	-	-	-	-	-	-

NEANT

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique. Les montants relatifs à la TVA doivent obligatoirement apparaître

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants					PRODUITS	Montants					COMPTES
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023		CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023	
Personnel	1 758 002	2 145 000	2 102 954	-43 976,13	2 058 977,87	Subventions de l'Etat	3 519 673	3 568 229	3 592 494	-54 204,50	3 538 289,50	1414
dont charges de pensions civiles*	192 982	235 000	215 000	2 406,77	217 406,77	Dont contribution versée par l'OFB	3 489 673	3 489 000	3 479 397	0,00	3 479 397,00	
						Fiscalité affectée				0,00		13 1462, 1511 + le pourcentage spécifique à chaque année concernant les produits de la fiscalité affectée
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 349 437	1 855 736	1 843 971	-211 262,89	1 632 708,11	Autres subventions	16 800	145 623	128 200	-93 226,57	34 973,43	1046, 1140, 1465 (dont 1461 et 1462) et 1570a
Intervention (le cas échéant)	390 515	584 791	337 526	7 677,69	345 203,69	Autres produits	215 353	98 000	135 580	85 508,24	221 088,24	706, 113, 126, 140, 1401, 153 (dont 1531 et 1532a), 166, 706 et 706a
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>3 497 954,09</b>	<b>4 585 527</b>	<b>4 284 451,00</b>	<b>-247 561,33</b>	<b>4 036 889,67</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>3 751 826,38</b>	<b>3 811 852,00</b>	<b>3 856 274,00</b>	<b>-61 922,63</b>	<b>3 794 351,17</b>	
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>253 872,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>773 675,00</b>	<b>428 177,00</b>	<b>-185 638,50</b>	<b>242 538,50</b>	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>3 751 826,38</b>	<b>4 585 527,00</b>	<b>4 284 451,00</b>	<b>-247 561,33</b>	<b>4 036 889,67</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>3 751 826,38</b>	<b>4 585 527,00</b>	<b>4 284 451,00</b>	<b>-247 561,33</b>	<b>4 036 889,67</b>	

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants				
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>253 872</b>	<b>-773 675</b>	<b>-428 177</b>	<b>185 638,50</b>	<b>-242 539</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	396 944	300 000	500 000	-88 903,12	411 097
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	75 407			50 319,74	50 320
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0,00	
- produits de cession d'éléments d'actifs				700,00	700
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs				26 978,24	26 978
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>575 409</b>	<b>-473 675</b>	<b>71 823</b>	<b>18 737,40</b>	<b>90 560</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants					RESSOURCES	Montants					
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023		CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023	
Insuffisance d'autofinancement	0	473 675	0	0,00	0	Capacité d'autofinancement	575 409	0	71 823	18 737,40	90 560	
Investissements	1 151 534	1 031 156	1 218 826	-217 655,08	1 001 171	Financement de l'actif par l'État	1 176 575	696 525	993 495	112 557,54	1 106 052	Financements reçus dans l'exercice concernant les comptes 1315 et 1344 (dont 1346)
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			170 152	-26 999,80	143 152	Financements reçus dans l'exercice concernant les comptes 1315 et 1344 (dont 1346)
						Autres ressources				700,00	700	- Augmentation des fonds propres (dont 1315) (dont financements reçus) 1315, 135, 136
Remboursement des dettes financières				0,00		Augmentation des dettes financières				0,00	700,00	Diminution du résultat de l'exercice (à l'exercice) : il faut prendre en considération le prix de cession envisagé du compte 130 (des cessions intervenues sur des actifs comptabilisés aux comptes 205, 215, 230, 250, 260 et 275 ainsi que les remboursements reçus pendant l'exercice concernant les comptes 205 et 275)
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>1 151 534</b>	<b>1 504 831</b>	<b>1 218 826</b>	<b>-217 655,08</b>	<b>1 001 171</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>1 751 985</b>	<b>696 525</b>	<b>1 235 470</b>	<b>104 995,14</b>	<b>1 340 465</b>	recours emprunts et autres opérations de l'exercice (comptes 130)
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>600 451</b>	<b>0</b>	<b>16 644</b>	<b>322 650,22</b>	<b>339 294</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>808 306</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants					
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023	
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	600 451	-808 306	16 644	322 650,22	<b>339 294</b>	
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	451 423	-957 333	543	173 623,02	174 166	
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	149 027	149 027	16 101	149 027,20	<b>165 128</b>	Rentrer manuellement le chiffre
Dont variation de la TRÉSORERIE FLECHÉE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)**	135 157	-55 192	0	187 432,07	<b>187 432</b>	
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	2 099 944	<b>300 318</b>	<b>2 116 888</b>	322 650	<b>2 439 238</b>	Niveau du fonds de roulement N-1 + variation du fonds de roulement N
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-169 812	-258 815	-169 269	173 623	4 354	Niveau du besoin en fonds de roulement N-1 + variation du besoin en fonds de roulement N
Niveau final de la TRÉSORERIE	2 269 756	<b>559 133</b>	<b>2 285 857</b>	149 027	<b>2 434 884</b>	Niveau de la trésorerie N-1 + variation de trésorerie N

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

**TABLEAU 7**  
**Plan de trésorerie**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle	Contrôle de cohérence
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>2 269 756,08</b>	<b>2 012 323,39</b>	<b>2 484 755,48</b>	<b>3 046 169,72</b>	<b>3 137 096,21</b>	<b>3 485 709,59</b>	<b>2 835 026,81</b>	<b>2 558 812,56</b>	<b>2 930 780,81</b>	<b>2 676 047,44</b>	<b>2 641 601,45</b>	<b>2 918 765,65</b>	<b>32 996 845,19</b>	
<b>ENCAISSEMENTS</b>														
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	270,00	703 932,62	980 512,80	2 978,24	705 383,79	1 200,87	1 284,64	701 313,68	12 076,34	417 702,58	1 727,98	3 825,02	3 532 208,56	
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)		695 879,30	974 231,02		695 879,30	0,00	0,00	695 879,30	0,00	417 527,58			3 479 396,50	
Autres financements de l'Etat													0,00	
Fiscalité affectée													0,00	
Autres financements publics													0,00	
Recettes propres	270,00	8 053,32	6 281,78	2 978,24	9 504,49	1 200,87	1 284,64	5 434,38	12 076,34	175,00	1 727,98	3 825,02	52 812,06	
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>345 040,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 152,00</b>	<b>18 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 500,20</b>	<b>763 012,34</b>	<b>73 093,00</b>	<b>1 427 197,54</b>	
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	345 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	761 012,34	58 893,00	1 164 945,34	
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	147 152,00	18 400,00	0,00	0,20	0,00	3 000,00	173 552,20	
Recettes propres fléchées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 500,00	2 000,00	11 200,00	88 700,00	
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>4 990,00</b>	<b>-1 364,23</b>	<b>-5 760,69</b>	<b>957,24</b>	<b>4 818,68</b>	<b>18 210,00</b>	<b>264,20</b>	<b>-3 293,76</b>	<b>52 800,00</b>	<b>-69 055,08</b>	<b>57 415,02</b>	<b>-51 913,30</b>	<b>8 068,08</b>	
Emprunts : encaissements en capital													0,00	
Prêts : encaissement en capital													0,00	
Dépôts et cautionnements													0,00	
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	4 990,00	-1 364,23	-5 760,69	957,24	4 818,68	18 210,00	264,20	-3 293,76	52 800,00	-69 055,08	57 415,02	-51 913,30	8 068,08	
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- TVA encaissée													0,00	
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													0,00	
<b>A. TOTAL</b>	<b>7 260,00</b>	<b>702 568,39</b>	<b>979 752,11</b>	<b>348 975,48</b>	<b>710 202,47</b>	<b>19 410,87</b>	<b>148 700,84</b>	<b>716 419,92</b>	<b>64 876,34</b>	<b>422 147,70</b>	<b>822 155,34</b>	<b>25 004,72</b>	<b>4 967 474,18</b>	
<b>DECAISSEMENTS</b>														
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>255 944,69</b>	<b>219 318,49</b>	<b>392 613,47</b>	<b>225 940,93</b>	<b>228 389,39</b>	<b>324 594,35</b>	<b>263 915,29</b>	<b>267 623,52</b>	<b>307 213,39</b>	<b>299 864,02</b>	<b>356 209,34</b>	<b>411 701,28</b>	<b>3 553 328,16</b>	
Personnel	210 035	114 182	253 665	163 505	151 006	154 260	199 131	204 804	191 418	190 570	200 668	158 570	2 191 815,47	
Fonctionnement	28 108	97 276	114 972	48 477	65 349	146 132	62 256	21 338	62 796	79 583	92 967	203 959	1 023 213,28	
Intervention	1 000	0	14 937		2 000	19 950	0	15 850	0	2 550	43 161	33 971	133 418,78	
Investissement	16 802	7 860	9 039	13 959	10 034	4 253	2 528	25 631	52 999	27 160	19 413	15 201	204 880,63	
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées</b>	<b>5 463,60</b>	<b>9 892,29</b>	<b>25 687,60</b>	<b>36 011,22</b>	<b>133 199,70</b>	<b>337 035,43</b>	<b>164 560,20</b>	<b>72 789,35</b>	<b>12 782,72</b>	<b>155 604,55</b>	<b>192 866,60</b>	<b>93 872,79</b>	<b>1 239 766,05</b>	
Personnel				2 994,25	3 030,74	3 012,50	3 058,87	3 058,57	3 058,57	3 053,59	12 891	10 932	45 089,47	
Fonctionnement	0	9 892	6 704	1 470	193	2 382	0	2 172		11 196	22 703	19 058	75 769,83	
Intervention	0				72 478		47 238	461	9 724	32 029	0	0	161 930,31	
Investissement	5 464		18 984	31 547	57 498	331 640	114 263	67 098		109 326	157 273	63 883	956 976,44	
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>3 284,40</b>	<b>925,52</b>	<b>36,80</b>	<b>-3 903,16</b>	<b>0,00</b>	<b>8 463,87</b>	<b>-3 560,40</b>	<b>4 038,80</b>	<b>-386,40</b>	<b>1 125,12</b>	<b>-4 084,80</b>	<b>3 312,02</b>	<b>9 251,77</b>	
Emprunts : remboursements en capital													0,00	
Prêts : décaissements en capital													0,00	
Dépôts et cautionnements													0,00	
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	3 284,40	925,52	36,80	-3 903,16	0,00	8 463,87	-3 560,40	4 038,80	-386,40	1 125,12	-4 084,80	3 312,02	9 251,77	
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TVA décaissée													0,00	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													0,00	
<b>B. TOTAL</b>	<b>264 692,69</b>	<b>230 136,30</b>	<b>418 337,87</b>	<b>258 048,99</b>	<b>361 589,09</b>	<b>670 093,65</b>	<b>424 915,09</b>	<b>344 451,67</b>	<b>319 609,71</b>	<b>456 593,69</b>	<b>544 991,14</b>	<b>508 886,09</b>	<b>4 802 345,98</b>	
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>-257 432,69</b>	<b>472 432,09</b>	<b>561 414,24</b>	<b>90 926,49</b>	<b>348 613,38</b>	<b>-650 682,78</b>	<b>-276 214,25</b>	<b>371 968,25</b>	<b>-254 733,37</b>	<b>-34 445,99</b>	<b>277 164,20</b>	<b>-483 881,37</b>	<b>165 128,20</b>	
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>2 012 323,39</b>	<b>2 484 755,48</b>	<b>3 046 169,72</b>	<b>3 137 096,21</b>	<b>3 485 709,59</b>	<b>2 835 026,81</b>	<b>2 558 812,56</b>	<b>2 930 780,81</b>	<b>2 676 047,44</b>	<b>2 641 601,45</b>	<b>2 918 765,65</b>	<b>2 434 884,28</b>		

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

Les cases contenant des tirets sont complétées automatiquement par des formules.

- Concernant les parties "Opérations non budgétaires", le lien avec le tableau d'équilibre financier est le suivant :
- La somme des 3 lignes "Emprunts : encaissement en capital + Prêts : encaissement en capital + Dépôts et cautionnement" doit correspondre à la ligne 13 du TEF
  - La somme des 2 lignes "TVA encaissée + dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissement" doit correspondre à la ligne 13 du TEF

**TABLEAU 8**  
**Opérations liées aux recettes fléchées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

	Antérieures à 2023 non dénouées (= restes à payer sur opérations fléchées)	Exécution 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026 et suivantes	TOTAL
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		135 156,58	322 588,65	-259 442,35	12 813,65	
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>919 072,58</b>	<b>1 427 197,54</b>	<b>1 102 293,00</b>	<b>670 776,00</b>	<b>213 400,00</b>	<b>4 332 739,12</b>
Financements de l'État fléchés	897 272,58	1 164 945,34	632 770,00			2 694 987,92
Autres financements publics fléchés	21 800,00	173 552,20	381 523,00	582 776,00	213 400,00	1 373 051,20
Recettes propres fléchées		88 700,00	88 000,00	88 000,00		264 700,00
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>783 916,00</b>	<b>1 239 765,47</b>	<b>1 684 324,00</b>	<b>398 520,00</b>	<b>188 280,00</b>	<b>4 294 805,47</b>
Personnel						
AE=CP		45 089,47	212 300,00	136 800,00	114 000,00	508 189,47
Fonctionnement						
AE	65 486,00	69 381,00	222 550,00	102 600,00	33 400,00	493 417,00
CP	66 181,00	75 770,00	310 849,00	61 720,00	74 280,00	588 800,00
Intervention						
AE	309 995,00	72 478,00	125 000,00			507 473,00
CP	179 146,00	161 930,00	135 000,00			476 076,00
Investissement						
AE	1 821 813,00	202 730,00	833 950,00	200 000,00		3 058 493,00
CP	538 589,00	956 976,00	1 026 175,00	200 000,00		2 721 740,00
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>135 156,58</b>	<b>187 432,07</b>	<b>-582 031,00</b>	<b>272 256,00</b>	<b>25 120,00</b>	<b>37 933,65</b>

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>						<b>0</b>
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>						<b>0</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>135 157</b>	<b>322 589</b>	<b>-259 442</b>	<b>12 814</b>	<b>37 934</b>	<b>37 934</b>

**Dépenses fléchées hors plan de relance**

Fonctionnement AE	5 251,00
Fonctionnement CP	26 974,00
Intervention AE	-227 517,00
Intervention CP	-5 216,00
Investissement AE	-1 160 418,20
Investissement CP	203 249,04

Opérations concernées

Appel à projet ABC de l'OFB	ABC_2022	Atlas de la biodiversité communale de Vals-des-Tilles et de Colmier le Haut
Appel à projet Sentier de Nature pour le GR de Pays du PNFor	GR_PNFOR	GR de Pays Tour du Parc national
	BOUTIQUE_WEB	BOUTIQUE PNFor
	CHIROPTERE	Etude sur les chiroptères
	FLUIDES	Dépenses courantes (Eau, Électricité)
	INFORMATIQUE	Achat de matériel informatique
	MOBILIER	Meubles de bureau, rangement, ...
	RI_BALISAGE	Mise en place de la signalétique RI
	RI_REGUL	Régulation sur la RI
	SIGN_ROUTIER	Signalétique routière
	SURV	Surveillance
	TELEPHONIE	Téléphonie et Internet
BOP 113	TRAVAUX	Aménagement et réhabilitation des locaux
Fond Eperon	EQUESTRE_TOUR	Mise en place des Boucles du Coeur du Parc National
Fonds FEDER Région BFC - Projet espèce à enjeux	ESP_ENJEUX	Définition des espèces à enjeux sur le territoire du parc
Fonds FEDER Région BFC - Projet forêts et CC	FORETS_CC	Programme d'adaptation au changement climatique des forêts du Parc national de forêts
Fonds FEDER Région BFC - Projet prairie	TYPO_PRAIRIE	Conception d'un guide de gestion des prairies permanentes
LEADER Pays de Chaumont	OPE2021006	Belle balade : parcours d'œuvres d'art en forêt d'Arc-Châteauvillain
Plan France Relance	ABRIS_PORTESCOEUR	Construction d'abris pour les "Portes du coeur"
	EQUESTRE_TOUR	Mise en place des Boucles du Coeur du Parc National
	HUM_BURE	Restauration de la zone humide de Bure les Templiers (21)
	HUM_FONTCHEVRES	Ruisseau de la fontaine aux chèvres à Colmier le Haut (52)
	HUM_GOULLES	Restauration du ruisseau des Gouilles (21)
	INFRA_MARISBROSSES	Réfection des équipements du marais des Broses à Recey-sur-Ource
	INFRA_SEMOND	Point de vue de Semond
	INFRA_STERUFFINE	Aménagement de la Maison Ste Ruffine en habitat chauve-souris
	INFRA_TUFFAMOREY	Mise en protection de la Tuffière Amorey (Auberive - 52)
	INTERP_CHAL	Interprétation de la porte de Chalmessin
	IVB_PLAQUETTE	Matérialisation sur le terrain des limites des îlots de vieux bois
	PELOUSE_BOSSE	Restauration de la pelouse de La Bosse (Rochetaillée - 52)
	PELOUSE_COMBEBOT	Restauration de la pelouse de la Combe Bot (Bugnières - 52)
	PELOUSE_LARACHE	Restauration de la pelouse de La Rache à Chameroy (Rochetaillée - 52)
	PELOUSE_MONT	Restauration de la pelouse du Mont (Latrecey - 52)
	PELOUSE_MUSARD	Restauration de la pelouse du Mont Musard (Le Montsaugonnais - 52)
	STGERMAIN	Création d'un livret pédagogique - Action CEN Saint Germain
	TVB_DANCEVOIR	Implantation d'infrastructures agro-écologiques chez 6 agriculteurs du plateau de Dancevoir
	TVB_MARIGNY	Équiper en agroforesterie intraparcélaire et en haies périphériques une parcelle cultivée de 70 ha, pour constituer une trame structurante sur le plateau GAEC HOUDAN
	TVB_VILLOTTE	Implantation de 3 linéaires de haies sur le commune de Villotte
Recettes perçues en contrepartie des contrats de régulation	RI_REGUL	Régulation sur la RI
Subvention Fond vert pour le développement du tourisme équestre au sein	EQUESTRE_TOUR	Mise en place des Boucles du Coeur du Parc National
SubventionFond vert pour l'équipement des portes du coeur du PNFor	INFRA_ARCAUBCHAT	Interprétation et aménagement des portes de coeur Arc-Chatillon-Auberive
	INFRA_PORTECHAL	Aménagement Portes de Chalmessin - Hêtre magique

**TABLEAU 8**  
Opérations liées à la mise en œuvre du Plan de relance

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.  
Il est précisé que ce tableau 8bis doit permettre de distinguer les opérations fléchées du plan de relance (biodiversité, immobilier de l'Etat, Avenir Montagne), mais que ces opérations doivent également figurer dans le tableau 8 (onglet précédent).

	Antérieures à 2023 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Exécution 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	TOTAL
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>	<b>0</b>	<b>-72 396</b>	<b>-233 581</b>	<b>-233 581</b>	
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>897 272,58</b>	<b>575 755,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1473028</b>
Financements de l'État fléchés	897 272,58	575 755,00			1473028
Autres financements publics fléchés					0
Recettes propres fléchées					0
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>969 668,96</b>	<b>736 940,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1706609</b>
Personnel					
AE=CP					0
Fonctionnement					
AE	64 130,00				64 130
CP	48 796,00	11 196,00			59 992
Intervention					-
AE	299 995,00				299 995
CP	167 146,00	89 452,00			256 598
Investissement					-
AE	1 363 148,20				1 363 148
CP	753 726,96	636 292,00			1 390 019
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>-72396</b>	<b>-161185</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-233581</b>

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>					<b>0</b>
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>					<b>0</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>-72 396</b>	<b>-233 581</b>	<b>-233 581</b>	<b>-233 581</b>	<b>-233 581</b>

Opérations concernées  
EQUESTRE\_TOUR Mise en place des Boucles du Coeur du Parc National  
HUM\_BURE Restauration de la zone humide de Bure les Templiers (21)  
HUM\_FONTCHEVRES Ruisseau de la fontaine aux chèvres à Colmier le Haut (52)  
HUM\_GOULLES Restauration du ruisseau des Gouilles (21)  
INFRA\_MARISBROSS Réfection des équipements du marais des Brosses à Recey-sur-Ource  
INFRA\_SEMOND Point de vue de Semond  
INFRA\_STERUFFINE Aménagement de la Maison Ste Ruffine en habitat chauve-souris  
INFRA\_TUFFAMOREY Mise en protection de la Tuffière Amorey (Auberive - 52)  
IVB\_PLAQUETTE Matérialisation sur le terrain des limites des îlots de vieux bois  
PELOUSE\_BOSSE Restauration de la pelouse de La Bosse (Rochetaillée - 52)  
PELOUSE\_COMBEBEC Restauration de la pelouse de la Combe Bot (Bugnières - 52)  
PELOUSE\_LARACHE Restauration de la pelouse de La Rache à Chameroy (Rochetaillée - 52)  
PELOUSE\_MONT Restauration de la pelouse du Mont (Latrecey -52)  
PELOUSE\_MUSARD Restauration de la pelouse du Mont Musard (Le Montsaigeonnais - 52)  
STGERMAIN Création d'un livret pédagogique - Action CEN Saint Germain  
TVB\_DANCEVOIR Implantation d'infrastructures agro-écologiques chez 6 agriculteurs du plateau de Dancevoir  
TVB\_MARIGNY Equiper en agroforesterie intraparcellaire et en haies périphériques une parcelle cultivée de 70 ha, pour constituer une trame structurante sur le plateau GAEC HOUDAN  
TVB\_VILLOTTE Implantation de 3 linéaires de haies sur le commune de Villotte  
ABRIS\_PORTESCO Construction d'abris pour les "Portes du coeur"

TABLEAU 9  
Opérations pluriannuelles - exécution

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

NB : Indiquer les opérations correspondant au plan de relance en identifiant par un code couleur celles qui relèvent de la mesure biodiversité des autres mesures du plan de relance (AAP bâti de l'Etat, Avenir Montagne).  
Les opérations plan de relance cofinancées sont à présenter individuellement.

Opération	Nature	Prévision		Exécution 2023					Prévision 2024 et suivantes		Contrôle de cohérence			
		Coût total de l'opération		AE consommées les années antérieures à 2023	AE consommées en 2023	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à 2023	CP consommés en 2023	TOTAL des CP consommés	Restes à payer	Solde à engager	Solde à payer	AE	CP
		(1)		(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)		
[ABS_2022] Atlas de la biodiversité communale pour Colmier le Haut et Val des Tilles	Personnel													
	Fonctionnement	56 296		52 440	3 856	56 296	0	19 588	19 588	36 708		36 708		
	Intervention													
	Investissement													
<b>Total Op.1</b>		<b>56 296</b>		<b>52 440</b>	<b>3 856</b>	<b>56 296</b>	<b>-</b>	<b>19 588</b>	<b>19 588</b>	<b>36 708</b>		<b>36 708</b>		
[ABRIS_PORTESCOEUR] Construction des abris pour les portes de cœurs	Personnel													
	Fonctionnement	13 756		11 649	2 107	13 756	7 766	5 199	12 965	791		791		
	Intervention													
	Investissement	517 848		517 948		517 948	172 670	321 227	493 897	24 051	100	23 951		
<b>Total Op.2</b>		<b>531 604</b>		<b>529 597</b>	<b>2 107</b>	<b>531 704</b>	<b>180 436</b>	<b>326 426</b>	<b>506 862</b>	<b>24 842</b>	<b>100</b>	<b>24 742</b>		
[EQUESTRE_TOUR] Mise en place des boucles de cœur du Parc national	Personnel													
	Fonctionnement	51 379		1 204	1 804	3 008	779	229	1 008	2 000	48 371	50 371		
	Intervention													
	Investissement	482 820		152 396	159 324	311 720	91 412	121 692	213 104	98 616	171 100	269 716		
<b>Total Op.3</b>		<b>534 199</b>		<b>153 600</b>	<b>161 128</b>	<b>314 728</b>	<b>92 191</b>	<b>121 921</b>	<b>214 112</b>	<b>100 616</b>	<b>219 471</b>	<b>320 087</b>		
[HUM_BURE] Restauration de la zone humide de Bure les Templiers (21)	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention	37 404		37 404		37 404	7 481	19 783	27 264	10 140		10 140		
	Investissement													
<b>Total Op.4</b>		<b>37 404</b>		<b>37 404</b>	<b>-</b>	<b>37 404</b>	<b>7 481</b>	<b>19 783</b>	<b>27 264</b>	<b>10 140</b>		<b>10 140</b>		
[HUM_FONTCHEVRES] Ruisseau de la fontaine aux chèvres à Colmier le Haut (52)	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention	29 340		29 340		29 340	5 868	23 455	29 323	17		17		
	Investissement													
<b>Total Op.5</b>		<b>29 340</b>		<b>29 340</b>	<b>-</b>	<b>29 340</b>	<b>5 868</b>	<b>23 455</b>	<b>29 323</b>	<b>17</b>		<b>17</b>		
[HUM_GOULLES] Restauration du ruisseau des Goules (21)	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention	20 000		20 000		20 000	16 000	4 000	20 000					
	Investissement													
<b>Total Op.6</b>		<b>20 000</b>		<b>20 000</b>	<b>-</b>	<b>20 000</b>	<b>16 000</b>	<b>4 000</b>	<b>20 000</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		
[HUM_VAU] Marais de Vau à Chameroi - Rochetaillée (52)	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention	58 585		58 585		58 585	36 220	18 797	55 017	3 568		3 568		
	Investissement	4 530		4 530		4 530	4 530		4 530					
<b>Total Op.7</b>		<b>63 115</b>		<b>63 115</b>	<b>-</b>	<b>63 115</b>	<b>40 750</b>	<b>18 797</b>	<b>59 547</b>	<b>3 568</b>		<b>3 568</b>		
[INFRA_ARCAUBCHAT][INFRA_PO RTECHAL] Aménagement des portes de cœur	Personnel													
	Fonctionnement	45 436		36 686	6 734	43 420		40 512	40 512	2 908	2 016	4 924		
	Intervention													
	Investissement	278 706		2 880		2 880		960	960	1 920	275 826	277 746		
<b>Total Op.8</b>		<b>324 142</b>		<b>36 686</b>	<b>9 614</b>	<b>46 300</b>	<b>-</b>	<b>41 472</b>	<b>41 472</b>	<b>4 828</b>	<b>277 842</b>	<b>282 670</b>		
[INFRA_MARISBROSSES] Réfection des équipements du marais des Brosses à Recy-sur-Ource (21)	Personnel													
	Fonctionnement	108		108		108	108		108					
	Intervention	135 639		135 639		135 639	5 040	123 272	128 312	7 327		7 327		
	Investissement													
<b>Total Op.9</b>		<b>135 747</b>		<b>135 747</b>	<b>-</b>	<b>135 747</b>	<b>5 148</b>	<b>123 272</b>	<b>128 420</b>	<b>7 327</b>		<b>7 327</b>		
[INFRA_RNRVILLEMORON] Aménagement pédagogique de la RNR de Villemoron	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention	14 740		14 740		14 740	11 792	2 948	14 740					
	Investissement													
<b>Total Op.10</b>		<b>14 740</b>		<b>14 740</b>	<b>-</b>	<b>14 740</b>	<b>11 792</b>	<b>2 948</b>	<b>14 740</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		
[INFRA_SEMOND] Point de vue de Semond	Personnel													
	Fonctionnement	547		293	254	547	38	254	292	255		255		
	Intervention													
	Investissement	3 964		3 964		3 964	0	3 964	3 964					
<b>Total Op.11</b>		<b>4 511</b>		<b>4 257</b>	<b>254</b>	<b>4 511</b>	<b>38</b>	<b>4 218</b>	<b>4 256</b>	<b>255</b>		<b>255</b>		
[INFRA_STERUFFINE] Aménagement de la Maison Ste Ruffine en habitat chauve-souris	Personnel													
	Fonctionnement	181		181		181		181	181					
	Intervention													
	Investissement	44 672		44 672		44 672	780	43 892	44 672					
<b>Total Op.12</b>		<b>44 853</b>		<b>44 853</b>	<b>181</b>	<b>44 853</b>	<b>780</b>	<b>44 073</b>	<b>44 853</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		
[INFRA_TRUFFES] Aménagement sur la truffe à maison de la Forêt	Personnel													
	Fonctionnement	3 886		3 300	586	3 886	3 300	586	3 886					
	Intervention													
	Investissement	119 761		115 285	4 476	119 761	110 809	4 476	115 285	4 476		4 476		
<b>Total Op.13</b>		<b>123 647</b>		<b>118 585</b>	<b>5 062</b>	<b>123 647</b>	<b>114 109</b>	<b>5 062</b>	<b>119 171</b>	<b>4 476</b>		<b>4 476</b>		
[INFRA_TUFFAMOREY] Mise en protection de la Tuffière Amorey (Auberive - 52)	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention	14 660		14 660		14 660		5 377	5 377	9 283		9 283		
	Investissement													
<b>Total Op.14</b>		<b>14 660</b>		<b>14 660</b>	<b>-</b>	<b>14 660</b>	<b>-</b>	<b>5 377</b>	<b>5 377</b>	<b>9 283</b>		<b>9 283</b>		
[INTERP_CHAL] Interprétation de la porte de cœur de Chalmessin	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention													
	Investissement	4 200		4 200		4 200		1 800	1 800	2 400		2 400		
<b>Total Op.15</b>		<b>4 200</b>		<b>4 200</b>	<b>-</b>	<b>4 200</b>	<b>-</b>	<b>1 800</b>	<b>1 800</b>	<b>2 400</b>		<b>2 400</b>		
[IVB_PLAQUETTE] Matérialisation sur le terrain des limites des lots de vieux bois	Personnel													
	Fonctionnement	20 624		20 624		20 624	9 428	11 196	20 624					
	Intervention													
	Investissement													
<b>Total Op.16</b>		<b>20 624</b>		<b>20 624</b>	<b>-</b>	<b>20 624</b>	<b>9 428</b>	<b>11 196</b>	<b>20 624</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		
[PELOUSE_BOSSE] Restauration de la pelouse de La Bosse (Rochetaillée - 52)	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention													
	Investissement	6 342		6 342		6 342	5 074	224	5 298	1 044		1 044		
<b>Total Op.17</b>		<b>6 342</b>		<b>6 342</b>	<b>-</b>	<b>6 342</b>	<b>5 074</b>	<b>224</b>	<b>5 298</b>	<b>1 044</b>		<b>1 044</b>		
[PELOUSE_COMBEBOT] Restauration de la pelouse de la Combe Bot (Bugnières - 52)	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention	54 147		54 147		54 147	37 903	15 840	53 743	404		404		
	Investissement													
<b>Total Op.18</b>		<b>54 147</b>		<b>54 147</b>	<b>-</b>	<b>54 147</b>	<b>37 903</b>	<b>15 840</b>	<b>53 743</b>	<b>404</b>		<b>404</b>		
[PELOUSE_HDUSEC] Restauration de la pelouse du Haut du Sec à Perrogney les Fontaines	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention													
	Investissement	3 979		3 979		3 979	3 979		3 979					
<b>Total Op.19</b>		<b>3 979</b>		<b>3 979</b>	<b>-</b>	<b>3 979</b>	<b>3 979</b>	<b>-</b>	<b>3 979</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		



\* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

Autofinancement des opérations pluriannuelles	711 214
---	---------

**B - Prévisions de recettes**

Opération	Nature	Prévision Financement de l'opération (11)	Exécution 2023		Prévisions 2024 et suivantes Reste à encaisser en N+1 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)	Contrôle de cohérence
			Encaissements des années antérieures à 2023 (12)	Encaissement réalisés en 2023 (13)		
[ABS_2022] Atlas de la biodiversité communale pour Colmier le Haut et Val des Tilles	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	50 000	13 800	22 400	13 800	-
<b>Total Op.1</b>		<b>50 000</b>	<b>13 800</b>	<b>22 400</b>	<b>13 800</b>	-
[ABRIS_PORTESCOEUR] Construction des abris pour les portes de cœurs	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	363 769		363 769		-
<b>Total Op.2</b>		<b>363 769</b>	-	<b>363 769</b>	-	-
[EQUESTRE_TOUR] Mise en place des boucles de cœur du Parc national	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	412 834	103 734	92 730	216 370	-
<b>Total Op.3</b>		<b>439 834</b>	<b>103 734</b>	<b>92 730</b>	<b>243 370</b>	-
[HUM_BURE] Restauration de la zone	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	32 404	21 183	11 221		-
<b>Total Op.4</b>		<b>32 404</b>	<b>21 183</b>	<b>11 221</b>	-	-
[HUM_FONTCHEVRES] Ruisseau de	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	29 340	20 538,00	8 802,00		-
<b>Total Op.5</b>		<b>29 340</b>	<b>20 538</b>	<b>8 802</b>	-	-
[HUM_GOULLES] Restauration du ruisseau	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	20 000	16 000,00	4 000,00		-
<b>Total Op.6</b>		<b>20 000</b>	<b>16 000</b>	<b>4 000</b>	-	-
[HUM_VAU] Marais de Vau à Chamero	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	63 116	45 876,00	17 240,00		-
<b>Total Op.7</b>		<b>63 116</b>	<b>45 876</b>	<b>17 240</b>	-	-
[INFRA_ARCAUBCHAT][INFRA_PORTECHAL] Aménagement des portes de cœur du Parc national	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	333 428		117 528	215 900	-
<b>Total Op.8</b>		<b>333 428</b>	-	<b>117 528</b>	<b>215 900</b>	-
[INFRA_MARISBROSSES] Réfection	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	135 307	23 307,00	112 000,00		-
<b>Total Op.9</b>		<b>135 307</b>	<b>23 307</b>	<b>112 000</b>	-	-
[INFRA_RNRVILLEMORON] Aménagement pédagogique de la RNR de Villemoron	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	14 740	11 792,00	2 948,00		-
<b>Total Op.10</b>		<b>14 740</b>	<b>11 792</b>	<b>2 948</b>	-	-
[INFRA_SEMOND] Point de vue de S	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	4 218	4 218			-
<b>Total Op.11</b>		<b>4 218</b>	<b>4 218</b>	-	-	-
[INFRA_STERUFFINE] Aménagement	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	44 672	29 672,00	15 000,00		-
<b>Total Op.12</b>		<b>44 672</b>	<b>29 672</b>	<b>15 000</b>	-	-
[INFRA_TRUFFES] Aménagement sur la truffe à maison de la Forêt	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	119 761	119 761			-
<b>Total Op.13</b>		<b>119 761</b>	<b>119 761</b>	-	-	-
[INFRA_TUFFAMOREY] Mise en prot	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	14 660	14 660			-
<b>Total Op.14</b>		<b>14 660</b>	<b>14 660</b>	-	-	-
[INTERP_CHAL] Interprétation de la porte de Cœur de Chalmessin	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	4 200	4 200			-
<b>Total Op.15</b>		<b>4 200</b>	<b>4 200</b>	-	-	-
[IVB_PLAQUETTE] Matérialisation sur	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	20 624	20 624			-
<b>Total Op.16</b>		<b>20 624</b>	<b>20 624</b>	-	-	-
[PELOUSE_BOSSE] Restauration de	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	6 396	5 074	1 322		-
<b>Total Op.17</b>		<b>6 396</b>	<b>5 074</b>	<b>1 322</b>	-	-
[PELOUSE_COMBEBOT] Restauration	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	54 147	37 904,00	16 243,00		-
<b>Total Op.18</b>		<b>54 147</b>	<b>37 904</b>	<b>16 243</b>	-	-
[PELOUSE_HDUSEC] Restauration de la pelouse du Haut du Sec à Perrogney les Fontaines	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***					-
<b>Total Op.19</b>		-	-	-	-	-
[PELOUSE_LARACHE] Restauration	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	39 999	28 000	11 999		-
<b>Total Op.20</b>		<b>39 999</b>	<b>28 000</b>	<b>11 999</b>	-	-
[PELOUSE_MONT] Restauration de la pelouse du Mont (Latrecey -52)	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	32 414	22 690,00	9 724,00		-
<b>Total Op.21</b>		<b>32 414</b>	<b>22 690</b>	<b>9 724</b>	-	-
[PELOUSE_MUSARD] Restauration de	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	7 225	5 739,00	1 486,00		-
<b>Total Op.22</b>		<b>7 225</b>	<b>5 739</b>	<b>1 486</b>	-	-
[SIGN_ROUTIER] Signalétique routière	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	42 767,00	42 767,00			-
<b>Total Op.23</b>		<b>42 767</b>	<b>42 767</b>	-	-	-
[STGERMAIN] Création d'un livret pédagogique	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	2 304,00	2 304,00			-
<b>Total Op.24</b>		<b>2 304</b>	<b>2 304</b>	-	-	-
[TVB_AUBERIVE] Implantation d'une	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	8 728	8 728,00			-
<b>Total Op.25</b>		<b>8 728</b>	<b>8 728</b>	-	-	-
[TVB_DANCEVOIR] Implantation d'inf	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	84 162	84 162,00			-
<b>Total Op.26</b>		<b>84 162</b>	<b>84 162</b>	-	-	-
[TVB_MARIGNY] Équipement en agrofore	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	41 410	41 410,00			-
<b>Total Op.27</b>		<b>41 410</b>	<b>41 410</b>	-	-	-
	Financement de l'Etat*	5 794	5 794,00			-

[TVB_VILLOTTE] Implantation de 3 lin	Autres financements publics**				-	-
	Autres financements***				-	-
<b>Total Op.28</b>		<b>5 794</b>	<b>5 794</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
[ESP_ENJEUX] Etudes des espèces à enjeux du Parc national	Financement de l'Etat*				-	-
	Autres financements publics**	181 000			181 000	-
	Autres financements***				-	-
<b>Total Op.29</b>		<b>181 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>181 000</b>	<b>-</b>
[FORETS_CC] Plan d'adaptation des forêts au Changement climatique	Financement de l'Etat*				-	-
	Autres financements publics**	200 400			200 400	-
	Autres financements***				-	-
<b>Total Op.30</b>		<b>200 400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>200 400</b>	<b>-</b>
[GR_PNFOR] Création d'un GR de Pays	Financement de l'Etat*				-	-
	Autres financements publics**	477 174	143 152		334 022	-
	Autres financements***				-	-
<b>Total Op.31</b>		<b>477 174</b>	<b>-</b>	<b>143 152</b>	<b>334 022</b>	<b>-</b>
[TYPO_PRAIRIE] Création d'une typologie des prairies du Parc national	Financement de l'Etat*				-	-
	Autres financements publics**	219 100			219 100	-
	Autres financements***				-	-
<b>Total Op.32</b>		<b>219 100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>219 100</b>	<b>-</b>
	<b>Ss total financement de l'Etat</b>	<b>1 938 419</b>	<b>720 137</b>	<b>786 012</b>	<b>432 270</b>	<b>-</b>
	<b>Ss total autres financements publics</b>	<b>1 127 674</b>	<b>13 800</b>	<b>165 552</b>	<b>948 322</b>	<b>-</b>
	<b>Ss total autres financements</b>	<b>27 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27 000</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 093 093</b>	<b>733 937</b>	<b>951 564</b>	<b>1 407 592</b>	<b>-</b>

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics et autres financements publics fléchés

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchés

**TABLEAU 10**  
**Synthèse budgétaire et comptable**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

		Montants dernier budget rectificatif 2023 (montants à copier-coller le cas échéant)	CF 2023	
<b>Niveau x initiau x</b>	<b>1</b>	<b>Niveau initial de restes à payer (CF 2022)</b>	<b>1 902 944,00</b>	<b>1 751 047,00</b>
	<b>2</b>	<b>Niveau initial du fonds de roulement (CF 2022)</b>	<b>2 099 944,00</b>	<b>2 099 944,00</b>
	<b>3</b>	<b>Niveau initial du besoin en fonds de roulement (CF 2022)</b>	<b>-169 812,08</b>	<b>-169 812,08</b>
	<b>4</b>	<b>Niveau initial de la trésorerie (CF 2022)</b>	<b>2 269 756,08</b>	<b>2 269 756,08</b>
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée (CF 2022)	135 156,58	135 156,58
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (CF 2022)	2 134 599,50	2 134 599,50
<b>Flux de l'année</b>	<b>5</b>	<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>4 191 162,00</b>	<b>4 007 089,55</b>
	<b>6</b>	<b>Résultat patrimonial</b>	<b>-428 177,00</b>	<b>-242 538,50</b>
	<b>7</b>	<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>71 823,00</b>	<b>90 560,40</b>
	<b>8</b>	<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>16 643,80</b>	<b>339 294,02</b>
	<b>9</b>	<b>Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>10</b>	<b>Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF</b>	<b>SENS 0,00</b>	<b>42 302,07</b>
		Variation des stocks	+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	-800,00
		Produits divers de gestion courante	+	43 102,07
	<b>11</b>	<b>Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie</b>	<b>SENS 543,00</b>	<b>130 680,06</b>
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	543,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	13 723,53
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	133 480,06
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-10 141,03
	<b>12</b>	<b>Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>	<b>16 100,80</b>	<b>166 311,89</b>
12.a	Recettes budgétaires	5 019 378,00	4 959 406,10	
12.b	Crédits de paiement ouverts	5 003 277,00	4 793 094,21	
<b>13</b>	<b>Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>	<b>0,00</b>	<b>1 183,69</b>	
<b>14</b>	<b>Variation de la trésorerie = 12 - 13</b>	<b>16 100,80</b>	<b>165 128,20</b>	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	0,00	187 432,07	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-88 791,50	-22 303,87	
<b>15</b>	<b>Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13</b>	<b>543,00</b>	<b>174 165,82</b>	
<b>16</b>	<b>Variation des restes à payer</b>	<b>-812 115,00</b>	<b>-786 004,66</b>	
16 bis	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2021 à solder (le cas échéant)		129 110,00	
<b>Niveau x finaux</b>	<b>17</b>	<b>Niveau final de restes à payer</b>	<b>1 090 829,00</b>	<b>835 932,34</b>
	<b>18</b>	<b>Niveau final du fonds de roulement</b>	<b>2 116 587,80</b>	<b>2 439 238,02</b>
	<b>19</b>	<b>Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-169 269,08</b>	<b>4 353,74</b>
	<b>20</b>	<b>Niveau final de la trésorerie</b>	<b>2 285 856,88</b>	<b>2 434 884,28</b>
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	135 156,58	322 588,65
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	2 045 808,00	2 112 295,63

Comptabilité budgétaire  
Comptabilité générale

Les cases contenant grisées sont complétées automatiquement par des formules.

## NOTE DE L'ORDONNATEUR

A destination du Conseil d'administration du 14 mars 2024 après échange avec le Contrôleur Budgétaire Régional le 14 février 2024 et présentation au bureau du CA le 22 février 2024

### Compte financier de l'année 2023

#### Table des matières

Contexte de l'année 2023.....	2
Exécution du budget sur 2023.....	2
1. Autorisation d'emploi – Tableau n°1 .....	3
Les effectifs .....	3
Les recrutements et départs en 2023 .....	4
La masse salariale .....	4
2. Autorisations budgétaires et données complémentaires – Tableau n°2 .....	5
Recettes .....	5
Dépenses .....	6
Données complémentaires.....	12
3. Dépenses par destination – Tableau n°3.....	13
Axe 1 - Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire .....	14
Axe 2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel.....	15
Axe 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable.....	17
Axe 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs .....	22
Axe 5 - Piloter la politique du Parc national .....	25
Axe 6 – Gérer l'établissement public.....	27
4. Equilibre financier – Tableau n°4.....	30
5. Situation patrimoniale ( <i>comptabilité générale</i> ) – Tableau n°6.....	30
Résultat de l'exercice .....	30
Calcul de la capacité d'autofinancement.....	31
Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés .....	32
6. Plan de trésorerie – Tableau 7.....	33
7. Opérations fléchées et pluriannuelles – Tableau 8, 8bis et 9.....	34
Opérations pluriannuelles se poursuivant en 2024 (pour information) .....	34

## CONTEXTE DE L'ANNEE 2023

---

Le budget initial du Parc national de forêts a été approuvé par le Conseil d'administration (CA) du 10 novembre 2022. Il a été réajusté en cours d'année par 2 budgets rectificatifs (BR) approuvés successivement le 29 juin 2023 (BR1) et le 16 novembre 2023 (BR2).

Le BR1 visait à intégrer les restes à payer au 31 décembre 2022 dû aux actions engagées dans le cadre du dispositif France Relance. Il a également permis d'inscrire de nouvelles recettes fléchées et les dépenses correspondantes attendues sur 2023. Il autorisait notamment l'embauche de 3 chargé-e-s de mission hors plafond dès septembre 2023.

Le BR2 visait principalement à intégrer de nouvelles recettes fléchées et à corriger les dépenses réalisées, en fonction de la capacité d'exécution budgétaire des équipes sur la fin de l'année.

L'année 2023 a été marquée notamment par les réalisations majeures suivantes :

- **Le recrutement de 3 chargé-e-s de mission** hors plafond grâce à un financement FEDER de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **La concrétisation de documents stratégiques importants pour l'établissement** que sont le COP – Contrat d'objectifs et de performances, signé entre l'établissement public et le ministère de tutelle ainsi que la stratégie scientifique du Parc national de forêts. Ces deux documents ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 16 novembre 2023 et vont permettre de guider l'action du Parc national pour les 5 prochaines années ;
- **La finalisation de l'ensemble des projets soutenus par le plan France Relance.** Les principales réalisations ont été la restauration et la valorisation de 17 sites à valeur patrimoniales ; l'appui à la restauration de la trame verte et bleue par la plantation de haies sur 4 communes ; l'aménagement des portes de cœur ; la matérialisation d'îlots de sénescence et l'achat du matériel nécessaire à leur suivi ; la matérialisation physique du Parc national à travers la pause de la signalétique adaptée ;
- **La diversification des financements externes** avec des projets retenus dans le cadre de plusieurs appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt : AAP « Biodiversité » de la Région BFC ; AAP « Sentiers de nature » du CEREMA ; AMI « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » du MASA ; Fond vert du MTE.

En outre, l'année 2023 a permis de concrétiser :

- **La construction des abris des Portes de Cœur** qui sont désormais opérationnelles pour accueillir du public. Elles seront par la suite agrémentées des dispositifs informationnels adaptés pour remplir leur rôle de porte d'entrée du Parc national ;
- **Le dispositif de suivi-évaluation de la Charte du Parc national de forêts** qui doit guider la première évaluation intermédiaire qui aura lieu en 2025 ;
- **Le déploiement d'une série d'outils touristiques** avec une mise à jour de la carte touristique et le déploiement de l'application Géotrek, particulièrement appréciée des randonneurs et randonneuses. Les professionnels du tourisme eux ont eu accès au premier Educ'Tour du Parc national de forêts ;
- L'approfondissement du **programme d'animation et d'éducation à l'environnement** et au développement durable avec la création d'un réseau de partenaires permettant de proposer une programmation annuelle dense et variée ainsi que la création de 4 nouvelles aires éducatives terrestres à la rentrée 2023.

## EXECUTION DU BUDGET SUR 2023

---

Pour mémoire, le conseil d'administration sera amené à délibérer sur les tableaux 1 – 1<sup>er</sup> cadre, 2, 4 et 6 – 1<sup>er</sup> cadre. Les autres tableaux de la liasse budgétaire et comptable sont fournis à titre d'information.

## 1. Autorisation d'emploi – Tableau n°1

### Les effectifs

Tableau des autorisations d'emplois

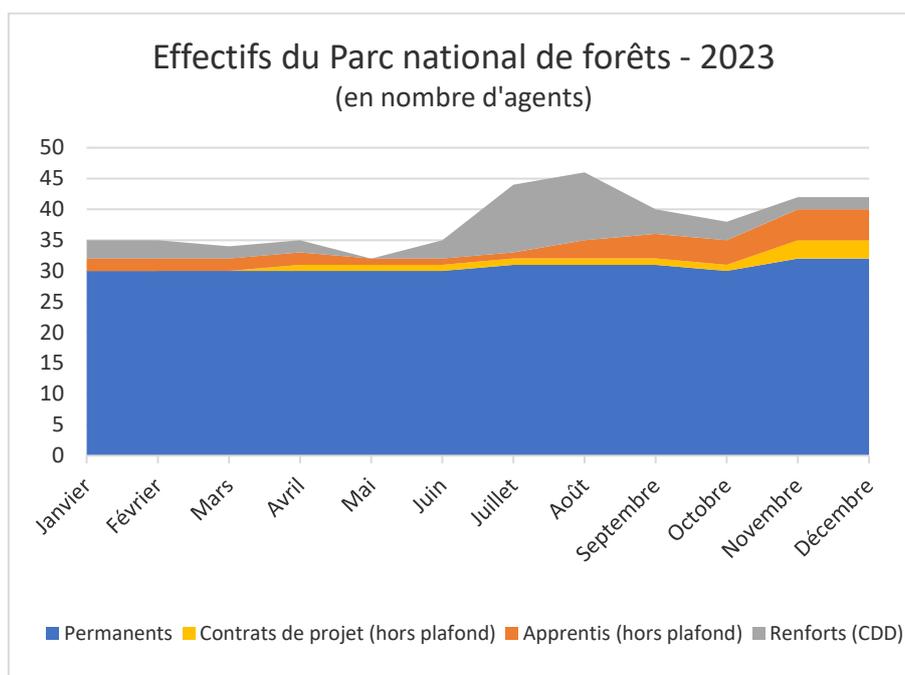
	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT (prévision)	32,52	3,61	36,13
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT (exécution)	32,52	3,61	36,13
Rappel du plafond d'emploi notifié par le responsable de programme (ETPT)	32,5		

Au 31 décembre 2023, la situation de l'effectif de l'Etablissement en emplois sous plafond est de 32,52 ETPT, répartis ainsi :

- 11,9 ETPT titulaires ;
- 17,05 ETPT contractuels de quasi-statut (2,97 CDI et 14,08 CDD) ;
- 3,57 ETPT contractuels de droit public en renfort occasionnel.

L'effectif hors plafond se compose de :

- 2,53 ETPT pour les apprentis.
- 1,08 ETPT pour les contrats de projet hors plafond



Bien qu'ils ne comptent pas dans les effectifs, il est important de souligner que l'établissement accueille des services civiques via la convention passée avec la Ligue de l'enseignement de Haute Marne. 9 jeunes se sont succédés sur 2023 pour un total de 4,15 ETPT.

3 intérimaires (0,31 ETPT) sont également venus renforcer ponctuellement les équipes pour un :

- Appui à l'ouvrier polyvalent (2 mois)
- Appui à la mise en place d'infrastructures touristiques (3 semaines)
- Appui à la communication pour la promotion des bénéficiaires de la marque Esprit Parc national (1 mois)

## Les recrutements et départs en 2023

Pour finir de constituer l'équipe permanente, des recrutements directs ont eu lieu sur le premier semestre avec l'arrivée de :

- 1 agent titulaire :
  - o 1 Chargée de missions (service métier)
- 4 agents contractuels de quasi-statut :
  - o 1 Technicienne (Service métier)
  - o 2 Administratifs (SG et Service métier)
  - o 1 Garde monitrice (Service métier)

En appui à l'équipe permanente, l'établissement a eu recours à 12 contrats courts :

- 4 renforts temporaires sur les thématiques suivantes :
  - o Etude d'impact des projets d'énergie renouvelables sur le Parc national (4 mois) ;
  - o Archivage (3 mois) ;
  - o Zones humides et milieux aquatiques (6 mois)
  - o Natura 2000 (4 mois)
- 8 renforts saisonniers : 3 animateurs natures de juin à août et 5 hôtes/hôtesse d'accueil sur juillet-août.

L'obtention de financements extérieurs a permis à l'établissement de recruter :

- 1 Chargée de projet « MAEC » sur 7 mois en 2023 (Financement DRAAF)
- 3 Chargées de projet sur 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 (Financement FEDER BFC) sur les projets suivants :
  - o Prairies permanentes ;
  - o Forêts et changement climatique ;
  - o Espèces patrimoniales du Parc national.

Sur l'année, parmi les contractuels en quasi statut, l'établissement compte des départs pour les motifs suivants :

- Un départ suite à la réussite au concours de technicien de l'environnement (Service métier) ;
- Un non renouvellement de contrat (SG).

## La masse salariale

Les dépenses de personnel en AE=CP s'élèvent à **2 236 904,94 €** pour l'exercice 2023. Elles sont ventilées ainsi :

	PLAFOND ORGANISME				TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME	
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		ETPT	Dépenses de personnel (*)
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)		
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 1 + 2 + 3 + 4)</b>	<b>32,52</b>	<b>2 069 766,89</b>	<b>3,61</b>	<b>75 649,05</b>	<b>24,23</b>	<b>2 236 904,94</b>
1 - TITULAIRES	11,9	975 431,85	0	0,00	0	975 431,85
2 - CONTRACTUELS	20,62	1 094 335,04	1,08	45 703,63	21,7	1 140 038,67
3 a) - CONTRATS AIDES					0	0,00
3 b) - APPRENTIS			2,53	29 945,42	2,53	29 945,42
3 c) - VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE (VSC)					0	0,00
4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL		91 489,00		0		91 489,00

Les autres éléments de dépenses de personnel se décomposent ainsi :

- Tickets restaurant : 28 974 € (comparativement à 2022, +6 224 € expliqués par l'augmentation des effectifs)
- Médecine du travail : 2 912 € (+2 054 € par la programmation d'une vague de visites médicales pour tous les agents concernés)
- Accident du travail : 25 €

- Association du personnel : 22 750 € (+ 2 250 € expliqués par l'augmentation de la masse salariale)
- Rachats jours de CET : 4 284 € (- 1 116 €)
- Indemnité président : 7 910 € (+ 184 € expliqués par la revalorisation du point d'indice)
- Allocation Retour à l'Emploi : 15 703 € (+ 14 275 € suite à la fin d'un contrat d'un agent en 2022)
- Prestations sociales et aides matérielles : 4 500 €
- Indemnité télétravail : 2 431 €
- Forfait mobilité durable : 2 000 €

## 2. Autorisations budgétaires et données complémentaires – Tableau n°2

### Recettes

RECETTES					
Montants					
CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023	
3 514 268,37	3 501 300,00	3 533 977,00	-1 768,44	3 532 208,56	Recettes globalisées
3 489 673,00	3 489 000,00	3 479 397,00	-0,50	3 479 396,50	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres financements publics
24 595,37	12 300,00	54 580,00	-1 767,94	52 812,06	Recettes propres
1 311 513,78	1 007 377,00	1 485 401,00	-58 203,46	1 427 197,54	Recettes fléchées*
1 201 575,38	775 754,00	1 106 049,00	58 896,34	1 164 945,34	Financements de l'Etat fléchés
21 800,00	145 623,00	271 352,00	-97 799,80	173 552,20	Autres financements publics fléchés
88 138,40	86 000,00	108 000,00	-19 300,00	88 700,00	Recettes propres fléchées
<b>4 825 782,15</b>	<b>4 508 677,00</b>	<b>5 019 378,00</b>	<b>-59 971,90</b>	<b>4 959 406,10</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>

Le montant total des recettes s'élève à 4 959 406 € en 2023 contre 4 825 782 € en 2022, soit une progression de moins de 3% (+ 133 623 €) avec une quasi stabilisation des recettes globalisées (+0.5% ; +17 940€) éet un léger accroissement des recettes fléchées (+8.8% ; +115 683 €). Les recettes 2023 se répartissent de la façon suivante :

#### Recettes globalisées :

- **Dotation de fonctionnement Etat via l'OFB : 3 479 397 €** (- 10 276 € comparativement à 2022) ;
- **Recettes propres : 52 812€**(+28 216€) qui se répartissent comme suit : 6 715€ de recettes de la boutique ; 3 250€ liés à des redevances de la marque EPN ; 2 375€ de loyers perçus ; 27 922€ de remboursements et avoirs divers ; 12 550€ de recettes liées à des prestations EEDD.

#### Recettes fléchées :

- **Financements de l'Etat fléchés : 1 164 945 €**
  - 345 040€ de crédits d'investissement sur le P113 ;
  - 575 755€ de crédits France Relance ;
  - 58 893€ du MASA dans le cadre de l'AMI « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » ;
  - 185 258€ de crédits Fonds Verts

- **Autres financements publics fléchés : 173 552 €**
  - 143 152€ du CEREMA dans le cadre de l'AAP « Sentiers de nature » ;
  - 4000€ des communes de Val des Tilles et de Colmier le Haut pour les Atlas de la Biodiversité Communale ;
  - 500€ de la commune de Chateauvillain pour le projet artistique de la Belle Balade ;
  - 7500€ de la GMF dans le cadre de son action de mécénat
  - 18 400€ de l'OFB pour les Atlas de la Biodiversité communale.
  
- **Recettes propres fléchées : 88 700 €**
  - 84 000 € (Associations de chasse dans le cadre des contrats de délégation de service public pour la mise en œuvre de la régulation au sein de la réserve intégrale) ;
  - 2 000€ (Communauté de Communes des 3 forêts pour contribuer à l'exposition la Belle Balade)
  - 2 000€ de l'association Nuit des Forêts pour l'organisation de l'évènement éponyme
  - 750€ de mécénat GMF

Par rapport au budget voté, les recettes ont été réalisées à hauteur de 99%.

Concernant les recettes fléchées, les variations s'expliquent de la façon suivante :

- Financement de l'état fléchée (+ 58 896 €) avec la réception de l'acompte versé par la MASA pour son AMI ;
- Autres financements publics (-97 100 €) :
  - o La non réception d'une recette de l'Agence de l'Eau Seine Normandie du à l'annulation du projet associé ;
  - o La non réception des recettes venant des DRAAF pour le déploiement des MAEC ;
  - o La non réception d'une recette LEADER en subvention du projet de la Belle Balade.
- Recettes propres fléchées (- 20 000€) :
  - o Réception non anticipée des subventions de l'Association nuit des forêts ainsi que de l'OT3F ;
  - o Prévion d'une recette moindre sur la redevance de la DSP ;
  - o Non réception d'une subvention prévue de la part du Fond Eperon pour le déploiement de la boucle équestre.

La répartition des recettes encaissées, par origine et projet concerné, est détaillée dans le tableau 3 de la liasse budgétaire.

## Dépenses

	DEPENSES									
	AE					CP				
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023
Personnel	1 851 708,90 €	2 275 000,00	2 242 000,00	-3 723,70	2 238 276,30	1 851 708,90	2 275 000,00	2 242 000,00	-5 095,00	2 236 904,94
dont contributions employeur au CAS Pension	192 982,35 €	235 000,00	215 000,00	2 406,77	217 406,77	192 982,35		215 000,00	2 406,77	217 406,77
Fonctionnement	1 037 889,24 €	1 127 690,00	1 238 252,00	-103 291,12	1 134 960,88	839 055,96	1 425 736,00	1 204 925,00	-105 941,89	1 098 983,11
Intervention	386 347,88 €	478 625,00	415 678,00	-74 055,88	341 622,32	524 182,60	584 791,00	337 526,00	-42 178,91	295 349,09
Investissement	1 604 537,17 €	582 000,00	295 232,00	-3 001,95	292 230,05	1 125 831,63	1 031 156,00	1 218 826,00	-56 968,93	1 161 857,07
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>4 880 483,19</b>	<b>4 463 315,00</b>	<b>4 191 162,00</b>	<b>-184 072,45</b>	<b>4 007 089,55</b>	<b>4 340 779,09</b>	<b>5 316 683,00</b>	<b>5 003 277,00</b>	<b>-210 182,79</b>	<b>4 793 094,21</b>

En **autorisation d'engagement (AE) = 4 007 089,55 €** (95% des crédits ouverts) se répartissent de la façon suivante :

- **Charges de Personnel : 2 238 276,30 €** soit 99,8% des crédits ouverts avec +20% par rapport à la réalisation de l'exercice 2022 (+ 386 567,40€). L'augmentation est principalement due au recrutement des trois agents hors plafonds. La revalorisation du point d'indice a entraîné un surcrot en 2023 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre de 11 250 €

- **Charges de Fonctionnement : 1 134 960,88 €** soit 91% des crédits ouverts avec +9% par rapport à la réalisation de l'exercice 2022 (+ 97 071,64€).

Les 103 291 € d'AE n'ont pas été consommés pour les raisons suivantes :

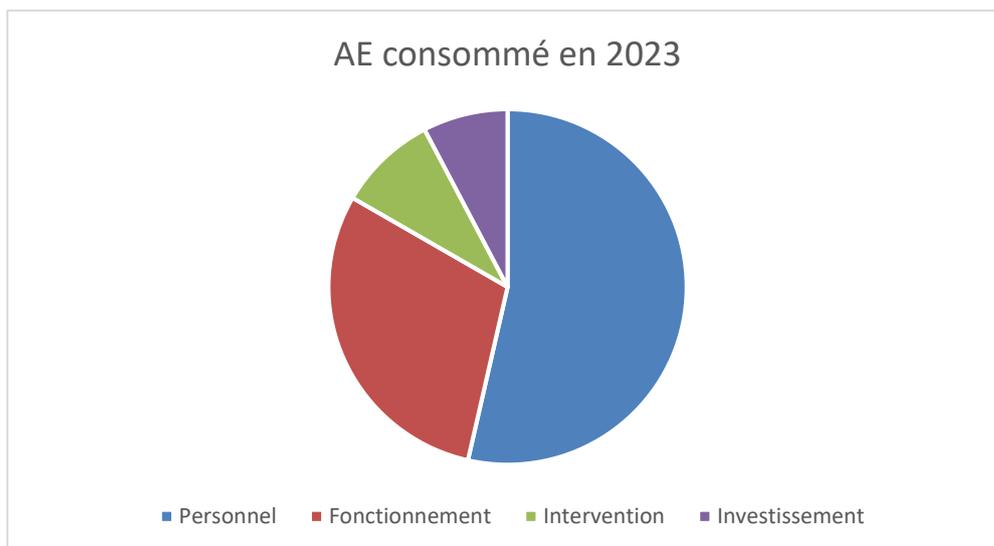
- Agroécologie : 9 368 € n'ont pas été consommés.
  - L'assistance juridique pour appuyer à la création d'un Association foncière pastorale n'a pas été sollicitée (- 4000€) ;
  - Les 2 500€ provisionné pour l'animation des MAEC n'ont pas non plus été utilisé ;
  - Les analyses génétiques pour l'étude de l'abeille noire n'ont pas été commandée (- 2000€)
  - L'organisation du concours des Prairies fleuries 2024 a coûté moins cher que prévu (- 1 102€)
  - Un léger surtout a été observé sur les projets en lien avec la transition agricole avec la mise en place d'un projet avec les étudiants de l'Institut Agro de Dijon (+234€)
- Animation de la marque Esprit parc national : les frais ont été moins élevé que prévu (- 690 €) ;
- Chasse et partage de l'espace : un différentiel de 209€ est constaté pour des frais de fonctionnement moins importants que prévus ;
- Communication : 14 811€ d'AE n'ont pas été consommés :
  - Contrairement à l'ambition, le Parc national n'a pas pu mener comme il le souhaitait sa politique éditoriale, ce qui a occasionnée une économie de 12 904€. Cette stratégie doit être consolidée en 2024 ;
  - Sur ce poste, il existe également deux reliquats sur la campagne de communication et l'impression des plaquettes institutionnelles dus à des prestations moins chères que prévu, ce qui occasionne une économie de 2 940€ ;
  - Deux légers dépassements ont par ailleurs été observé sur les postes d'achat de photographies et d'impressions diverses, à hauteur de 1 032€
- Conseil et accompagnement des acteurs : cette enveloppe concerne majoritairement des frais de déplacements et des frais de réception. 327€ d'AE n'ont pas été consommés ;
- Coopération territoriale : cette enveloppe permet de mettre de côté en prévision d'éventuels actes de coopération qui n'ont pas eu lieu (3000€). Les différents frais de fonctionnement de la conférence des maires ont également été moins importants que prévu (223€)
- Développement économique : 4 245€ d'AE n'ont pas été consommé
  - La boutique a engendré plus de frais que prévu avec un déficit de 5 122€ notamment pour la constitution des stocks ;
  - Le séminaire des Greentechs quant à lui a coûté beaucoup moins cher que prévu avec une économie de 8 892€
  - Le projet Kemyos n'a pas nécessité les frais de déplacement prévu, ce qui a occasionnée une économie de 476€
- EEDD : le poste EEDD a occasionné plus de dépenses que prévu avec un déficit en AE de 3 314€ principalement du aux développements de nouveau outils d'EEDD et à l'élaboration du livret pédagogique
- Equipements et surveillances : les équipements prévus ont coûté moins cher que prévu (4 958€)
- Etudes naturalistes : 49 616€ d'AE n'ont pas été consommé :
  - L'étude sur les marais humides du Chatillonnais a été annulée (30 000€)
  - L'observatoire sanitaire n'a pas été lancé (5 360€)
  - Les dépenses liées au sabot de Vénus et à la Cigogne Noire n'ont pas été réalisées (9 500€)
  - Les dépenses ont été moins importantes que prévues sur l'étude du Damier du frêne ; les ABC ; l'achat de matériel pour l'étude des chiroptères (4 756€).
- Evaluation et études économiques : Les dépenses ont été plus importantes que prévues notamment sur le déploiement du logiciel EVA (2794 €) du à un développement technique important.
- Evènementiel : ici, notre participation à différents évènements a été moins chères que

- prévu ce qui a occasionné une économie de 3 199€.
- Fonctionnement général : le différentiel est de 3 130€ d'AE consommé en trop par rapport au prévisionnel
    - Les différents postes de fonctionnement de l'établissement ont globalement coûté plus cher que prévu notamment pour l'entretien (42 412€), la téléphonie (16 552€), l'informatique (16 237€), le mobilier (14 527€). Ceci est du notamment à l'augmentation prévue des effectifs pour 2024 ;
    - Une augmentation du coût des assurances : 10 256€
    - Des ajustements de coût sur les différentes autres catégories amènent à une dépenses supplémentaires de 5 228€
    - Une économie a par contre été réalisé sur les fluides (87 279€) ainsi que sur les différentes fournitures (14 804€)
  - Forêts : une économie de frais de déplacement a été réalisé à hauteur de 623€
  - Gestion des données : ce poste est à l'équilibre
  - Gestion des ressources humaines : ce poste est déficitaire de 19 474€ d'AE principalement du à une animation réalisée à l'occasion de la réunion d'équipe de décembre afin de sensibiliser les agents aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'à l'embauche d'apprentis non prévus initialement.
  - Gestion et restauration des milieux naturels : une économie sur les frais de déplacement a été réalisée à hauteur de 1 101€
  - Infrastructures d'accueil : les dépenses sur les portes de cœurs sont reportées à 2024, 12 195€ d'AE n'ont donc pas pu être consommé en 2023 ;
  - Management : ce poste est déficitaire de 14 728€ notamment du à l'organisation du séminaire des directeurs en inter parcs ainsi qu'à l'embauche de personnes intérimaires pour répondre à des besoins ponctuels ;
  - Politiques immobilières et logistiques : ce poste est excédentaire de 20 502€ malgré une augmentation en fin d'année du poste de travaux et véhicules pour faire face à l'arrivée des nouveaux personnels en 2024 (51 068€). Cela est compensée par une économie sur les AE prévus pour les loyers (71 571€) ;
  - Projets culturels : des économies de frais de déplacement ont été réalisés à hauteur de 1 031€ ;
  - Régulation et suivi scientifique en Réserve intégrale :
    - Les premières études scientifiques sur la RI n'ont pas pu être lancées : 25 000€
    - Les frais d'équipements pour la régulation ont été moins importants que prévu (- 11 961€)
    - Les frais de balisages ont quant a eux été plus importants (-7 133€)
  - Tourisme durable : ce poste est déficitaire de 9 197€
    - Certaines dépenses ont été plus importantes que prévu pour l'édition des outils touristiques : - 3 822€
    - Certaines dépenses sur le tour équestre n'ont pas été engagées : 3 371€
    - Certaines dépenses pour le GR de Pays ont pu être réalisées dès 2023 : 8 747€
- **Charges d'Intervention** : 341 622,32 € soit 82% des crédits ouverts avec -12% par rapport aux réalisés de l'exercice 2022 (-44 725,56 €).
- Agroécologie : 14 764€ d'AE n'ont pas été réalisé sur les MAEC du à une prestation moins importante que prévu par la chambre d'agriculture ;
  - Conseil et accompagnement des acteurs :
    - Les 25 425€ provisionnés pour aider les particuliers à prendre en charge des prescriptions architecturales en cœur de Parc n'ont pas été utilisés
    - Annulation d'un projet en archéologie (1000€)
  - Coopération territoriale : 32 868€ de l'AAP 2023 n'ont pas été consommé

- **Charges d'Investissements : 292 230,05 €** soit 99% des crédits ouverts avec -82% par rapport aux réalisés de l'exercice 2022 (- 1 312 307,12€).

Les 103 002 € d'AE n'ont pas été consommés en 2023 pour les raisons suivantes :

- Agroécologie : 3000€ ont été non engagé sur le projet de TVB de Dancevoir ;
- EEDD : un investissement non prévu de 1 260€ a été réalisé ;
- Equipements et surveillance : 20 640 € de déficit en AE pour l'achat des vélos électriques ;
- Etudes naturalistes : les achats pour 16 200€ de matériel n'ont pas été réalisés et sont décalés en 2024 ;
- Fonctionnement général : l'alourdissement des investissements de mobilier, d'entretien et de téléphonie sont en partie compensée par un moindre investissement en informatique et en matériel technique (-11 292€)
- Infrastructures d'accueil : les investissements sur l'aménagement intérieur des portes de cœur n'ont pas été réalisés et sont décalés à 2024 (41 061€). Le projet pour la tuffière de Rouvres n'a pas été réalisé (3000€)
- Politique immobilière et logistique : les dépenses pour les véhicules (100 000€) n'ont pas été réalisées et sont décalées à 2024, cependant les travaux ont été plus importants que prévus (21 744€)
- Tourisme durable : les investissements pour la boucle équestre ont été plus importants que prévus (5 324€).



En **crédit de paiements (CP) = 4 793 094,21 €** (96% des crédits ouverts) se répartissent de la façon suivante :

- **Charges de Personnel : 2 236 904,94 €** soit 99,8% des crédits ouverts avec +21% par rapport aux réalisés de l'exercice 2022 (+ 385 196,04€).

Les AE sont supérieurs aux CP en charges de personnel à hauteur de 1 371,36 € dus à un engagement annuel pour l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi d'un agent qui reste à certifier et à liquider et qui n'a pas fait l'objet d'un retrait d'engagement avant le 31 décembre.

- **Charges de Fonctionnement : 1 098 983,11 €** soit 91% des crédits ouverts avec +31% par rapport aux réalisés de l'exercice 2022 (+259 927,15€).

Concernant le différentiel entre les CP ouverts aux BR2 et ceux consommés fin 2023, soit 105 942 €, le détail est le suivant :

- Agroécologie : 10 635 € n'ont pas été consommés.
  - L'assistance juridique pour appuyer à la création d'un Association foncière pastorale n'a pas été sollicitée (- 4000€) ;

- Les 2 500€ provisionné pour l'animation des MAEC n'ont pas non plus été utilisé ;
- Les analyses génétiques pour l'étude de l'abeille noire n'ont pas été commandée (- 2000€)
- L'organisation du concours des Prairies fleuries 2024 a coûté moins cher que prévu et l'ensemble des factures n'ont pas encore été réglées (- 1 136€)
- Animation de la marque Esprit parc national : les frais ont été moins élevés que prévu et l'ensemble des factures n'ont pas été déposées par les prestataires (-825 €) ;
- Chasse et partage de l'espace : un différentiel de 656€ est constaté pour des frais de fonctionnement moins importants que prévus et des factures non déposées ;
- Communication : 20 077€ de CP n'ont pas été consommés :
  - Contrairement à son ambition, le Parc national n'a pas pu mener comme il le souhaitait sa politique éditoriale. De plus, certaines factures n'ont pas encore été déposées par les prestataires ce qui a occasionné une économie de 18 796€ ;
  - Sur ce poste, il existe également deux reliquats sur la campagne de communication et l'impression des plaquettes institutionnelles dus à des prestations moins chères que prévu, ce qui occasionne une économie de 2 314€ ;
  - Deux légers dépassements ont par ailleurs été observés sur les postes d'achat de photographies et d'impressions diverses, à hauteur de 1 032€
- Conseil et accompagnement des acteurs : cette enveloppe concerne majoritairement des frais de déplacements et des frais de réception. 327€ d'AE n'ont pas été consommés ;
- Coopération territoriale : certaines dépenses ont coûté moins que prévu ce qui permet une économie de CP de 177€
- Développement économique : 18 422€ de CP n'ont pas été consommés
  - La totalité des factures en lien avec la boutique n'ont pas été déposées ce qui génère une économie de 4 891€ ;
  - Le séminaire des Greentechs quant à lui a coûté beaucoup moins cher et certains prestataires n'ont pas encore déposé leurs factures (13 055€)
  - Le projet Kemyos n'a pas nécessité les frais de déplacement prévu, ce qui a occasionné une économie de 476€
- EEDD : plusieurs factures en lien avec les projets EEDD n'ont pas encore été acquittées (4 065€ pour le livret pédagogique ; 4 639€ pour l'organisation par le PNFor de conférences ou d'ateliers)
- Equipements et surveillances : les équipements prévus ont coûté moins cher que prévu (5 614€)
- Etudes naturalistes : 45 807€ de CP n'ont pas été consommés :
  - L'étude sur les marais humides du Chatillonnais a été annulée (10 000€)
  - L'observatoire sanitaire n'a pas été lancé (5 360€)
  - Le projet sur l'exposition cigogne noire a été annulé pour le moment (8 000€)
  - Les dépenses liées au sabot de Vénus et à la Cigogne Noire n'ont pas été réalisées (5 662€)
  - Les dépenses ont été moins importantes que prévues sur l'étude du Damier du frêne ; les ABC ; l'achat de matériel pour l'étude des chiroptères. Pour ce qui a été lancé, un certain nombre de prestations sont encore en cours. (16 885€).
- Evaluation et études économiques : Les dépenses ont été plus importantes que prévues notamment sur le déploiement du logiciel EVA (- 1774 €) du à un développement technique important.
- Evènementiel : ici, notre participation à différents événements a été moins chère que prévu ce qui a occasionné une économie de 2 797€.
- Fonctionnement général : le différentiel est de 3 130€ d'AE consommé en trop par rapport au prévisionnel
  - Les différents postes de fonctionnement de l'établissement ont globalement coûté plus cher que prévu notamment pour l'entretien (43 717€), la téléphonie (9 978€), l'informatique (11 059€), le mobilier (2 991€). Ceci est dû notamment à l'augmentation prévue des effectifs pour 2024 ;
  - Des ajustements de coût sur les différentes autres catégories amènent à une dépense supplémentaire de 3 524€

- Une économie a par contre été réalisé sur les fluides (31 330€)
  - Forêts : le poste est déficitaire suite à un oubli de prévision des CP pour le paiement des plaquettes de matérialisation des îlots de vieux bois (11 377€)
  - Gestion des données : ce poste est à l'équilibre
  - Gestion des ressources humaines : ce poste est déficitaire de 26 240€ de CP principalement du fait d'une animation réalisée à l'occasion de la réunion d'équipe de décembre afin de sensibiliser les agents aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'à l'embauche d'apprentis non prévus initialement.
  - Gestion et restauration des milieux naturels : les crédits de paiement en lien avec la gestion des zones natura 2000 n'a pas eu lieu en 2023 (-28 145€). Une économie a été aussi réalisée sur les frais de déplacement en lien avec le projet d'étude de la pollution lumineuse (600€)
  - Infrastructures d'accueil : les dépenses sur les portes de cœurs sont reportées à 2024, 12 847€ d'AE n'ont donc pas pu être consommé en 2023 ; 1048€ sont également non consommés sur des projets France relance moins couteux ;
  - Management : ce poste est déficitaire de 1 891€ notamment du à l'organisation du séminaire des directeurs en interparcs ainsi qu'à l'embauche de personnes intérimaires pour répondre à des besoins ponctuels ;
  - Politiques immobilières et logistiques : ce poste est excédentaire de 12 896€ malgré une augmentation en fin d'année du poste de travaux et véhicules pour faire face à l'arrivée des nouveaux personnels en 2024 (24 520€). Cela est compensée par une économie sur les AE prévus pour les loyers (37 415€) ;
  - Projets culturels : des économies de frais de déplacement ont été réalisés à hauteur de 1 151€ ;
  - Régulation et suivi scientifique en Réserve intégrale :
    - Les premières études scientifiques sur la RI n'ont pas pu être lancées : 8000 €
    - Les frais d'équipements pour la régulation ont été moins importants que prévu et certaines factures n'ont pas encore été acquittées (- 11 534€)
    - Les frais de balisages ont quant a eux été plus importants (-7 314€)
  - Tourisme durable : ce poste est excédentaire de 4 214€ notamment car tous les frais de la boucle équestre et le GR de pays n'ont pas pu être payé (5 824€) du à un engagement tardif en 2023. L'étude Fluxvision est également encore en attente de paiement (2160€). Cependant, on constate que l'édition des différents outils touristiques a quant à elle été plus couteuse que prévu (3 770€)
- **Charges d'Intervention : 295 349,09 €** soit 88% des crédits ouverts avec -44% par rapport à la réalisation de l'exercice 2022 (-228 833,51€).

42 177 € de CP budgétisés n'ont pas pu être consommés sur 2023 :

- Agroécologie : 14 764€ d'AE n'ont pas été réalisé sur les MAEC du à une prestation moins importante que prévu par la chambre d'agriculture ;
  - Conseil et accompagnement des acteurs :
    - Les 25 425€ provisionnés pour aider les particuliers à prendre en charge des prescriptions architecturales en cœur de Parc n'ont pas été utilisés
    - Annulation d'un projet en archéologie (1000€)
  - Coopération territoriale : 18 820€ de CP en trop ont été consommé car des projets ont été terminés plus rapidement que prévu.
  - Gestion et restauration de milieux : 4 025€ de CP n'ont pas été consommé sur des projets France relance moins couteux que prévu
  - Infrastructure d'accueil : 283 € de CP n'ont pas été consommé sur des projets France relance moins couteux que prévu
  - Projets culturels : une subvention a bien été engagée mais non encore payée (3 500€)
- **Charges d'Investissements : 1 161 857,07 €** soit 95% des crédits ouverts avec +3% par rapport à la réalisation de l'exercice 2022 (+36 025,44 €).

La variation des CP entre ceux budgétisés au BR2 et ceux consommés pour 156 969 € s'explique par :

- Agroécologie : 9636€ par ajustement des coûts des restaurations de haies ;
- EEDD : un investissement non prévu de 1 260€ a été réalisé ;
- Equipements et surveillance : 20 640 € de déficit en AE pour l'achat des vélos électriques ;
- Etudes naturalistes : les achats pour 16 260€ de matériel n'ont pas été réalisés et sont décalés en 2024 ;
- Fonctionnement général : l'alourdissement des investissements de mobilier, d'entretien et de téléphonie sont compensée par un moindre investissement en informatique et en matériel technique (325€)
- Gestion et restauration de milieu : 1 045€ de CP non consommés sur les projets de restauration du plan de relance
- Infrastructures d'accueil : les investissements sur l'aménagement intérieur des portes de cœur n'ont pas été réalisés et sont décalés à 2024 (11 280€). Le projet pour la tuffière de Rouvres n'a pas été réalisé (1000€). 25 798€ de CP liés au plan France relance n'ont pas été consommé. Les prototypes commandés de mobilier urbain pour le Parc national n'ont pas encore été payé (8 880€)
- Politique immobilière et logistique : les dépenses pour les véhicules (100 000€) n'ont pas été réalisées et sont décalées à 2024, cependant les travaux ont été plus importants que prévus (77 143€)
- Régulation et suivi scientifique en Réserve intégrale : 5 781€ de CP sont restants sur le balisage de la Réserve
- Tourisme durable : les investissements n'ont pas tous été payés du à un engagement tardif (21 720€).

En résumé, le total des recettes est de 4 959 406 € et le total des dépenses en CP est de 4 793 094,21€  
Ce qui fait apparaître **un solde budgétaire excédentaire de +166 311,89 €**

## Données complémentaires

En ce qui concerne les restes à payer, ceux-ci s'établissent à 963 671 € selon la répartition sur les 3 enveloppes indiquées ci-dessous et diminuent de 916 486€ entre la clôture d'exercice 2022 et 2023 :

	Niveau des restes à payer au 31/12/2022 (CF 2022) (1)	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2022 à solder (2)	Niveau des restes à payer au 31/12/2022 après annulation d'AE (3) = (1) - (2)	AE 2023 (4)	CP 2023 sur AE antérieures à 2023 (5)	CP 2023 sur AE 2023 (6)	Total CP 2023 (7) = (5) + (6)	Niveau des restes à payer au 31/12/2023 (8) = (3) + (4) - (7)
Fonctionnement hors personnel	563 047	31 308	531 739	1 134 961	884 984	213 999	1 098 983	567 717
Intervention	223 261	29 618	193 643	341 622	150 526	144 823	295 349	239 916
Investissement	1 093 849	68 184	1 025 665	292 230	1 000 347	161 510	1 161 857	156 038
Total	1 880 157	129 110	1 751 047	1 768 813	2 035 857	520 332	2 556 189	963 671

En reprenant les chiffres de la comptabilité 2022, il s'avère que les restes à payer calculés étaient différents de ceux donnés par le logiciel comptable ELAP. Ces chiffres ont ici été corrigé afin de repartir sur une base consolidée.

Les retraits d'engagements effectués en 2023 sur des engagements antérieurs à 2022 portent essentiellement sur l'enveloppe d'investissement. En fonctionnement, ils font essentiellement suite à l'ajustement d'engagement relatif à la consommation réelle constatée sur l'exercice (fluide, carburant, frais postaux, etc.). En investissement, ils font suite à l'ajustement des montants nécessaires pour les travaux (54 513€) ; à l'ajustement des coûts sur les restaurations de haies (8 024€) ; à l'ajustement des coûts sur les projets de restauration et d'aménagement de sites naturels financés par le plan France Relance (5 647€). Pour l'intervention, les retraits d'engagement concernent là aussi des projets financés sur France relance qui ont été moins conséquents que prévus.

Les restes à payer de fonctionnement se décomposent comme suit :

- 286 853€ (soit plus de 50% des restes à payer) sont liés aux dépenses de l'établissement avec

des engagements pluriannuels notamment sur les véhicules, les loyers, les fluides ou les assurances ;

- Les autres restent à payer concernent soient des projets qui ont commencé tardivement en 2023 ; soit des projets dont les prestataires n'ont pas encore déposé les factures. Les restes à payer les plus importants sont les suivants :
  - o 62 007€ pour le Routard qui sera publié en 2024
  - o 25 200€ pour la création du GR de Pays, projet pluriannuel entamé fin 2023 ;
  - o 14 690€ pour payer la prestation d'accompagnement dans le cadre de la démarche Patura Just ;
  - o 10 228€ pour l'équipement et la création du stock de la boutique du Parc national de forêts ;
  - o 11 900€ pour le livret pédagogique ;
  - o 40 008€ pour les atlas de la biodiversité communale ;
  - o 12 635€ pour le programme d'étude du Damier du frêne ;
  - o 11 241€ pour une étude sur la flore des bords de route
  - o 27 825€ pour l'animation 2022 des sites Natura 2000 du Parc national de forêts

Les restes à payer en intervention concernent principalement l'appel à projet 2023 puisque les porteurs de projet ont un an pour réaliser les projets financés (176 312€). Plusieurs autres subventions actées en 2023 n'ont pas non plus été versé (12 000€ pour l'association La Ville à Joie ; 3500€ pour le Théâtre de Salives ; 4 987€ pour le CEN CA). Il y a également des subventions en attente de la part du mécénat GMF avec des projets toujours non finalisés (27 000€). Enfin, il y a un reste à payer sur un projet France relance de restauration de milieux (1 117€).

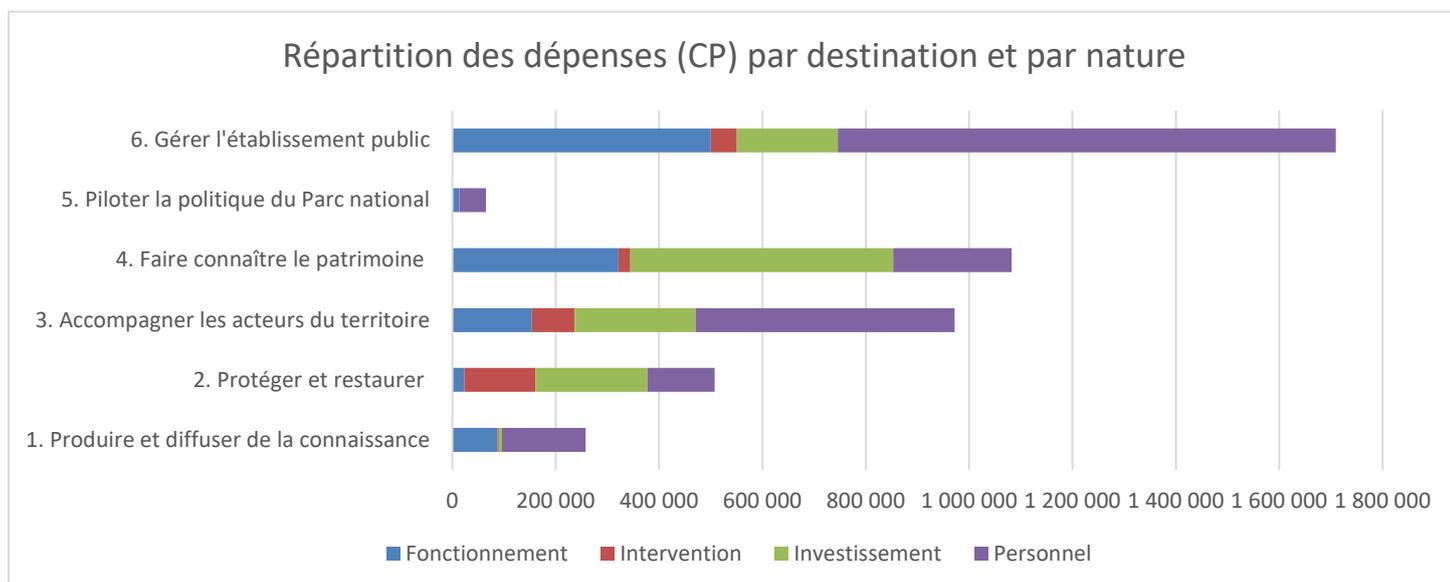
Le reste à payer sur l'enveloppe investissement concerne principalement des dépenses réalisées fin 2023 pour du matériel d'entretien (2 364€) ; l'engagement des constructions de 4 haltes équestres supplémentaires (97 944€) ; du matériel informatique (4 181€) ; du mobilier (5 684€) et des travaux (20 547€). Le reste des restes à payer concernent des crédits France Relance (4 352€) ; des travaux antérieurs à 2023 (12 085€) et le paiement de prototypes de mobilier urbain (8 880€).

Au sein des restes à payer, il n'y a pas de charges à payer comptabilisées.

Le montant des restes à payer (engagements antérieurs et engagements 2023) doit être mis en regard de la trésorerie au 31/12/2023. Ils représentent environ 40% de la trésorerie disponible au 31/12/2023.

### 3. Dépenses par destination – Tableau n°3

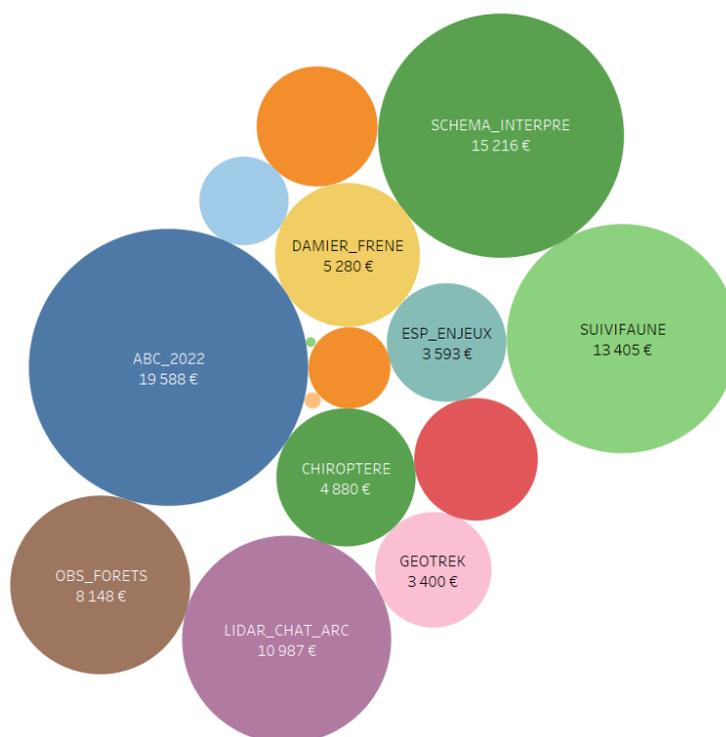
Par rapport au budget global, les dépenses de personnel représentent 47%, les dépenses de fonctionnement 23%, les dépenses d'intervention 6% et les dépenses d'investissement 24%.



## Axe 1 - Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
		CP		CP		CP		CP		CP (B)
<b>1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire</b>	7,97%	178 186,46 €	7,96%	87 452,00 €	0,68%	2 000,00 €	0,55%	6 344,00 €	5,72%	273 982,46 €
1-1 Acquisition de connaissances	7,14%	159 681,83 €	7,80%	85 761,00 €	0,68%	2 000,00 €	0,55%	6 344,00 €	5,29%	253 786,83 €
1-2 Administration et diffusion des connaissances	0,68%	15 214,42 €	0,00%		0,00%		0,00%		0,32%	15 214,42 €
1-3 Contribution à des programmes de recherche	0,15%	3 290,21 €	0,15%	1 691,00 €	0,00%		0,00%		0,10%	4 981,21 €

Toutes enveloppes confondues, cet axe représente 5,72% des dépenses, en continuité par rapport à 2022.



### [ABC\_2022] Atlas de la biodiversité communale

Le Parc a mené sur l'ensemble de l'année 2023 deux atlas de la biodiversité communale sur les communes de Val des Tilles et de Colmier le Haut. Ces programmes sont financés par un appel à projet de l'OFB avec une petite contribution de chaque commune. Ces projets répondent à 3 finalités : accumuler de la connaissance ; sensibiliser les habitants et habitantes au patrimoine naturel présent autour d'eux ; faire connaître et diffuser la connaissance acquise.

### [DAMIER\_FRENE] Programme d'action en faveur du Damier du frêne

Le Parc national a poursuivi en 2023 le programme initié en 2022 sur le Damier du frêne, un papillon de jour rare et menacé d'extinction en France et en Europe.

Ce programme vise à initier des actions pour améliorer les connaissances sur l'espèce et sur sa répartition par la recherche de nids communautaires, avec la mobilisation sur le terrain de différents acteurs. Ce travail va être poursuivi en 2024 avec l'arrivée d'un stagiaire chargé d'analyser les données recueillies et de proposer un protocole de suivi de l'espèce, de pouvoir suivre l'état des populations, voire par la suite de réaliser des analyses complémentaires.

### [SUIVIFAUNE] Veille relative au lynx et au loup

En 2023, le Parc a poursuivi son implication au sein du réseau de veille Loup-lynx qui permet l'observation de la faune sauvage ainsi que la veille quant à la présence éventuelle de grands prédateurs en cœur du Parc national de forêts. Cette opération est complétée par des actions ponctuelles de recherche de présence de grands prédateurs (fèces, empreintes, témoignages).

## [SCHEMA\_INTERPRE] Schéma d'interprétation

Le Parc national a travaillé sur son schéma d'interprétation en 2023 en organisant deux ateliers sur le territoire. Ce document doit désormais être finalisé pour présentation et validation au Conseil d'administration. Il servira notamment de fil conducteur à l'ensemble des travaux d'aménagement et d'interprétation des sites patrimoniaux conduits par le Parc national de forêts.

### Acquisition de matériel pour l'étude des milieux et espèces naturelles

Dans le cadre de plusieurs de ces projets, le Parc national a besoin d'acquérir du matériel scientifique afin de collecter des données précises. Acquérir des connaissances sur les espèces est un prérequis pour pouvoir ensuite établir des plans d'actions adaptés à la bonne préservation des espèces et des milieux. Cela permet également de suivre des évolutions dans le temps et de pouvoir évaluer la qualité de nos actions.

Ces différents dispositifs de suivi pourront monter en puissance et être mis en valeur dans le cadre du projet « Espèces à enjeux » déposé auprès de l'AAP « Biodiversité » de la Région BFC et duquel le Parc national de forêt est lauréat. Ce projet a pour objectif de mettre en place des suivis sur les principales espèces à enjeux du territoire. Un stage a été réalisé en 2023 pour prioriser les espèces les plus importantes à suivre afin de guider le travail. Par la suite, une chargée de mission a été recrutée pour mener à bien cette action.

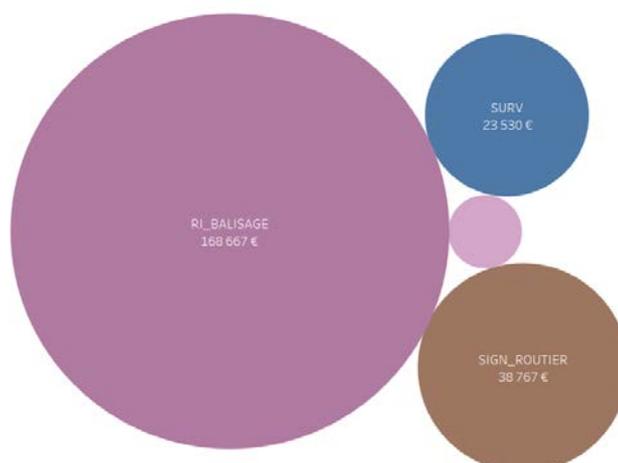
## Axe 2 – Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
		CP		CP		CP		CP		CP (B)
<b>2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel</b>	6,38%	142 789,41 €	2,12%	23 342,00 €	46,45%	137 198,00 €	18,69%	217 114,00 €	10,86%	520 443,41 €
2-1 Surveillance du territoire et des usages	3,40%	76 027,69 €	1,84%	20 245,00 €	0,00%		18,55%	215 485,00 €	6,50%	311 757,69 €
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	2,94%	65 727,89 €	0,28%	3 097,00 €	46,45%	137 198,00 €	0,14%	1 629,00 €	4,33%	207 651,89 €
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturel et paysager	0,05%	1 033,83 €	0,00%		0,00%		0,00%		0,02%	1 033,83 €

Toutes enveloppes confondues, cet axe représente 10,86% des dépenses globales (contre 15% en 2022). Par nature, 6,38% des dépenses de Personnel, 2,12% des dépenses de fonctionnement, 46,45% des dépenses d'intervention et 18,69% des dépenses d'investissement.

### Volet Surveillance (2.1)

Toutes enveloppes confondues (hors enveloppe de Personnel), les dépenses se répartissent ainsi :



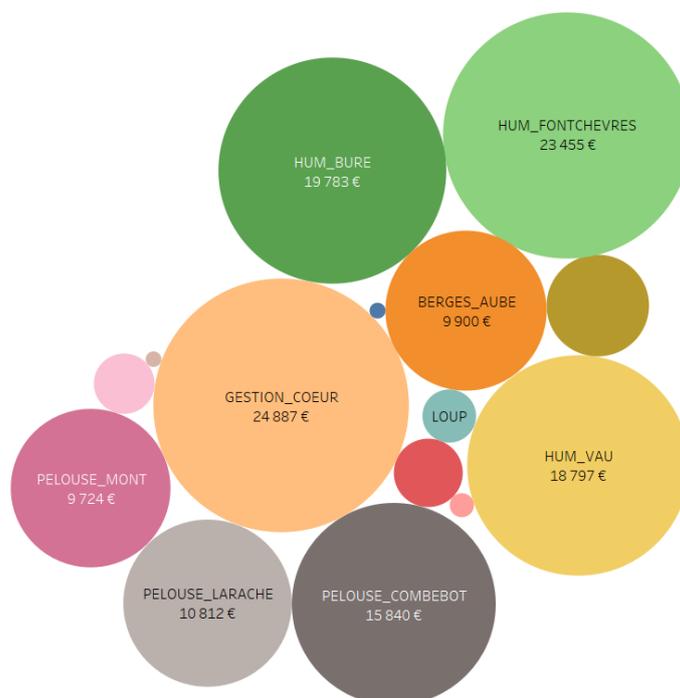
En 2023, le Parc national a terminé le balisage de la Réserve intégrale qui est désormais entièrement signalée sur l'ensemble de son périmètre. Son accès est également contrôlé par la pose de barrières (73) en bois sur les chemins et routes forestières qui y conduisent. Ces installations ont été complétées par des panneaux d'informations à destination du public.

L'équipe a également pu doter les gardes moniteurs et monitrices en vélo électrique tout terrain, afin de leur permettre d'effectuer leur tournée de surveillance.

La signalétique routière a également été complétée notamment avec des panneaux pour les nouvelles communes adhérentes qui sont issues de la vague d'adhésion de l'année 2022.

### Volet gestion et restauration de population (2.2)

Toutes enveloppes confondues (hors enveloppe de Personnel), les dépenses se répartissent ainsi :



Apparaissent majoritairement ici des crédits de paiement liés aux opérations financées par le Plan France Relance (restauration des pelouses du Mont, de La Rache, de la Combe Bot et des zones humides de Bure les Templiers, de la Fontaine aux Chèvres à Colmier-le-Haut et du Marais de Vau à Rochetaillée).

Le Parc national a également financé cette année la restauration des berges de l'Aube à Auberive en collaboration avec le Conseil départemental, la Fédération de Haute-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, l'AAPPMA « La Vingeanne Vigilante Auberivoise » et la Fédération nationale de pêche.

Comme en 2022, l'établissement a conventionné avec le Conservatoire d'Espace naturel (CEN) de Champagne Ardenne (52). Il s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à assurer la gestion de l'ex-Réserve Naturelle Nationale de Chalmessin, accueillant désormais une « Porte de cœur » et désignée sous l'appellation « marais de Chalmessin », ainsi que d'autres sites situés en cœur et en aire d'adhésion du Parc national de forêts, en mettant en œuvre le suivi écologique, des actions de gestion et de valorisation.

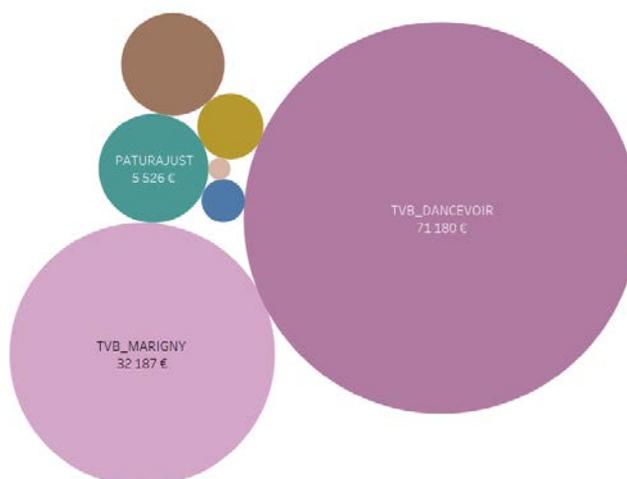
## Axe 3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
		CP		CP		CP		CP		CP (B)
<b>3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable</b>	<b>24,62%</b>	<b>550 761,37 €</b>	<b>13,99%</b>	<b>153 710,00 €</b>	<b>38,26%</b>	<b>113 002,00 €</b>	<b>20,12%</b>	<b>233 807,00 €</b>	<b>21,93%</b>	<b>1 051 280,37 €</b>
3-1 Agriculture	4,58%	102 512,06 €	0,78%	8 617,00 €	2,11%	6 228,00 €	9,32%	108 259,00 €	4,71%	225 616,06 €
3-2 Sylviculture	5,26%	117 699,92 €	0,00%		0,00%	0,00 €	0,00%		2,46%	117 699,92 €
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	4,88%	109 070,94 €	8,32%	91 434,00 €	2,54%	7 500,00 €	10,47%	121 692,00 €	6,88%	329 696,94 €
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	4,01%	89 687,85 €	2,55%	28 052,00 €	24,54%	72 478,00 €	0,18%	2 056,00 €	4,01%	192 273,85 €
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	0,41%	9 074,87 €	0,05%	520,00 €	3,39%	10 000,00 €	0,15%	1 800,00 €	0,45%	21 394,87 €
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux	4,46%	99 723,74 €	1,46%	16 084,00 €	5,69%	16 796,00 €	0,00%		2,77%	132 603,74 €
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin	0,00%	0,00 €	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	0,00 €
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	0,24%	5 406,93 €	0,00%		0,00%		0,00%		0,11%	5 406,93 €
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	0,67%	15 095,69 €	0,82%	9 003,00 €	0,00%		0,00%		0,50%	24 098,69 €
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	0,11%	2 489,37 €	0,00%		0,00%		0,00%		0,05%	2 489,37 €

Toutes enveloppes confondues, cet axe représente 21,93% des dépenses globales (contre 15% en 2022). Par nature, 24,62% des dépenses de Personnel, 13,99% des dépenses de fonctionnement, 38,26% des dépenses d'intervention et 20,12% des dépenses d'investissement.

### Volet agriculture (3.1)

Les principales dépenses (hors personnel) se répartissent ainsi :



Les principales dépenses ont concerné la finalisation des travaux pour la restauration de la trame verte et bleue lancés dans le cadre du plan France Relance. Sur la commune de Dancevoir, 5 agriculteurs sont concernés par le projet pour implanter 5 553m de corridors écologiques. Sur la commune de Marigny, ce sont deux agriculteurs qui sont accompagnés pour mettre en place une haie vive multistratée de 810m ainsi que 4 lignes agroforestières au sein d'une parcelle de 70ha.

### Patur'Ajuste 2023

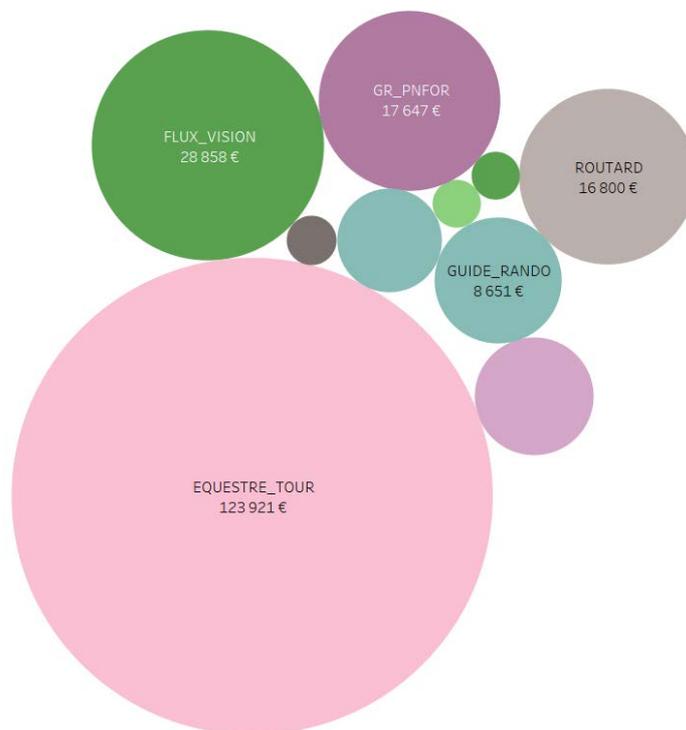
En 2023, le Parc national a poursuivi son engagement dans la démarche Patur'Ajuste. Elle se définit comme une méthode d'analyse globale des systèmes pâturant, visant à valoriser et permettre le renouvellement des végétations naturelles. Par une analyse précise de caractéristiques des végétations des parcelles et de leurs dynamiques, des besoins alimentaires des troupeaux des évolutions des systèmes et pratiques sont proposées.

C'est également un réseau d'échange entre éleveurs engagés dans la démarche sur leur évolution, technique de pâturage, gestion des végétations naturelles, etc.

Afin d'approfondir cette dynamique, le Parc national a également candidaté en 2023 à l'AAP « Biodiversité » de la région BFC duquel il a été lauréat. Il va pouvoir ainsi mener un projet d'étude et de typologie des prairies du Parc national de forêts. L'objectif de ce projet est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'action portant sur la connaissance, la protection et la valorisation des milieux prairiaux. Une chargée de mission spécifique a été recrutée afin de mener à bien ce projet.

### Volet tourisme (3.3)

Les principales dépenses toutes enveloppes confondues (hors personnel) sont les suivantes :



#### **[EQUESTRE\_TOUR] Mise en place des boucles du Cœur du Parc national**

Depuis 2021, l'équipe du Parc national de forêts travaille sur les « Boucles du cœur de Parc » : un itinéraire de randonnée multi-pratiques (pédestre, équestre, avec ou sans attelage, et VTT) de près de 300 km, cheminant entre la Haute-Marne et la Côte d'Or en cœur de Parc national.

Cet itinéraire a pour vocation de développer et structurer l'offre d'itinérance au sein du territoire. L'ensemble du parcours est conçu en 8 étapes comptant, à proximité du tracé et tous les 25 km, des hébergements touristiques adaptés à l'accueil de clientèles itinérantes et équestres.

L'année 2023 a vu l'implantation de deux nouvelles haltes. 4 autres haltes sont prévues pour 2024. Un travail important de conventionnement avec les propriétaires a également été réalisé, ce qui a pu nécessiter des modifications marginales de tracé. Ce projet initialement financé à l'aide du plan de Relance bénéficie également du Fond Vert ainsi que d'un financement du Fonds éperon.

#### **Dispositif Fluxvision**

Depuis 2022, le Parc national de forêts a commandé une prestation à l'opérateur Orange dans le cadre de son programme Fluxvision. Cette prestation permet d'obtenir des données de fréquentation du territoire, avec la possibilité d'avoir des informations sur le type de visiteurs, leur origine géographique, leur âge, leur genre ou encore leur classe socio-économique. Elles permettent également d'avoir des renseignements sur leur durée de séjour, leurs lieux d'activité et leur lieu d'hébergement.

Ce dispositif doit participer aux indicateurs de suivi-évaluation du Parc national de forêts en fournissant de la donnée sur la fréquentation touristique du territoire. Il doit être complété par des données plus précises sur la fréquentation de certains sites d'importance ou encore par des enquêtes de fréquentation.

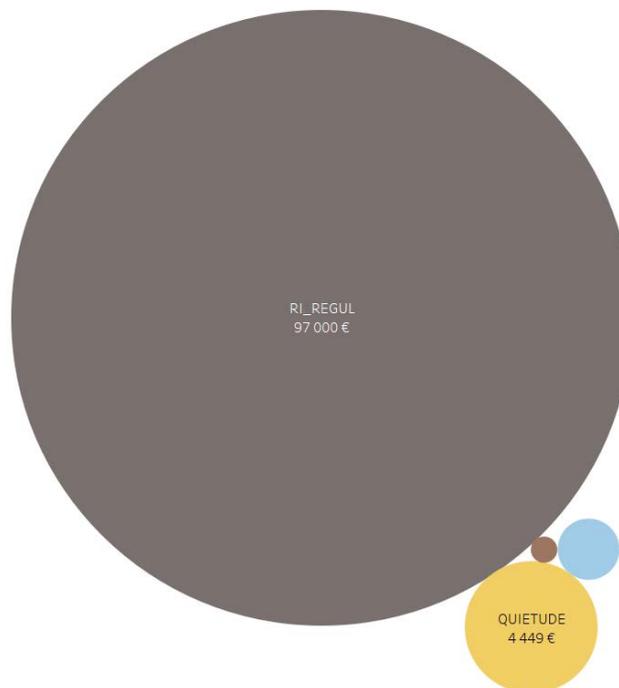
### **Edition du guide du Routard**

En 2023, les équipes du Parc national ont travaillé sur l'élaboration d'une édition des guides du Routard spécifique au Parc national de forêts. Cette création d'un outil touristique supplémentaire doit permettre de faire connaître la destination Parc national à un plus large public, en s'appuyant sur les larges capacités de diffusion et sur la notoriété des guides du Routard. La publication du guide est prévue pour la saison 2024.

### **Mise en place du GR de Pays**

En 2023, le Parc national de forêts a répondu à l'appel à projet « Sentiers de nature » du CEREMA. L'objectif est de créer un itinéraire de randonnée destinée à la découverte du Parc national de forêts. L'itinéraire doit former une boucle et proposer des variantes pour en moduler la distance. Il s'appuiera notamment sur des itinéraires existants et doit favoriser le développement de l'itinérance douce sur le territoire. Ce projet est mené en partenariat étroit avec les Fédérations françaises de randonnée. En 2023, une prestation d'interprétation des différents sites qui seront traversés par le GR a pu être commandé et se déroulera sur l'année 2024.

### *Volet Chasse (3.4)*



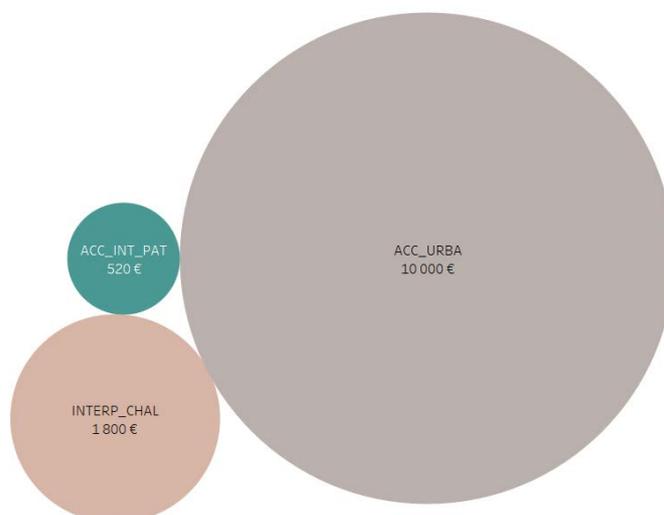
### **Régulation en réserve intégrale**

L'année 2023 a vu s'achever sa première saison de régulation qui a permis à l'équipe d'atteindre les objectifs de prélèvement qu'elle s'était fixé. Les dépenses liées à cette saison de régulation recouvrent une subvention versée à la Fédération départementale des chasseurs du 52 en dédommagement des dégâts aux cultures. Des dépenses d'investissement ont également été réalisées afin de compléter le réseau de miradors existants dans la Réserve intégrale et permettant de pratiquer la traque affut. Du matériel spécifique de mesures des animaux a également été acheté.

### **Installation de zone de quiétude**

En 2022, le Parc national de forêts créait pour la 1<sup>ère</sup> fois deux zones de quiétude du Cerf en Haute-Marne sur la commune de Praslay et au sein de la Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain. Officialisés par arrêté municipal ou arrêté du directeur du Parc national, ces espaces visent à assurer la tranquillité des grands cervidés pendant la période très sensible de leur reproduction. Afin d'étoffer ce dispositif de protection, une troisième zone de quiétude a été créée en 2023 en Côte-d'Or sur les communes de Vanvey et Villiers-le-Duc.

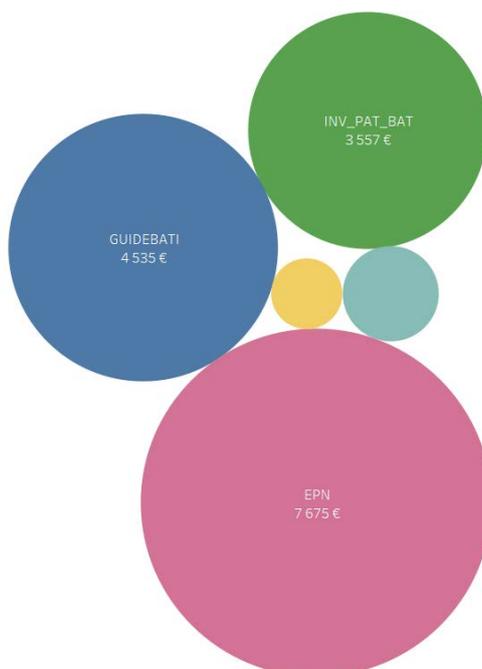
### Volet cadre de vie et urbanisme (3.5)



A été financée ici une prestation d'interprétation pour la porte de Cœur de Chalmessin. 10 000€ ont également été apportée à la CCAVM pour l'accompagner dans la réalisation de son règlement local de publicité.

### Volet culture et artisanat (3.6)

Les principales dépenses toutes enveloppes confondues (hors personnel) sont les suivantes :



#### **[EPN] Marque *Esprit Parc national***

*Esprit Parc national* est une marque collective déposée et propriété de l'Office français de la biodiversité (OFB). Elle est déclinée dans les 11 parcs nationaux de France. Elle valorise les hommes et les femmes qui, au sein des parcs nationaux, partagent leur passion pour leur territoire, leur savoir-faire et la nature.

L'attribution de la marque atteste que les produits et les services qui sont proposés au public s'inscrivent dans un processus écologique qui préserve la biodiversité et les patrimoines. Suite à leur candidature, les bénéficiaires sont sélectionnés en fonction de cahiers des charges propres à leur activité. Les parcs nationaux sont tenus de faire vivre la marque. Ainsi en 2023, une série d'évènements a eu lieu pour animer le réseau et se faire rencontrer entre eux les bénéficiaires. Ils ont également pu bénéficier de formations pour les aider à développer leur communication sur le Parc national de forêts. Actuellement, la marque Esprit Parc national – Forêts concernent 42 bénéficiaires pour 132 produits et services.



#### **[GUIDEBATI] Edition d'un guide sur le patrimoine bâti**

L'objectif de ce guide est de proposer aux porteurs de projet une synthèse des recommandations architecturales pour l'ensemble du Parc national de forêts. Ce travail, initié en 2022, est conduit en collaboration avec le CESC. En 2023, des avancées importantes ont été réalisées sur la rédaction des textes du guide, la sélection et l'actualisation des illustrations. Des journées de terrain ont également été réalisées. L'année 2024 doit permettre de voir l'édition concrète du guide avec un travail de mise en page puis de fabrication.

#### **[INV\_PAT\_BAT] Mise en valeur des toitures en lave**

En 2022 et 2023, un recensement des différents édifices portant des toitures en lave a pu être réalisé sur l'ensemble du territoire. Des dendrochronologies ont pu être réalisées afin de dater les différentes structures recensées. Une exposition a ensuite été créée en partenariat avec les deux régions pour pouvoir faire connaître les résultats de cette étude.

L'objectif est de poursuivre la valorisation de ces résultats et de mettre en place des programmes d'accompagnement pour aider les propriétaires à restaurer ce type de patrimoine.

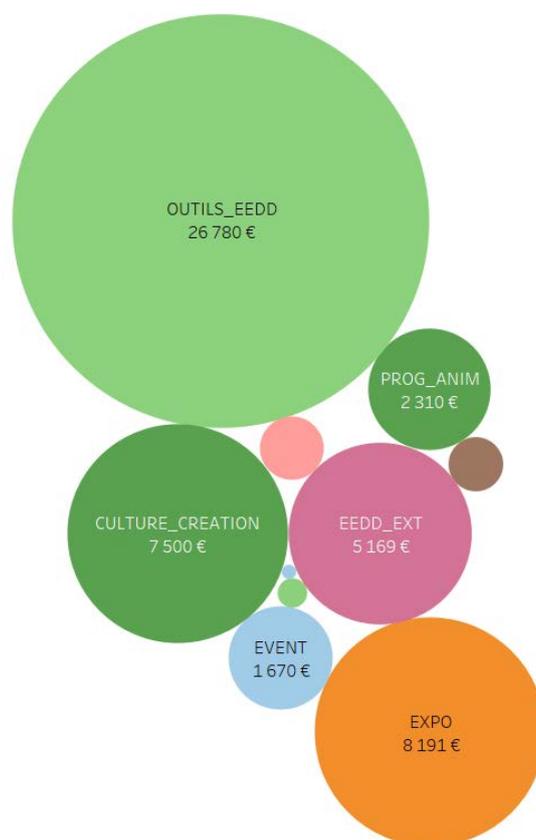
## Axe 4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
		CP		CP		CP		CP		CP (B)
<b>4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs</b>	<b>11,25%</b>	<b>251 617,67 €</b>	<b>29,24%</b>	<b>321 365,00 €</b>	<b>9,04%</b>	<b>26 709,09 €</b>	<b>43,81%</b>	<b>508 973,00 €</b>	<b>23,13%</b>	<b>1 108 664,76 €</b>
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	1,47%	32 856,55 €	2,33%	25 655,00 €	0,00%		0,11%	1 260,00 €	1,25%	59 771,55 €
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	5,22%	116 814,46 €	1,64%	18 000,00 €	4,01%	11 832,00 €	0,00%		3,06%	146 646,46 €
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	1,10%	24 638,61 €	6,13%	67 409,00 €	4,70%	13 877,09 €	43,04%	500 078,00 €	12,64%	606 002,70 €
4-4 Outils de communication de l'EPPN	3,46%	77 308,05 €	19,14%	210 301,00 €	0,34%	1 000,00 €	0,66%	7 635,00 €	6,18%	296 244,05 €

Toutes enveloppes confondues, cet axe représente 23,13% (contre 21,5% en 2022) des dépenses globales. Par nature, 11,25% des dépenses de Personnel, 29,24% des dépenses de fonctionnement, 9,04% des dépenses d'intervention et 43,81% des dépenses d'investissement.

### Volet éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) (4.1 & 4.2)

Les principales dépenses toutes enveloppes confondues (hors personnel) sont les suivantes :



### Conception et éditions d'outils pédagogiques

En 2023, les équipes du Parc national ont pu étoffer les différents outils pédagogiques à leur disposition. Les principales réalisations ont été :

- La conception d'un guide de reconnaissance des essences forestières du Parc national de forêts, destiné au grand public
- La conception et l'impression d'un livret pédagogique à destination des enseignants. Conçu en collaboration avec les inspections académiques de Haute-Marne et de Côte-d'Or, il met en avant la construction d'un projet en accord avec les valeurs éducatives du Parc national de forêts. Il renseigne les professeurs des écoles sur la méthodologie à suivre pour construire un projet pédagogique aux couleurs du Parc national de forêts, les contacts des intervenants et partenaires mobilisables, les outils disponibles ...

Des achats ont également été effectués pour équiper les aires terrestres éducatives notamment par l'acquisition de matériel d'observation (piège photographique, jumelle, loupe ...) qui est mis à disposition

lors des ateliers avec les enfants.

### Conception d'exposition

En 2023, le Parc national a coordonné l'organisation de l'exposition photographique consacré aux 11 Parcs nationaux français, dans le cadre de l'anniversaire des 60 ans de la création de l'outil Parc national, avec la création du Parc national de la Vanoise et du Parc national de Port Cros. Inauguré lors du séminaire de direction des Parcs nationaux qui s'est tenu dans le Parc national de forêts en Octobre 2023, chaque photo a pu être présentée par son directeur ou sa directrice. Ils et elles ont pu expliquer en quoi la photo choisie était représentative de leur territoire et de la qualité des patrimoines à préserver.

En 2023, les équipes du Parc national ont également commencé à investir la tour de l'auditoire de Chateauvillain afin de valoriser cet espace comme salle d'exposition. À l'occasion de la Journée Internationale des Forêts 2023, le Parc national de forêts a organisé un concours à destination des écoles du territoire. Les élèves ont usé de plumes, pinceaux et de beaucoup d'imagination pour nous livrer leur vision des "Trésors de la forêt", à travers des poèmes et des dessins. Les créations ont ensuite été exposées dans la tour. La dynamique est à poursuivre sur 2024.

### Soutien aux acteurs de la création culturelle

Un des objectifs du Parc national en 2023 était d'apporter un soutien plus important aux acteurs de la création culturelle. Ce fut chose faite avec la mise en place de deux conventions de partenariats avec des acteurs culturels importants du territoire :

- La maison Laurentine d'Aubepierre sur Aube en Haute Marne
- L'association théâtre de l'inédit Bistrot de la Scène à Salive

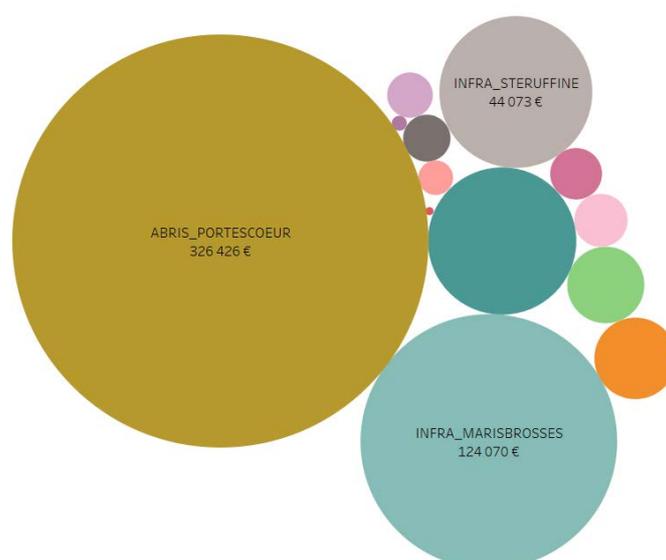
Ces deux conventions de subventions doivent permettre de financer la création de résidences de création artistique entre l'été 2023 et le premier trimestre 2024.

### Création d'un réseau de partenaires EEDD et conception du programme d'animation

En 2023, le Parc national de forêt a cherché à renforcer ses liens avec les acteurs de l'éducation à l'environnement déjà présent sur notre territoire. Un processus de conventionnement est en cours. Pour la saison 2023, ce partenariat s'est traduit par la mise en place d'un programme d'animations riche et dense, notamment sur la période estivale. Plusieurs animations ont ainsi été achetées par le Parc afin qu'elle soit en suite délivrée gratuitement par les partenaires au grand public. En 2023, ce sont 102 animations qui ont été proposées au Grand public pour 1500 participants et participantes. Cela correspond à 84 sorties nature, 8 conférences, 8 ateliers et 2 chantiers participatifs. 1/3 de ces animations ont été assurée par des partenaires.

### Volet infrastructure d'accueil du public (4.3)

Les principales dépenses toutes enveloppes confondues (hors personnel) sont les suivantes :



### Construction d'abris pour les « Portes du cœur »

Le projet consiste à installer des abris en bois sur les 4 premières portes de cœur du Parc national. Le dispositif France relance (en orange ci-dessus) a ainsi permis en 2022 le lancement de la construction de l'abris des chêneaux (Les Essarts) à Arc-en-Barrois et au Parcours de santé à Châtillon-sur-Seine. Les dernières réalisations sur ces abris se sont achevées en 2023 à l'enclos à gibier à Auberive et à l'entrée du marais de Chalmessin au Vals-des-Tilles.

Ces abris en bois sont destinés à l'accueil des visiteurs (public familial, scolaire, etc.) et s'inscrivent à la fois dans les objectifs recherchés par la charte du Parc national (favoriser le ressourcement, l'inspiration et la découverte des patrimoines du cœur) ainsi que dans les valeurs communes portées par les parcs nationaux français.

Ils sont une *signature* et intègrent de manière affirmée et exemplaire dans leur architecture les ambitions et les valeurs du Parc national de forêts.

### Aménagement du site du Marais des Brosses

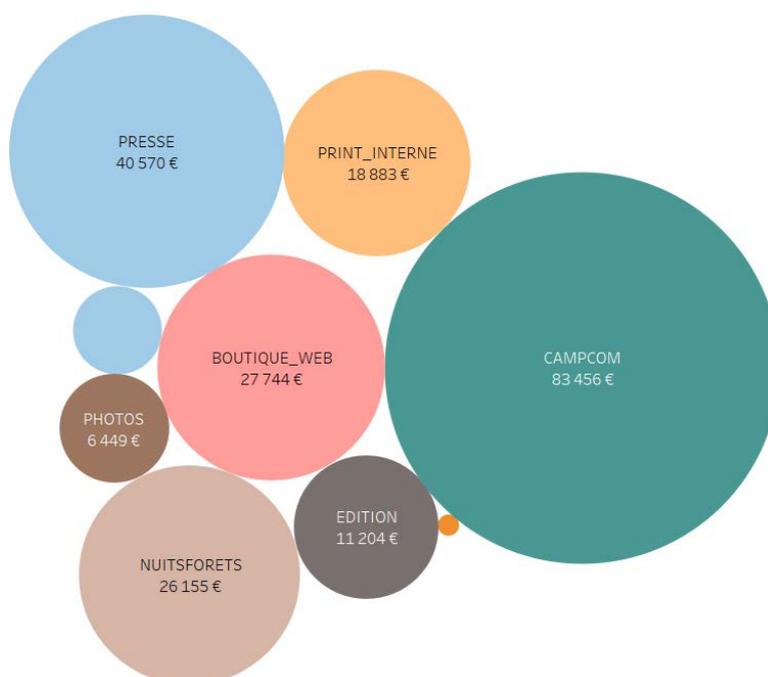
Dans le cadre du plan de relance, un travail de réflexion a été mené pour engager la remise en état des équipements vétustes du marais des Brosses à Recey-sur-Ource, et plus globalement, pour améliorer l'aménagement du site avec un cheminement et une signalétique depuis le parking afin d'améliorer l'accueil du public et de mettre en valeur ce site qui présente un milieu emblématique du Parc national de forêts : un marais tufeux. Ces travaux ont pu être réalisés en 2023. L'inauguration du nouvel aménagement a eu lieu en juillet 2023.

### Aménagement de la maison des chiroptères de Sainte Ruffine

Dans le cadre du plan France Relance, une proposition de rénovation de la maison forestière du bois de Sainte Ruffine sur la commune de Vivey a été mise en avant pour la transformer en maison d'accueil de la faune sauvage nocturne. Les travaux ont permis de refaire la toiture et de sécuriser la maison ; de mettre en place des aménagements intérieurs pour favoriser l'accueil des chiroptères et des rapaces nocturnes. En 2024, des aménagements pour l'interprétation viendront compléter cette première tranche afin d'informer les randonneurs et randonneuses de passage.

#### Volet communication (4.4)

Les principales dépenses toutes enveloppes confondues (hors personnel) sont les suivantes :



## Campagne de communication 2023

Le Parc national de forêts a souhaité développer et diffuser une nouvelle campagne de communication à destination du Grand Public à partir de Juin 2023. Cette campagne de communication a repris les créations réalisés l'année précédente. L'objectif de cette campagne est de créer une image de marque et d'améliorer la notoriété du Parc national de forêts. Les cibles privilégiées sont les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est ainsi que les bassins franciliens et lyonnais. La campagne de communication a permis d'établir 3 millions de contacts grâce à plusieurs outils : les outils web (réseaux sociaux ; médias en ligne) ; la radio (France Inter ; K6 FM ; France Bleu) ; la télévision segmentée (sur les chaînes du groupe M6 et sur France télévisions).

### La présence sur les réseaux sociaux

La présence du Parc national de forêts sur les réseaux est montée en puissance pendant l'année 2023. Grâce à la publication de 750 posts dans l'année, le Parc national a gagné 3 029 abonnés en 1 an. Le fil rouge de cette présence sur les réseaux sociaux a été la publication mensuelle d'un post consacré aux insectes dans le cadre de l'action « Un mois, un insecte ». Cela a été complétée par l'envoi régulier de la newsletter externe et plus largement par l'envoi de 25 campagnes maillings (invitations, programme d'animation ...) à une base de données de 1000-1200 contacts.

### Evènement Nuits des forêts

Du 09 au 18 juin 2023, le Parc national de forêts s'est associé une nouvelle fois au festival « les Nuits des forêts » pour faire redécouvrir la forêt à travers des expériences intimes et immersives, à ciel ouvert, de jour comme de nuit. Des moments de rencontre, de partage, de ressourcement et d'émerveillement pour les familles. Au total, ce sont 15 évènements qui ont été organisés par l'établissement en partenariat avec de nombreux acteurs de Côte-d'Or et Haute-Marne. 330 participants ont été comptabilisés sur des évènements variés : concerts, théâtre, sorties nature, projections de plein-air, veillées contées ...

### Déploiement de la boutique du Parc national de forêts

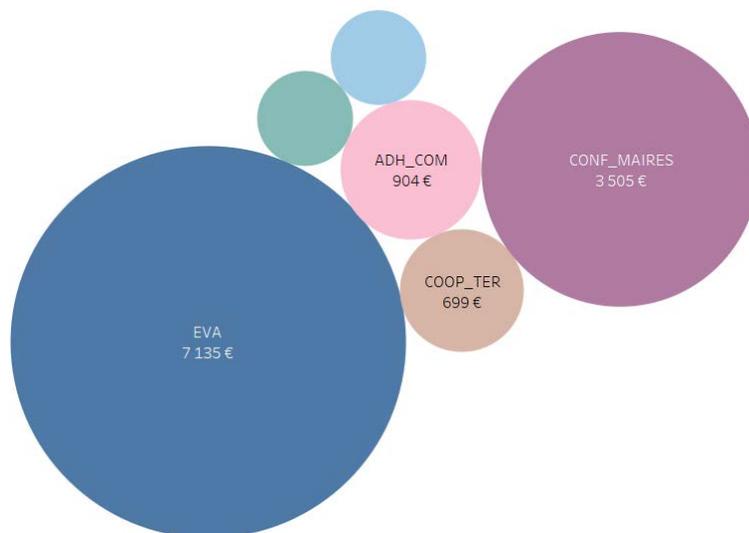
La boutique du Parc national de forêt a pu ouvrir officiellement en décembre 2023. Ce travail de fond a occupé l'équipe chargé du développement économique sur l'ensemble de l'année. Un premier travail a tout d'abord eu lieu pour définir la gamme de produits proposés, trouver les fournisseurs, respectant un certain nombre de critères, favorisant un maximum les produits locaux et respectueux de nos valeurs. Il a ensuite fallu prendre en charge l'ensemble des aspects logistiques concernant les moyens de paiement, la gestion des stocks et la mise en place du site internet. La boutique est désormais opérationnelle et verra sa gamme de produits s'enrichir en 2024.

## Axe 5 - Piloter la politique du Parc national

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
		CP		CP		CP		CP		CP (B)
<b>5 Piloter la politique du Parc national</b>	<b>2,55%</b>	<b>57 100,99 €</b>	<b>1,19%</b>	<b>13 077,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1,46%</b>	<b>70 177,99 €</b>
5-1 Animation et évaluation de la charte	1,90%	42 514,54 €	1,15%	12 661,00 €	0,00%		0,00%		1,15%	55 175,54 €
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	0,14%	3 242,85 €	0,04%	416,00 €	0,00%		0,00%		0,08%	3 658,85 €
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales	0,51%	11 343,60 €	0,00%		0,00%		0,00%		0,24%	11 343,60 €

Toutes enveloppes confondues, cet axe représente 1,46% (contre 5,5% en 2022) des dépenses globales. Par nature, 2,55% des dépenses de Personnel, 1,15% des dépenses de fonctionnement, 0% des dépenses d'intervention et 0% des dépenses d'investissement.

Hors Personnel, les principales dépenses concernent l'enveloppe Fonctionnement et sont les suivantes :



#### Déploiement du logiciel EVA

Pour permettre un pilotage et un suivi des actions, l'établissement à l'instar des autres Parcs nationaux a décidé de déployer le logiciel de gestion EVA. En 2023, plusieurs développements techniques importants ont eu lieu pour permettre la pleine effectivité du logiciel. Le logiciel a notamment été améliorée sur le suivi des indicateurs ce qui sera utile aux équipes du Parc national pour l'élaboration des différentes évaluations qu'il a à conduire. Le financement de ces développements est partagé entre plusieurs parcs, à la fois des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, qui utilisent également ce logiciel.

#### Organisation des conférences des maires

En 2023, le Parc national a organisé deux conférences des maires. Ces évènements sont importants pour les équipes du Parc national car ils permettent de maintenir le lien avec les élus des communes, adhérentes ou non. Elles sont à la fois un lieu de transmission d'information mais également de remontées des besoins et des questionnements du territoire. Cette année, après un temps introductif, les conférences des maires ont été organisées sous la forme de table ronde sur des sujets d'intérêts pour les élus locaux. Ces tables rondes réunissent à la fois des personnels techniques du Parc national mais aussi des élus ou des experts sur les sujets abordés. Lors de la première conférence, 3 tables rondes ont été organisé : une sur les atlas de la biodiversité communale ; une sur les aires terrestres éducatives et une sur la mise en tourisme du territoire. Lors de la deuxième conférence des maires ce sont les sujets de forêts et changement climatique ; de développement des infrastructures touristiques et de développement des énergies renouvelables qui ont été mis en avant.

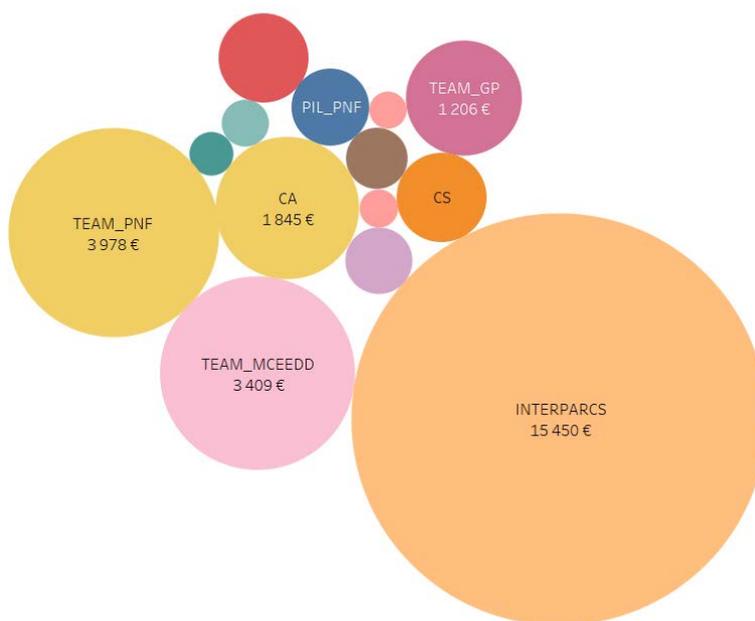
## Axe 6 – Gérer l'établissement public

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
		CP		CP		CP		CP	CP (B)	
<b>6 Gérer l'établissement public</b>	<b>47,23%</b>	<b>1 056 449,04 €</b>	<b>45,50%</b>	<b>500 037,11 €</b>	<b>5,57%</b>	<b>16 440,00 €</b>	<b>16,84%</b>	<b>195 619,07 €</b>	<b>36,90%</b>	<b>1 768 545,22 €</b>
6-1 Management général	30,94%	692 028,85 €	2,66%	29 252,00 €	0,00%		0,00%		15,05%	721 280,85 €
6-2 Gestion financière	3,79%	84 807,83 €	0,09%	951,00 €	5,57%	16 440,00 €	0,00%		2,13%	102 198,83 €
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	9,17%	205 100,67 €	22,05%	242 331,00 €	0,00%		5,20%	60 383,00 €	10,59%	507 814,67 €
6-4 Gestion des ressources humaines	3,15%	70 392,76 €	6,57%	72 198,00 €	0,00%		0,00%		2,97%	142 590,76 €
6-5 Immobilier / logistique	0,18%	4 118,93 €	14,13%	155 305,11 €	0,00%		11,64%	135 236,07 €	6,15%	294 660,11 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 236 904,94 €</b>		<b>1 098 983,11 €</b>		<b>295 349,09 €</b>		<b>1 161 857,07 €</b>		<b>4 793 094,21 €</b>

Toutes enveloppes confondues, cet axe représente 36,90% (contre 37,5% en 2022) des dépenses globales. Par nature, 47,23% des dépenses de personnel, 45,50% des dépenses de fonctionnement, 5,57% des dépenses d'intervention et 16,84% des dépenses en investissement.

### Volet Management général (6.1)

Hors Personnel, les principales dépenses concernent l'enveloppe Fonctionnement et sont les suivantes :



### Animation du Conseil d'administration (CA)

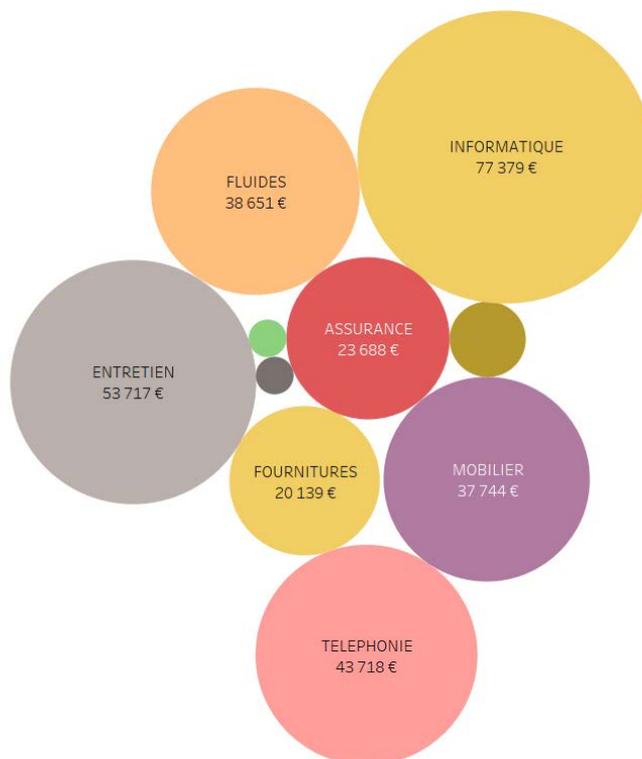
En 2023, le CA s'est tenu 3 fois en plénière. Le bureau du CA s'est réuni 4 fois dont 2 fois de façon exceptionnelle. L'objectif en 2024 est de réunir le bureau du CA de façon plus régulière afin de faciliter les échanges et la transmission des informations

### Groupes de travail Inter parcs nationaux

Le Parc national de forêts a organisé et accueilli le séminaire des directions du réseau inter-parcs nationaux. Cet événement a permis aux directeurs, directrices, directeurs adjoints et directrices adjointes de se réunir en présentiel afin d'échanger sur des sujets variés. L'ensemble des participants et participantes ont salué la qualité de l'accueil sur notre territoire. Les réunions de travail ont été entrecoupées de moments de visites et de découverte de nos patrimoines avec notamment une visite à la Maison du Parc national et Maison de la Forêt d'Auberive ainsi qu'une visite en Réserve intégrale. Cet événement a aussi été l'occasion de recevoir la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité, Mme Célia Delavergne.

### Volet Fonctionnement général (6.3)

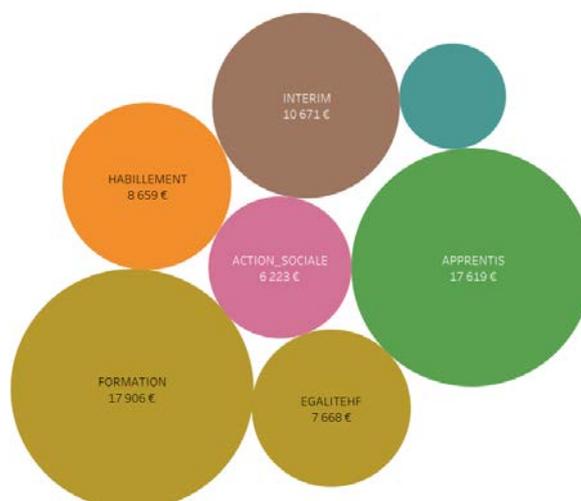
Toutes enveloppes confondues (hors Personnel), les dépenses se répartissent ainsi :



En 2023, 4 implantations pour les bureaux du Parc national sont opérationnelles : le siège à Arc-en-Barrois avec ses annexes (Bureau du 36A et le Relais), le bureau de Chateauvillain, la Maison du Parc à Leuglay et le bureau à Auberive. La direction a fait le choix d'avoir des moyens équivalents d'un site à l'autre pour la qualité de travail de ses agents. Plusieurs commandes de mobilier ont été passées afin de doter correctement les antennes. L'établissement a anticipé sur la fin d'année l'arrivée des agents supplémentaires début 2024 et a poursuivi ses investissements en matériel informatique.

### Volet Ressources humaines (6.4)

Toutes enveloppes confondues (hors Personnel), les dépenses se répartissent ainsi :



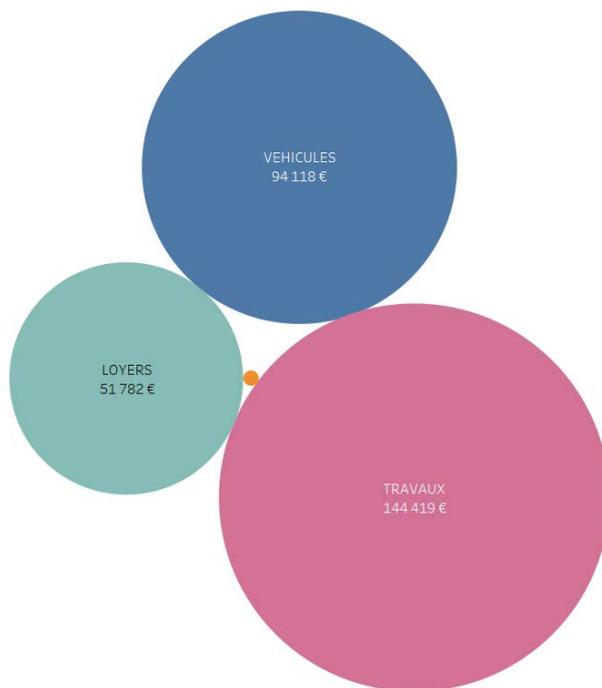
5 apprentis sont intégrés au sein de l'équipe du Parc national. Les frais de scolarité sont pris en charge

par l'établissement.

Attaché aux luttes contre les discriminations et le sexisme, le Parc national a proposé une sensibilisation auprès de ses agents lors de sa dernière réunion d'équipe de l'année. Cette initiative a reçu un retour favorable des équipes.

#### *Volet Immobilier et logistique (6.5)*

Toutes enveloppes confondues (hors Personnel), les dépenses se répartissent ainsi :



#### **Travaux**

L'année 2023 a vu les travaux du siège initié en 2021 se terminer. Plusieurs engagements ont été soldés et l'établissement a pu poursuivre ses mises aux normes réglementaires et ses investissements en matière d'économie d'énergie. Des travaux de rafraîchissement ont eu lieu dans les bureaux de la Maison du Parc à Leuglay afin que les locaux puissent accueillir dans de bonnes conditions les recrues dans le cadre des projets financés par le FEDER BFC.

#### **Véhicules**

Fin 2023, l'établissement compte 14 véhicules dont 6 hybrides et 2 électriques. Le Parc a fait le choix d'opter pour de la location longue durée pour 60% de sa flotte.

#### 4. Equilibre financier – Tableau n°4

BESOINS						FINANCEMENTS						
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023		CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	808 006,00	0,00	0,00	0,00		485 003,08	0,00	16 101,00	150 210,89	166 311,89	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal				0,00						0,00		dont Budget Principal
dont Budget annexe (CBM/Poquerolles)				0,00						0,00		dont Budget annexe (CBM/Poquerolles)
Remboursements d'emprunts (capital) (b1) :				0,00						0,00		Nouveaux emprunts (capital) (b2) :
Nouveaux prêts (capital) (b1) :				0,00						0,00		Remboursements de prêts (capital) (b2) :
Dépôts et cautionnements (b1)				0,00						0,00		Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	6 154,88			9 251,77	9 251,77		7 999,36			8 068,08	8 068,08	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	6 154,88	808 006,00	0,00	9 251,77	9 251,77		483 002,42	0,00	16 101,00	158 278,97	174 379,97	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	486 847,74	0,00	16 101,00	145 027,20	165 128,20		0,00	808 006,00	0,00	0,00	0,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	135156,58			187 432,07	187 432,07			55 192,00		0,00	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	351691,16			0,00	0,00			752 814,00	88 791,50	-66 487,63	22 303,87	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	493 002,42	808 006,00	16 101,00	158 278,97	174 379,97		483 002,42	808 006,00	16 101,00	158 278,97	174 379,97	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

L'équilibre financier se traduit par un abondement de la trésorerie de **165 128,20 €** avec :  
 + 166 311,89 € de solde budgétaire excédentaire  
 + 8 068,08 € d'encaissements non budgétaire (non lettrés)  
 - 9 251,77 € de décaissements non budgétaires

#### 5. Situation patrimoniale (comptabilité générale) – Tableau n°6

##### Résultat de l'exercice

CHARGES	Montants					PRODUITS	Montants				
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023		CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023
Personnel	1 758 002	2 145 000	2 102 954	-43 976,13	2 058 977,87	Subventions de l'Etat	3 519 673	3 568 229	3 592 494	-54 204,50	3 538 289,50
dont charges de pensions civiles*	192 982	235 000	215 000	2 406,77	217 406,77	Dont contribution versée par l'OFB	3 489 673	3 489 000	3 479 397	0,00	3 479 397,00
						Fiscabilité affectée				0,00	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 349 437	1 855 736	1 843 971	-211 262,89	1 632 708,11	Autres subventions	16 800	145 623	126 200	-93 226,57	34 973,43
Intervention (le cas échéant)	390 515	584 791	337 526	7 677,69	345 203,69	Autres produits	215 353	96 000	135 580	85 508,24	221 088,24
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>3 497 954,09</b>	<b>4 985 527</b>	<b>4 284 451,00</b>	<b>-247 561,33</b>	<b>4 036 889,67</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>3 751 826,38</b>	<b>3 811 852,00</b>	<b>3 856 274,00</b>	<b>-61 922,83</b>	<b>3 794 351,17</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	253 872,29	0,00	0,00	0,00	0,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	773 675,00	428 177,00	-185 638,50	242 538,50
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 751 826,38	4 985 527,00	4 284 451,00	-247 561,33	4 036 889,67	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 751 826,38	4 985 527,00	4 284 451,00	-247 561,33	4 036 889,67

\* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Les réalisations globales en produits pour l'exercice 2023 s'élèvent à **3 794 351,17 €** soit +1,13% par rapport à l'exercice 2022.

- **Subvention de l'Etat : 3 538 289,50 €**
  - Contribution versée par l'OFB : 3 479 396,50 €
  - MASA Convention AMI "Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts " - 1er versement (40%) : 58 893 €
- **Autres subventions : 34 973,43 €**
  - Département de Côte d'Or - Subvention de fonctionnement au titre des Espaces Naturels Sensibles 2023 : 900€
  - Commune de Chateauvillain – Projet de la Belle Balade : 500 €
  - Commune de Colmier-le-Haut et du Vals-des-Tilles – Projet de l'atlas de la biodiversité communale : 4 000 €

- FIPHFP - Aide à l'adaptation du poste de travail d'une personne en situation de handicap : 2 173,43 €
  - Mécénat GMF-Covéa :
    - Acompte 30% - Malette pédagogique sur le Parc national : 3 000 €
    - 100% pour les cartels La Belle Balade : 3 300 €
    - 100% pour le soutien aux services civiques : 700 €
  - Deuxième versement (40%) relatif à l'atlas de la biodiversité communale : 18 400 €
  - OT3F – Subvention pour La Belle Balade : 2 000 €
- **Autres produits : 221 088,24 €**
- Recettes propres dans le cadre de la délégation de service public pour la mise en œuvre du dispositif de régulation en réserve intégrale : 91 600
  - Vente de la boutique du Parc : 1 838,19 €
  - Bénéficiaires de la marque Esprit Parc national – Redevances 2023 : 2 300 €
  - Location hébergement par Services civiques à Arc en Barrois : 2 250 €
  - Association Nuit des forêts (projet du même nom) : 2 000 €
  - Cession d'actif : 700 €
  - Produits provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs : 18 399,18 €
  - Remboursement et produits à recevoir pour 24 702,89 €, dont notamment :
    - Clôture de l'Association Promo Parc : 4 818,68 €
    - Trop versé sur un marché de 2021 (Travaux du siège – menuiserie) : 441,14€
    - Bulletins négatifs - IJSS: 2 794,37 €
    - Remboursement de sinistre : 15 974,70 €
    - Remboursement titres Tickets Restaurant : 674 €
  - Reprises de subventions : 26 978,24 €
  - Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement (Passifs sociaux, ARE ; Accidents de travail, Litiges) : 50 319,74 €

Les réalisations globales en charges pour l'exercice 2023 s'élèvent à **4 036 889,67 €**

- **Charges de personnel : 2 058 977,87 €** soit +17% par rapport aux réalisés de l'exercice 2022. Les charges de personnel représentent 51% du budget global de fonctionnement.
- **Charges de fonctionnement : 1 632 708,11 €** dont 411 097 € de dotations aux amortissements et aux provisions. Les charges de fonctionnement augmentent de 21% par rapport à la réalisation de l'exercice 2022 et représentent 40% du budget global de fonctionnement.
- **Charges d'intervention : 345 203,69 €** soit -12% par rapport aux réalisés de 2022. Les charges d'intervention représentent 9% du budget global de fonctionnement.

Compte tenu des réalisations en produits et en charges, il est constaté pour 2023 une **perte d'un montant de 242 538,50 €** soit une variation de -195% (- 496 410,79 €).

### ***Calcul de la capacité d'autofinancement***

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent des ressources internes (recettes – dépenses) dégagés par l'établissement durant l'exercice pour l'ensemble de son exploitation (résultat prévisionnel de l'exercice, dotations aux amortissements et aux provisions, reprises sur amortissements) qu'elle peut destiner à son autofinancement. La CAF permet l'acquisition d'investissements pour l'établissement. En cas d'insuffisance, les acquisitions en investissement ne sont possibles que par un prélèvement sur le fonds de roulement.

	Montants				
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	253 872	-773 675	-428 177	185 638,50	-242 539
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	396 944	300 000	500 000	-88 903,12	411 097
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	75 407			50 319,74	50 320
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0,00	
- produits de cession d'éléments d'actifs				700,00	700
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs				26 978,24	26 978
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>575 409</b>	<b>-473 675</b>	<b>71 823</b>	<b>18 737,40</b>	<b>90 560</b>

En fin d'exercice, au vu du résultat et des opérations d'ordre, on constate une capacité d'autofinancement pour l'établissement à hauteur de **+90 560 €**

### **Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés.**

EMPLOIS	Montants					RESSOURCES	Montants				
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023		CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023
Insuffisance d'autofinancement	0	473 675	0	0,00	0	Capacité d'autofinancement	575 409	0	71 823	18 737,40	90 560
						Financement de l'actif par l'Etat	1 176 575	696 525	993 495	112 557,54	1 106 052
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			170 152	-26 999,80	143 152
Investissements	1 151 534	1 031 156	1 218 826	-217 655,08	1 001 171	Autres ressources				700,00	700
Remboursement des dettes financières				0,00		Augmentation des dettes financières				0,00	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>1 151 534</b>	<b>1 504 831</b>	<b>1 218 826</b>	<b>-217 655,08</b>	<b>1 001 171</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>1 751 985</b>	<b>696 525</b>	<b>1 235 470</b>	<b>104 995,14</b>	<b>1 340 465</b>
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	600 451	0	16 644	322 650,22	339 294	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	808 306	0	0,00	0

Les réalisations globales en ressources pour l'exercice 2023 s'élèvent à 1 340 465 €. A la capacité d'autofinancement de 90 560 €, s'ajoutent :

- **Financements de l'actif par l'Etat : 1 106 052 €**
  - MTE France Relance : 575 754 €
  - MTE Subventions d'Investissement : 345 040 €
  - MTE Fonds Verts – acompte de 30% reçus pour le projet « Equipement des portes de cœur » et « Développement du tourisme équestre » : 185 258 €
- **Financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat : 143 152 €**
  - CEREMA pour le projet « GR de Pays » : 143 152 €
- **Autres ressources : 700 €**
  - Cession d'un actif : 700 €

La réalisation globale des emplois pour l'exercice 2023 s'élève à 1 001 171 €. Un marché de fourniture et pose pour 139 920 € n'a pu être engagé qu'en décembre, retardant les chantiers sur 2024. Plusieurs investissements, notamment des véhicules de service pour les gardes moniteurs, ont été reportés en 2024.

Compte tenu des réalisations en ressources et en emplois, il est constaté pour l'exercice 2023 une **augmentation du fonds de roulement de 339 294 €**

	Montants				
	CF 2022	BI 2023	Dernier BR 2023	Variation BR/CF	CF 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	600 451	-808 306	16 644	322 650,22	339 294
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	451 423	-957 333	543	173 623,02	174 166
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	149 027	149 027	16 101	149 027,20	165 128
Dont variation de la TRESORERIE FLECHEE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	135 157	-55 192	0	187 432,07	187 432
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	2 099 944	300 318	2 116 588	322 650	2 439 238
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-169 812	-258 815	-169 269	173 623	4 354
Niveau final de la TRESORERIE	2 269 756	559 133	2 285 857	149 027	2 434 884

### Fonds de roulement

Le fonds de roulement brut de l'établissement constaté au 31/12/2023 est de **2 439 238 €** et correspond à 8 mois de fonctionnement.

Sont déjà fléchés, sur le fonds de roulement constaté, des décaissements relatifs aux restes à payer : les engagements en intervention, les dépenses de fonctionnement dont les locations immobilières et les locations de véhicules et les prestations sur projets financés.

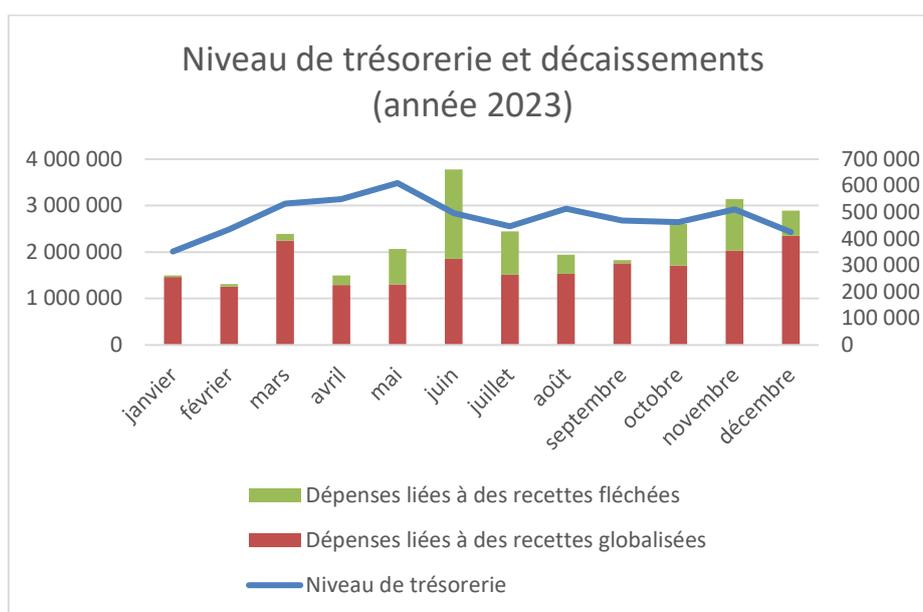
### Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement déterminé au 31/12/2023 est positif et s'élève à **4 354 €**

## 6. Plan de trésorerie – Tableau 7

Le montant de la trésorerie au 31/12/2023 s'élève à **2 434 884 €** et correspond à 8 mois et 18 jours de fonctionnement.

Ainsi, la trésorerie est suffisante pour assurer la rémunération du personnel de l'établissement en janvier et février 2024 et les dépenses de fonctionnement du parc ainsi que le décaissement des factures parvenues en début d'année. Cette trésorerie permet d'attendre le premier versement de la dotation globale de fonctionnement, exécuté par l'OFB et programmé au 1<sup>e</sup> trimestre.



La dotation de l'Etat versée par l'OFB a été versée en 5 échéances : février, mars, mai, août et octobre.

## 7. Opérations fléchées et pluriannuelles – Tableau 8, 8bis et 9

	Antérieures à 2023 non dénouées (= restes à payer sur opérations fléchées)	Exécution 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026 et suivantes	TOTAL
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		135 156,58	322 588,65	-259 442,35	12 813,65	
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>919 072,58</b>	<b>1 427 197,54</b>	<b>1 102 293,00</b>	<b>670 776,00</b>	<b>213 400,00</b>	<b>4 332 739,12</b>
Financements de l'État fléchés	897 272,58	1 164 945,34	632 770,00			2 694 987,92
Autres financements publics fléchés	21 800,00	173 552,20	381 523,00	582 776,00	213 400,00	1 373 051,20
Recettes propres fléchées		88 700,00	88 000,00	88 000,00		264 700,00
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>783 916,00</b>	<b>1 239 765,47</b>	<b>1 684 324,00</b>	<b>398 520,00</b>	<b>188 280,00</b>	<b>4 294 805,47</b>
Personnel						
AE=CP		45 089,47	212 300,00	136 800,00	114 000,00	508 189,47
Fonctionnement						
AE	65 486,00	69 381,00	222 550,00	102 600,00	33 400,00	493 417,00
CP	66 181,00	75 770,00	310 849,00	61 720,00	74 280,00	588 800,00
Intervention						
AE	309 995,00	72 478,00	125 000,00			507 473,00
CP	179 146,00	161 930,00	135 000,00			476 076,00
Investissement						
AE	1 821 813,00	202 730,00	833 950,00	200 000,00		3 058 493,00
CP	538 589,00	956 976,00	1 026 175,00	200 000,00		2 721 740,00
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>135 156,58</b>	<b>187 432,07</b>	<b>-582 031,00</b>	<b>272 256,00</b>	<b>25 120,00</b>	<b>37 933,65</b>
<i>Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)</i>						
<i>Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.</i>						
<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>						<b>0</b>
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>						<b>0</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>135 157</b>	<b>322 589</b>	<b>-259 442</b>	<b>12 814</b>	<b>37 934</b>	<b>37 934</b>

### Recettes fléchées

Les recettes fléchées de l'exercice 2023 s'élèvent à **1 425 197 €** :

- Financements de l'Etat fléchés : 1 164 945 €
- Autres financements publics fléchés : 174 252€
- Recettes propres fléchées : 86 000€

### Dépenses sur recettes fléchées

Les dépenses (en CP) sur recettes fléchées de l'exercice d'élèvent à :

- **Personnel : 45 089,47 €** (MAEC, 3 projets FEDER BFC)
- **Fonctionnement : 69 381 €** (Atlas de la biodiversité communale, GR de Pays, équipement de la réserve intégrale)
- **Intervention : 161 930 €** (chantiers de restauration de milieux naturels dans le cadre du plan France Relance)
- **Investissement : 956 976€** (aménagement de sites – Portes de cœur ; Marais des Brosses ; Maison des chiroptères ; aménagement touristique – boucle équestre ; balisage de la Réserve intégrale)

### Opérations pluriannuelles se poursuivant en 2024 (pour information)

Dans le cadre de l'appel à projet de l'OFB :

- Atlas de la biodiversité communale (Communes de Vals des Tilles et de Colmier-le-Haut)

Dans le cadre du MTE Fonds Vert :

- Mise en place des Boucles du Cœur du Parc national de forêts
- Aménagement des Portes de Cœur du Parc national de forêts

Dans de l'appel à projet du CEREMA :

- Création d'un GR de Pays

Dans le cadre du FEDER BFC :

- Plan d'adaptation des forêts au Changement climatique
- Création d'une typologie des prairies du Parc national
- Etudes des espèces à enjeux du Parc national

Dressé le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Directeur du Parc national de forêts

Philippe Puydarrieux

# PARC NATIONAL DE FORETS

**Conseil d'Administration**  
Séance du 14 mars 2024

**COMPTE FINANCIER 2023**  
**ANNEXE DE L'AGENT COMPTABLE**

## Sommaire du compte financier

Etats règlementaires :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau d'évolution de la situation patrimoniale
- Annexe

\* \* \*

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent les « comptes annuels ». Ces comptes annuels sont eux-mêmes extraits du compte financier produit par les établissements publics nationaux.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. L'information donnée dans l'annexe donne une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

## BILAN - ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	2023			2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	111 616,44	51 990,38	59 626,06	74 088,23
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	35 760,00	3 295,10	32 464,90	31 920,00
Constructions	672 450,77	100 997,66	571 453,11	302 296,94
Installations techniques, matériels, et outillage	265 524,01	20 968,83	244 555,18	143 204,94
Collections	-	-	-	-
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 573 704,65	638 485,46	935 219,19	854 209,59
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	469 160,98	-	469 160,98	288 150,46
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 128 216,85</b>	<b>815 737,43</b>	<b>2 312 479,42</b>	<b>1 693 868,16</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>	-	-	-	-
<b>Créances</b>				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	4 200,00	-	4 200,00	5 400,00
Créances clients et comptes rattachés	7 573,53	-	7 573,53	11 332,50
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	178 945,69	-	178 945,69	132 445,68
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1 800,00	-	1 800,00	1 800,00
Créances sur les autres débiteurs	2 356,83	-	2 356,83	3 426,32
<b>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</b>	800,00	-	800,00	17 865,38
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)</b>	<b>195 676,05</b>	<b>-</b>	<b>195 676,05</b>	<b>172 269,88</b>
<b>TRESORERIE</b>				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	-	-	-	-
<b>Disponibilités</b>	2 434 884,28	-	2 434 884,28	2 269 756,08
<b>Autres</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>2 434 884,28</b>	<b>-</b>	<b>2 434 884,28</b>	<b>2 269 756,08</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	-	-	-	-
<b>Ecart de conversion Actif</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>5 758 777,18</b>	<b>815 737,43</b>	<b>4 943 039,75</b>	<b>4 135 894,12</b>



## BILAN - PASSIF

FONDS PROPRES	2023	2022
<b>Financements reçus</b>		
Financement de l'actif par l'Etat	2 949 448,23	1 869 573,83
Financement de l'actif par des tiers	153 227,50	10 875,60
Fonds propres des fondations	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
<b>Réserves</b>	1 715 490,02	1 461 617,73
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-242 538,50	253 872,29
Provisions réglementées	-	-
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>4 575 627,25</b>	<b>3 595 939,45</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Provisions pour risques	11 400,00	5 000,00
Provisions pour charges	164 689,55	192 872,07
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>176 089,55</b>	<b>197 872,07</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	-	-
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 385,13	271 047,07
Dettes fiscales et sociales	32 051,98	68 477,57
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-
Autres dettes non financières	885,84	2 557,96
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>191 322,95</b>	<b>342 082,60</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>4 943 039,75</b>	<b>4 135 894,12</b>

## COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2023	2022
Achats	12 619,35	15 980,84
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	1 052 098,68	795 112,90
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	1 423 115,44	1 210 124,49
<i>Charges Sociales</i>	576 480,75	500 355,86
<i>Intéressement et participation</i>	-	-
<i>Autres charges de personnel</i>	59 381,68	47 521,65
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	156 893,20	141 398,97
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	411 096,88	396 944,12
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 691 685,98</b>	<b>3 107 438,83</b>
CHARGES D'INTERVENTION	2023	2022
Dispositif d'intervention pour compte propre		
<i>Transfert aux ménages</i>	32 601,36	43 214,48
<i>Transferts aux entreprises</i>	30 116,00	48 434,98
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	2 620,00	51 845,56
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	279 866,33	247 020,24
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>345 203,69</b>	<b>390 515,26</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés ( Fondations )	-	-
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>4 036 889,67</b>	<b>3 497 954,09</b>
CHARGES FINANCIERES	2023	2022
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 036 889,67</b>	<b>3 497 954,09</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE ( BENEFICE )</b>	<b>-</b>	<b>253 872,29</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 036 889,67</b>	<b>3 751 826,38</b>

## COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2023	2022
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Subventions pour charges de service public	-	-
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	3 573 262,93	3 536 473,00
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	-	4 500,00
Produits de la fiscalité affectée	-	-
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	1 838,19	-
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Autres produits de gestion	50 352,07	44 357,60
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	91 600,00	91 088,40
<b>Autres produits</b>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	50 319,74	75 407,38
Reprises du financement rattaché à un actif	26 978,24	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 794 351,17</b>	<b>3 751 826,38</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 794 351,17</b>	<b>3 751 826,38</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>242 538,50</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 036 889,67</b>	<b>3 751 826,38</b>

## Evolution de la Situation Patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	91 260,40
Investissements	1 001 170,92	Financement de l'actif par l'État	1 106 052,34
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	143 152,20
		Autres ressources	-
Remboursement des dettes financières	-	Augmentation des dettes financières	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>1 001 170,92</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>1 340 464,94</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7)=(6)-(5)</b>	<b>339 294,02</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8)=(5)-(6)</b>	<b>-</b>

## Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	339 294,02
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	174 165,82
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	165 128,20
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	2 439 237,38
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 353,10
Niveau final de la TRESORERIE	2 434 884,28

## Préambule

Le parc national de forêts a été créé par décret n° 2019-1132 du 6 novembre 2019. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il a repris les droits et obligations du GIP de pré-figuration créé fin 2009, devenant ainsi le 11<sup>ème</sup> parc national. Il est géré et aménagé par un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie. Il est situé sur le plateau de Langres et s'étend sur le territoire des départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, et s'étend sur une superficie de 241 089 hectares ce qui le place en 2<sup>ème</sup> position en superficie après le parc amazonien de Guyane.

L'organisation comptable et financière du parc national de Forêts est régie par les textes suivants, en complément des dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son titre III :

- Un arrêté du 2 octobre 2015 établit les modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les établissements publics des parcs nationaux, dont le PNdF. Cette compétence est attribuée au contrôle budgétaire en région Grand-Est pour ce qui concerne le PNdF en application de l'arrêté du 16 décembre 2019.

Un arrêté du 31 décembre 2019 crée le groupement comptable de l'Office français de la biodiversité, des Parcs nationaux et de l'établissement public du marais poitevin, en application de l'article R. 131-33-1 du code de l'environnement.

Les comptes du Parc national de Forêts sont valorisés au compte 26 « participations financières » de l'Etat.

## 1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par les événements suivants :

- Le lancement des opérations inscrites dans le Plan France Nation Verte ;
- La poursuite du Plan France Relance qui s'est encore traduite par un niveau élevé d'activité tant en recettes qu'en dépenses, du fait de la fin de consommation des CP au 31/12/2023 reportée au premier trimestre 2024 ;
- La mise en œuvre de mesures salariales telles que la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat.
- La poursuite des travaux de fiabilisation de l'actif comptable et de l'inventaire physique, dans le cadre du changement d'outil finalisé en fin d'exercice 2022. Le rattrapage des fiches d'immobilisation antérieures a pu être effectué pour le parc national des Pyrénées, le parc de Port Cros, le parc de la Réunion et le parc des forêts. De même, le traitement des financements entièrement rattachés à des actifs ainsi que des sorties de bien et des mises en service a pu être finalisé. Reste cependant la problématique des financements partiellement rattachés à des actifs dont le traitement a dû être repoussé à 2024, de même que la fiabilisation du montant des reprises. Par ailleurs, la correction des anomalies nécessitant un retraitement comptable devra se poursuivre sur 2024.

La gestion comptable a été arrêtée le 26 janvier 2024.

## 2. Les principes, règles et méthodes comptables

### 2.1. Principes et méthodes d'évaluation

L'établissement est assujéti à l'instruction comptable commune et à l'instruction juridique commune des organismes dépendant de l'Etat.

Le PNdF est également soumis à la circulaire annuelle de la direction du Budget, qui précise un certain nombre de règles budgétaires et comptables applicables aux différentes catégories d'établissements publics.

Les comptes de l'exercice 2023 ont été établis conformément au référentiel comptable applicable et suivant les principes généraux :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Prudence

Pour ce qui concerne le présent compte financier, l'établissement applique en 2023 les sources réglementaires suivantes :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 « GBCP » et plus précisément ses articles 54, 175 et 211 ;
- Le recueil des normes comptables des établissements publics et plus précisément les normes 1 « Les états financiers » et 13 « engagements à mentionner dans l'annexe » ;
- L'instruction comptable commune BOFIP-GCP-22-0014 du 16/12/2022.

### 2.2. Comparabilité des comptes

#### 2.2.1 Changements de méthodes comptables ayant eu lieu sur l'exercice.

Néant

#### 2.2.2 Changements d'estimations comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

#### 2.2.3 Corrections d'erreurs sur exercice antérieur ayant eu lieu sur l'exercice en cours

Néant.

## 3. Notes relatives aux postes du bilan

### 3.1 L'actif immobilisé

Le seuil unitaire de signification qui permet de distinguer la comptabilisation des dépenses en immobilisations ou en charges est fixé par l'organe délibérant de l'organisme. La réflexion de l'organe délibérant pour fixer, par délibération, le seuil de significativité peut s'appuyer sur le seuil fiscal d'immobilisation défini dans le BOFIP : éléments d'une valeur unitaire hors taxes supérieurs à 500 €.

**Le Conseil d'administration n'a pas confirmé ce seuil fiscal par délibération.**

Tableau des immobilisations

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisitions / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>101 842,44</b>	<b>0,00</b>	<b>9 774,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 616,44</b>
Frais d'établissement						0,00
Frais de recherche et développement C/203	75 418,30		7 032,00			82 450,30
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires C/205	26 424,14		2 742,00			29 166,14
Droit au bail						0,00
Fonds commercial						0,00
Autres immobilisations incorporelles						0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 737 053,03</b>	<b>0,00</b>	<b>810 386,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 547 439,23</b>
Terrains C/211, 212	31 920,00		3 840,00			35 760,00
Constructions C/213, 214	307 371,13		365 079,64			672 450,77
Installations techniques, matériels, et outillage C/215	148 494,77		117 029,24			265 524,01
Collections C/216						0,00
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures) C/217						0,00
Autres immobilisations corporelles C/218	1 249 267,13		324 437,32			1 573 704,45
<b>Immobilisations mises en concession</b>						<b>0,00</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours Comptes 231 et 235</b>	<b>288 150,46</b>		<b>181 010,52</b>			<b>469 160,98</b>
<b>Immobilisations grevées de droits</b>						<b>0,00</b>
<b>Immobilisations corporelles (Biens vivants)</b>						<b>0,00</b>
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de participation						
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)						
Autres formes de participation						
Créances rattachées à des participations						
Créances rattachées à des sociétés en participation						
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés						
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)						
Titres immobilisés (droit de créance)						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Prêts						
Dépôts et cautionnements versés C/275						
Autres créances immobilisées C/276						
<b>TOTAUX</b>	<b>2 127 045,93</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>3 128 216,65</b>

### 3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 111 616,44 € en valeur brute à la clôture de l'exercice. Compte tenu des amortissements cumulés de 51 990,38 €, leur valeur nette est de 59 626,06 €. Elle englobe des licences et des logiciels mais aussi des études préalables relatives à la boucle équestre pour et diverses autres prestations intellectuelles dont des assistances à maîtrise d'œuvre et productions de communication.

Immobilisations incorporelles en cours de production : néant.

### 3.1.2 Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation appliqués : les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat augmenté des frais accessoires. Il n'a été pratiqué ni valorisation, ni dépréciation.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 2 547 439,23 € en valeur brute à la clôture de l'exercice. Compte tenu des amortissements cumulés de 763 747,05 €, leur valeur nette est de 1 783 692,18 €.

**Les acquisitions nouvelles s'élèvent à 991 396,72 €**, principalement des aménagements de constructions existantes (bureau du nouveau siège, maison Sainte Ruffine) mais aussi toujours de constructions d'abris en bois en cœur de parc pour l'accueil du public et divers autres aménagements comme le remplacement du platelage du marais des Brosses. La mise en place de nombreux panneaux signalétiques, de barrières forestières ou de plantations diverses est également à considérer.

A noter que des achats relatifs à des contenus immatériels (graphisme, scénographie) concernant la Maison de la Forêt de Leuglay figurent à tort au compte d'aménagement de terrain, une partie ayant déjà été réimputés au compte 203. La mise en qualité comptable sera poursuivie en 2024.

Immobilisations corporelles en cours de production : le montant des dépenses comptabilisées sur les opérations en cours s'élève à **288 150,46 €** (constructions d'abris en bois en cœur de parc pour l'accueil du public à Arc en Barrois et Chatillon s/Seine principalement).

### 3.1.3 Immobilisations financières

Néant.

### 3.1.4 Les amortissements

Tableau des amortissements

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Cumulés à la fin de l'exercice
		par virement de poste à poste	dotations de l'exercice	par virement de poste à poste	amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>27 756,21</b>	-	<b>24 234,17</b>	-	-	<b>51 990,38</b>
Frais d'établissement						-
Frais de recherche et développement C/2803	10 401,71		19 630,21			30 031,92
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires C/2805	17 354,50		4 603,96			21 958,46
Droit au bail						-
Fonds commercial						-
Autres immobilisations incorporelles						-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>405 421,56</b>	-	<b>358 325,49</b>	-	-	<b>763 747,05</b>
Terrains C/2811, 2812			3 295,10			3 295,10
Constructions C/2813, 2814	5 074,19		95 923,47			100 997,66
Installations techniques, matériels, et outillage C/2815	5 289,83		15 679,00			20 968,83
Collections C/2816						-
C/2817						-
Autres immobilisations corporelles c/2818	395 057,54		243 427,92			638 485,46
<b>Immobilisations mises en concession</b>						-
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>						-
<b>Immobilisations grevées de droits</b>						-
<b>Immobilisations corporelles (Biens vivants)</b>						-
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	-	-	-	-	-	-
Titres de participation						
Autres formes de participation						
Créances rattachées à des participations						
Créances rattachées à des sociétés en participation						
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés						
<b>Autres immobilisations financières</b>	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)						
Titres immobilisés (droit de créance)						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Prêts						
Dépôts et cautionnements versés						
Autres créances immobilisées						
<b>TOTAUX</b>	<b>433 177,77</b>	-	<b>382 559,66</b>	-	-	<b>815 737,43</b>

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent pour leur valeur brute au bilan. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire calculé au *pro rata temporis* à partir de la date de mise en service, suivant les dispositions suivantes adoptées par délibération du Conseil d'Administration du 13 novembre 2020.

La méthode de comptabilisation par composants n'a pas été utilisée.

Motifs de la reprise dans des cas exceptionnels de l'amortissement : néant.

## 3.2 Les stocks et en cours

Dans le cadre de son activité, le PNDF ne tient aucune comptabilité des stocks.

## 3.3 Les créances

Les créances détenues par l'établissement doivent être distinguées selon leur nature et leur échéance (moins d'un an ou plus d'un an). Elles ont été comptabilisées à la prise en charge des pièces budgétaires correspondantes (titres et demandes de reversement).

Tableau des créances

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	-	-	-
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances immobilisées			
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>195 676,05</b>	<b>195 676,05</b>	-
Créances sur des entités publiques (État, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	4 200,00	4 200,00	
Créances clients et comptes rattachés	7 573,53	7 573,53	
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			
Avances et acomptes versés sur commandes	178 945,69	178 945,69	
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1 800,00	1 800,00	
Créances sur les autres débiteurs	2 356,83	2 356,83	
<b>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</b>	<b>800,00</b>	<b>800,00</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>195 676,05</b>	<b>195 676,05</b>	<b>0,00</b>

Il n'y a pas eu d'apurement de créances par remises gracieuses. **En revanche, les anciennes cotisations impayées du GIP de préfiguration ont été purées par admission en non-valeur à hauteur de 800 €.**

Dépréciations comptabilisées ou reprises d'un montant significatif : néant.

Les créances sont constituées :

- De subventions de fonctionnement restant à percevoir au titre de 2023 pour 4 200 €.
- De factures clients non encore facturées pour 7 573,53 € constatés à la clôture de l'exercice par produits à recevoir.
- D'avances versées :
  - sur commandes pour 178 945,69 €. Leur régularisation interviendra en 2024 dans le cadre des marchés en cours.
  - à Pôle Emploi dans le cadre de la convention de mandat pour la gestion des aides au retour à l'emploi du 18 septembre 2020 pour 1 800€ (avance initiale);

➤

Diverses autres produits non recouverts pour 2 353,49 € :

- 550 € de redevances marque « Esprit Parc National » non soldées,
- 1 625 € de loyers.

➤ des charges constatées d'avance sont comptabilisées pour 800 € correspondants à un contrat de location (lieu de stockage Maison Paulin).

## 3.4 Les valeurs mobilières de placement et disponibilités

L'établissement n'est pas concerné par les valeurs mobilières de placement, ni les effets de commerce.

## 3.5 Les financements reçus

Ils concernent notamment les financements externes des actifs (FEA) reçus par le PNdF.

**Tableau du financement des actifs**

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT</b>	<b>1 869 573,83</b>	<b>1 106 052,34</b>	<b>0,00</b>	<b>26 177,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 949 448,23</b>
Financements non rattachés à un actif							0,00
<b>Financements rattachés à un actif C/104</b>	<b>1 869 573,83</b>	<b>1 106 052,34</b>	<b>0,00</b>	<b>26 177,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 949 448,23</b>
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements <b>Compte 10411</b>	58 104,20						58 104,20
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété							0,00
Financement des autres actifs <b>Compte 10413</b>							0,00
État	1 811 469,63	1 106 052,34					2 917 521,97
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA							0,00
Autres							0,00
<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT</b>	<b>10 875,60</b>	<b>143 152,20</b>	<b>0,00</b>	<b>800,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>153 227,50</b>
<b>Financements non rattachés à un actif Compte 131</b>	<b>5 555,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 555,60</b>
Régions	5 555,60						5 555,60
Départements							0,00
Communes et groupements de communes							0,00
Autres entités publiques dont établissements publics							0,00
Union Européenne							0,00
Autres organismes							0,00
Autres							0,00
<b>Financements rattachés à un actif Compte 134</b>	<b>5 320,00</b>	<b>143 152,20</b>	<b>0,00</b>	<b>800,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 671,90</b>
Régions							0,00
Départements							0,00
Communes et groupements de communes							0,00
Autres entités publiques dont établissements publics	5 320,00	143 152,20					148 472,20
Union Européenne							0,00
Autres organismes							0,00
Autres							0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>1 880 449,43</b>	<b>1 249 204,54</b>	<b>0,00</b>	<b>26 978,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 102 675,73</b>

Au cours de l'année, le PNDF a bénéficié de plusieurs financements en provenance de l'Etat dans le cadre du plan de relance (576 K€), du projet de fermeture de la Réserve intégrale d'Arc-Chateauvillain (195 K€) ou encore d'achat de différents matériels (150 K€). L'Etat participe également au projet de développement du tourisme équestre (93 K€) et de l'équipement des portes du cœur du parc national de forêt (93 K€). Le CEREMA apporte pour sa part 143 K€ pour le financement de l'installation et de la valorisation de points d'intérêt.

**Suite aux opérations de mise en qualité de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, le rattrapage de la reprise des financements pour 2022 est intervenu en plus de la reprise des financements d'actifs de 2023.**

La reprise suit, en principe, le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation financée.

## 3.6 Les provisions

Tableau des provisions

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
<b>Provisions réglementées</b>					
Provisions pour investissement (participation des salariés)					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif					
Amortissements dérogatoires					
Provision spéciale de réévaluation					
Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)					
Autres provisions réglementées					
<b>Provisions pour risques</b>	<b>5 000,00</b>	<b>8 200,00</b>	<b>1 800,00</b>	<b>-</b>	<b>11 400,00</b>
Provisions pour litiges C/1511	5 000,00	8 200,00	1 800,00		11 400,00
Provisions pour garanties données aux clients					-
Provisions pour pertes sur marchés à terme					-
Provisions pour amendes et pénalités					-
Provisions pour pertes de change					-
Provisions pour pertes sur contrats et opérations					-
Provisions pour risque d'emploi					-
Autres provisions pour risques C/1518					
<b>Provisions pour charges</b>	<b>192 872,07</b>	<b>20 337,22</b>	<b>4 301,29</b>	<b>44 218,45</b>	<b>164 689,55</b>
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour restructurations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)					
Provisions pour travaux à effectuer					
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions C/1581					
Provisions pour remises en état					
Provisions pour CET C/1582	65 763,79	15 337,22			81 101,01
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	64 526,28			49,66	64 476,62
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement C/1587	62 582,00	5 000,00	4 301,29	44 168,79	19 111,92
Autres provisions pour charges C/1588					
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>197 872,07</b>	<b>28 537,22</b>	<b>6 101,29</b>	<b>44 218,45</b>	<b>176 089,55</b>

Le PNDF a enregistré des provisions relatives à des litiges, aux passifs sociaux et aux aides au retour à l'emploi. **A noter que figurent, à tort dans ces dernières, des provisions pour des charges liés à des accidents du travail ou des maladies professionnelles. Elles devront être imputées au compte 1588 en 2024.**

S'agissant des passifs sociaux et contrairement aux autres provisions, seule est comptabilisée la **variation** du stock de congés.

Le stock existant de congés au 31/12/2023 après alimentation, indemnisation et prise de congés CET a conduit à un abondement de la provision, les agents ayant jusqu'au 31 janvier N+1 pour exercer leur droit à option.

### 3.7 Les dettes

Les dettes sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus, et à plus de cinq ans.

**Tableau des dettes**

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Emprunts obligataires				
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
Dettes financières et autres emprunts				
<b>Dettes non financières</b>	<b>191 322,95</b>	<b>152 378,86</b>	<b>38 944,09</b>	<b>0,00</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 385,13	119 441,04	38 944,09	
Dettes fiscales et sociales	32 051,98	32 051,98		
Avances et acomptes reçus				
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Dettes liée au prélèvement sur ressources accumulées				
Autres dettes non financières	885,84	885,84		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>191 322,95</b>	<b>152 378,86</b>	<b>38 944,09</b>	<b>0,00</b>

➤ Les dettes à plus d'un an (38 944,09 €) sont constituées des retenues de garantie de 2021 à 2023 en lien avec les marchés de travaux en cours.

➤ Dettes fournisseurs pour factures non parvenues ou charges à payer : 119 441,04 €. **A noter que ce montant comprend à tort la charge à payer de fin d'exercice correspondant à la taxe sur salaires de régularisation 2022 (12 212 €). Il s'agit d'une dette fiscale.**

➤ Dettes sociales (personnel et cotisations sociales) : 25 961,15 € essentiellement des cotisations retraite.

➤ Dettes fiscales : 6 090,83 € correspondant au prélèvement à la source (PAS) de décembre 2023 prélevé en janvier N+1.

➤ Peu de recettes à classer et à régulariser.

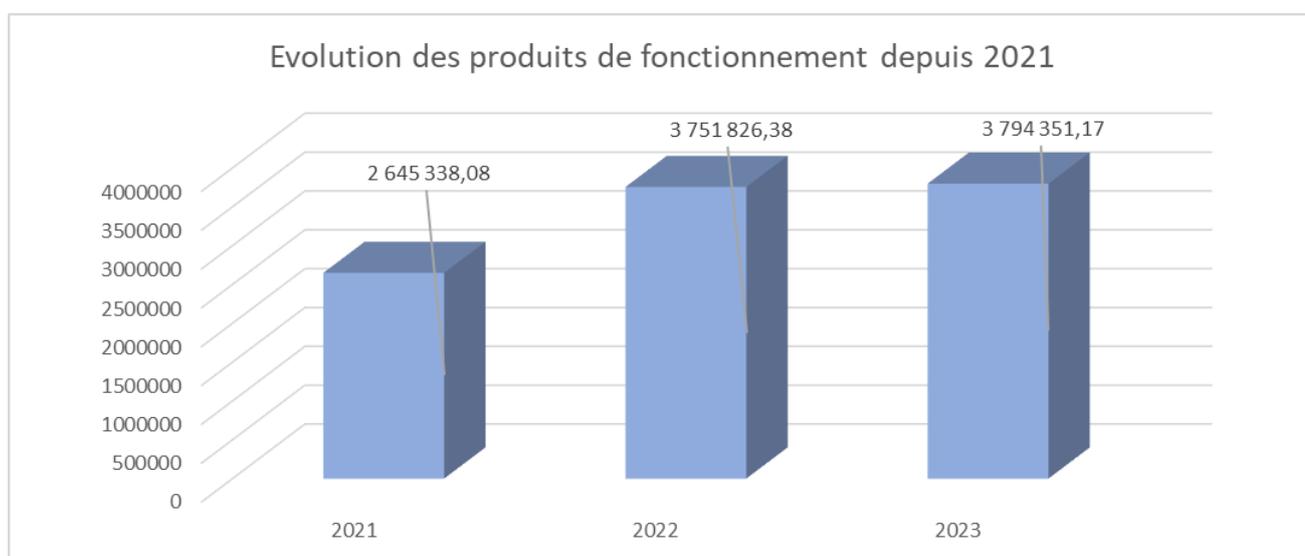
L'établissement n'a par ailleurs comptabilisé **aucun produit constaté d'avance** lors des opérations d'inventaire 2023.

## 3.8 Autres informations concernant le bilan

A noter que les avances et acomptes sur commandes versés n'apparaissent toujours pas dans l'actif immobilisé en tant que tels. Un changement de méthode devait être mis en œuvre dès 2023 pour se conformer à la réglementation (utilisation des comptes 2381 et 2382). Toutefois, une difficulté d'interprétation du schéma comptable dans l'instruction comptable a retardé la mise en œuvre de ce changement de méthode comptable.

## 4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

### 4.1 Les produits de fonctionnement



Il s'agit ici de constater dans l'exercice les produits par nature qui se rapportent à l'activité normale et courante de l'établissement (comptes de racines 70 à 75) ou à sa gestion financière (comptes de racine 76). Les produits sont, en principe, enregistrés hors taxes collectées. **Le PNdF n'est pas assujéti à la TVA.**

Le fait générateur d'un produit correspond à l'acquisition du droit par l'organisme. Le produit est rattaché à l'exercice au cours duquel il est acquis à l'organisme, dès lors qu'il peut être mesuré de manière fiable (norme depuis 2016).

Le PNdF n'a pas mis en place le dispositif de certification d'acquisition du droit (équivalent en recettes de la certification de service fait en dépenses), le SI financier actuel ne le permettant pas.

Ces ressources incluent les subventions d'exploitation et/ou ressources spécifiques perçues, dont pour l'essentiel la contribution versée par l'Office Français de la Biodiversité pour le compte de l'Etat ainsi que de subventions provenant de collectivités et divers autres organismes publics ou privés (dons, mécénats).

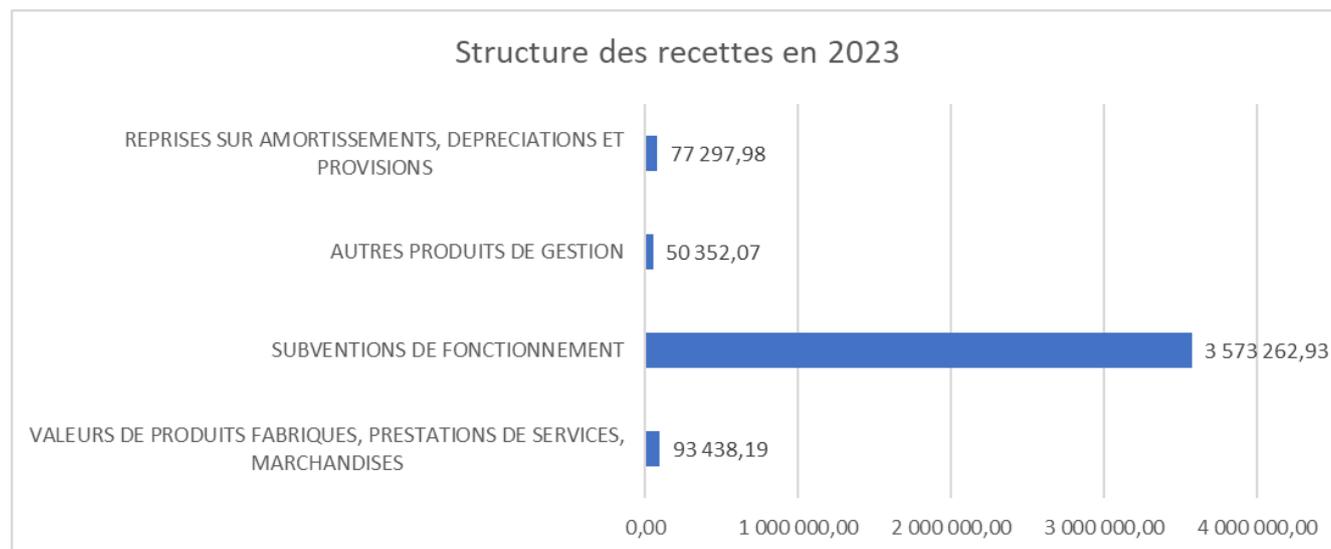
L'établissement perçoit, en outre, des revenus issus de contrats d'affermage (délégation de service public de chasse en vue de la régulation de certaines espèces dans la réserve intégrale), de revenus locatifs (et remboursements de charges locatives) et de redevances d'exploitation (dont la redevance d'utilisation de la marque déposée « Esprit parc national »).

### Les subventions représentent plus de 94% des recettes de l'établissement.

La contribution financière versée par l'OFB pour l'exercice 2023 s'élève à 3 479 396,50 € (arrêté du ministère de la transition écologique en date du 6 janvier 2023). Elle a été versée en cinq fractions.

Dotation 2023	15-févr	1er mars	16-mai	1er août	03-oct
<b>3 479 396,50</b>	695 879,30	974 231,02	695 879,30	695 879,30	417 527,58

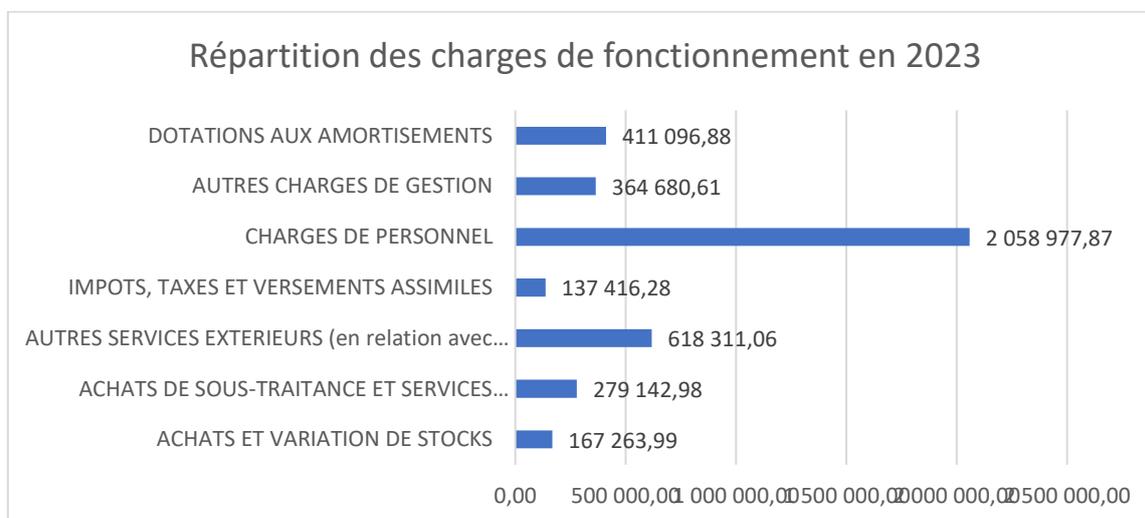
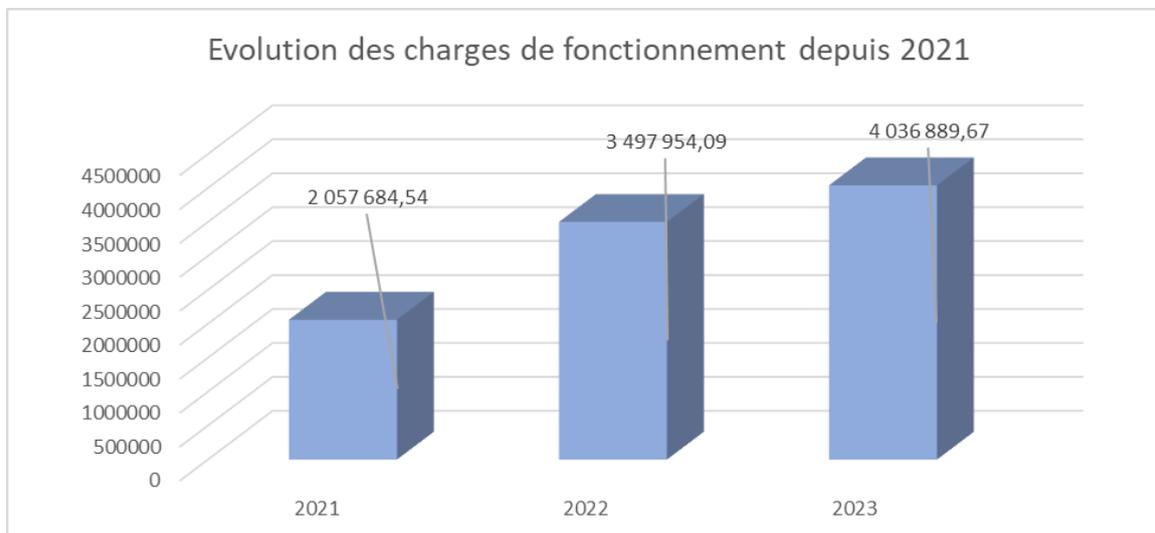
Les autres contributions publiques s'élèvent à 93 866,43 € au titre de divers projets en cours.



**Des produits imputables à un autre exercice** ont été constatés pour 24 192,28 € correspondant à des indus de rémunérations mais surtout à des corrections de services faits certifiés antérieurs à 2023 (16 894,50).

Par ailleurs, la reprise exceptionnelle de financements d'actifs participe au maintien des produits calculés de l'établissement en ce qu'elle compense la reprise exceptionnelle des provisions sur journées CET de 2022.

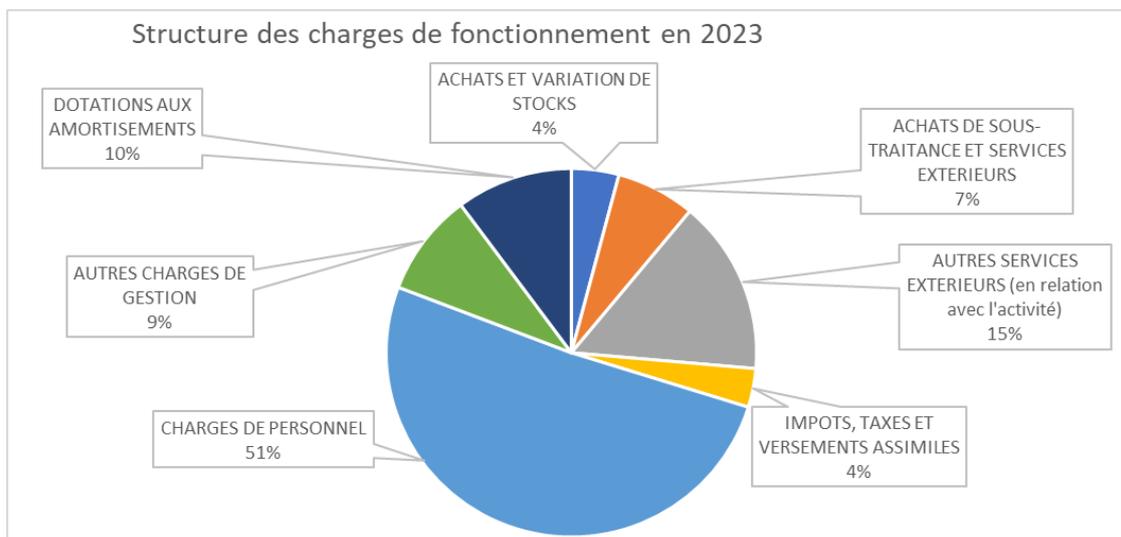
## 4.2 Les charges de fonctionnement



Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus important, soit la moitié des charges de fonctionnement de l'établissement.

Elles sont constituées :

- de l'ensemble des rémunérations en monnaie et parfois en nature du personnel de l'organisme,
- des charges sociales liées à ces rémunérations, à savoir cotisations de sécurité sociale, cotisations de congés payés, supplément familial, cotisations aux mutuelles, caisses de retraite, œuvres sociales.
- il n'a pas été comptabilisé de transfert de charges en personnel.



Les achats d'approvisionnements et de marchandises à stocker sont comptabilisés aux comptes 601, 602 et 607 au prix d'achat.

Les variations de stocks afférents sont recensées au compte 603.

Le prix d'achat auquel doivent être comptabilisées les opérations d'achat correspond au prix facturé, net de taxes récupérables auquel s'ajoutent notamment, les droits de douane afférents aux biens acquis.

L'essentiel des autres charges de gestion est constitué des charges spécifiques à l'activité de l'organisme qui ne peuvent être imputées à un autre compte de charge par nature. **Les charges fiscales liées aux rémunérations telles que la taxe sur salaires en font partie.**

L'augmentation conséquente des services extérieurs (locations, réparations, publications, formations....) et des frais de personnels traduisent la poursuite de la montée en charge de ce « jeune » établissement public et par conséquent de la dégradation continue de son résultat comptable.

Charges imputables à un autre exercice : non significatifs.

## 4.3 Les charges d'intervention

Il s'agit de subventions versées sous condition de réalisation à des particuliers, des collectivités territoriales ou des associations pour des actions de valorisation du patrimoine naturel ou culturel ou des actions en faveur de la protection de la biodiversité. Elles prennent la forme de dispositifs d'intervention pour compte propre.

Evolution des dépenses d'intervention entre 2021 et 2023	2021	2022	2023
Intervention / Transferts aux ménages		43 214,48	32 601,36
Intervention / Transferts aux entreprises		48 434,98	30 116,00
Intervention / Transferts aux collectivités territoriales		51 845,56	2 620,00
Intervention / Transferts aux autres entités	175 846,47	247 020,24	279 866,33

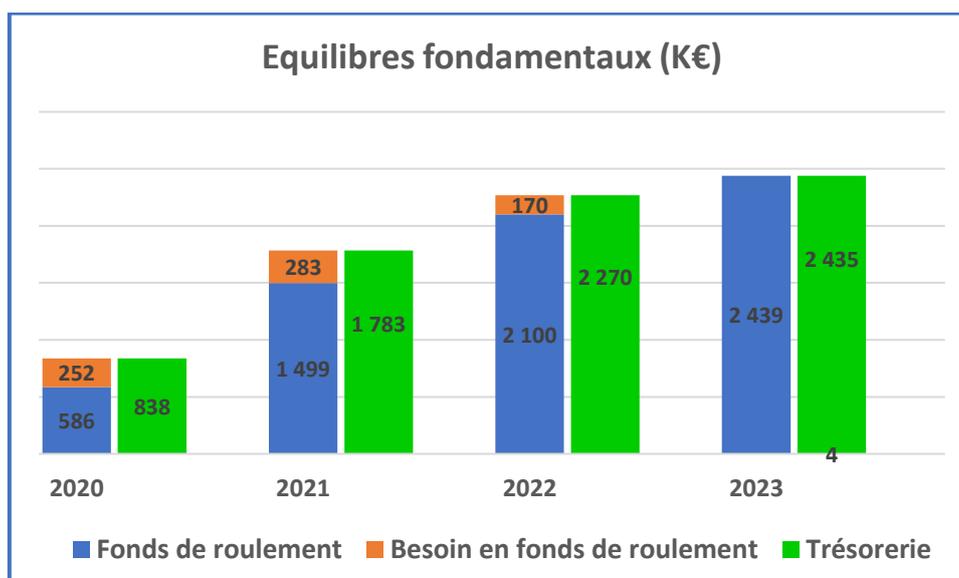
Il n'a été constaté ni charges à payer, ni provisions au titre des dispositifs d'intervention.

## 5. Equilibres fondamentaux

Malgré une capacité d'autofinancement réduite sur l'exercice (91 K€) en lien avec le résultat net comptable négatif de 242 K€, le PNdF a pu financer une politique d'investissement dynamique se traduisant par des acquisitions d'immobilisations évoquées au point 3.1.2 pour 1 001 K€. L'établissement a pu s'appuyer sur l'attribution de plusieurs subventions d'investissement en provenance de l'Etat (1 106 K€) et du CEREMA (143 K).

Le montant des ressources dégagées au cours de l'exercice ayant été supérieur aux investissements le PNdF a pu par ailleurs augmenter son fonds de roulement de 339 K€, dans la continuité des trois années précédentes.

Le diagramme qui suit présente l'évolution des grands équilibres de l'établissement et plus spécifiquement l'explication de la constitution de la trésorerie au 31 décembre 2023 entre sa composante de long terme (fonds de roulement) et sa composante de court terme liée à l'apport des dettes et créances (besoin en fonds de roulement).



La trésorerie de l'établissement à la clôture de l'exercice représente 220 jours de fonctionnement courant sur la base de l'année 2023, ce qui est très confortable d'autant plus qu'elle repose essentiellement sur le fonds de roulement, qui correspond à des ressources stables.

## 6. Autres informations

### 6.1 Engagements hors bilan

En application de l'instruction 15-0004 du 06/07/2015 relative aux modalités de comptabilisation des dispositifs d'intervention, reprise dans la norme 13 de l'instruction commune, les engagements du PNDF au titre des dispositifs d'intervention pour compte propre sont traités soit en charges à payer, soit en Engagements Hors Bilan en raison de l'incertitude relative au montant et à la date à laquelle les restes à payer devront être versés aux bénéficiaires.

Ils s'élèvent, s'agissant des dispositifs d'intervention, à **3 000 €** selon détail du grand livre joint.

Il n'y a pas d'engagements reçus.



Parc national  
de forêts

## **ENGAGEMENT HORS BILAN AU 31 12 2021**

Numéro d'EJ : 2021-000692  
Date : 21 décembre 2021  
Reste à certifier : 0€  
Compte article: 65734  
Entité: autre  
Montant intervention : 3000€  
Tiers: Maison de la forêt de Leuglay  
Objet : Convention de partenariat

Fait à Arc en Barrois le 14 janvier 2022